

D30346/1-5



Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône



**SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES**

Rapport intermédiaire n°1

- *Présentation de la zone d'étude et de son environnement*
- *Etat des lieux de l'assainissement collectif*
- *Etat des lieux de l'assainissement pluvial*

**agence
de l'eau**
RHÔNE MÉDITERRANÉE
CORSE
24, allée de Lotz - 69363 LYON Cedex 07
04 72 71 26 00 - contact.doc@eau-rmc.fr

Février 2007
Dossier VLY60439_RI1 / PC

D30346/15

Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône

**SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES**

Rapport intermédiaire n°1

Suivi du dossier	
N°	VLY60439_RI1 / PC
Intitulé	Schéma directeur d'assainissement
Objet	Phase 1 : Etat des lieux

Indice	Date	Modification	Rédaction/vérification
1	14/02/07		MW-PC/ YC

BRL
Ingénierie

agence
de l'eau
SAÛNE-ROANE

Communauté
DE L'AGGLOMÉRATION
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

COMITÉ GÉNÉRAL
DE
Rhône
SAÛNE

INGÉNIEUR D'ÉTUDE
GRUPE
GINGER
ENVIRONNEMENT &
INFRASTRUCTURES

Sommaire

A.	CONTEXTE GENERAL	5
I.	SITUATION GEOGRAPHIQUE	6
II.	CONTEXTE GEOLOGIQUE	8
III.	CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE	8
IV.	CONTEXTE PEDOLOGIQUE.....	8
V.	OCCUPATION DES SOLS.....	11
VI.	ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE OU PAYSAGER	13
VI.1.	Sites Inscrits	13
VI.2.	Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	13
VII.	MILIEU NATUREL	15
VII.1.	Procédures de gestion des milieux aquatiques	15
VII.2.	Réseau hydrographique.....	17
VII.3.	Activités et usages	26
VII.4.	Pluviométrie	26
VIII.	ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	27
IX.	CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT	28
X.	POPULATION SAISONNIERE	28
XI.	ACTIVITES PROFESSIONNELLES	29
XI.1.	Préambule	29
XI.2.	Activités viti-vinicoles	30
XI.3.	Synthèse des données collectées auprès de services de l'état	30
XII.	CONSOMMATION EN EAU POTABLE.....	33
XIII.	ANALYSE DES DOCUMENTS D'URBANISME ET PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES	33
B.	ETAT DES LIEUX	34
I.	COMPETENCES ET ORGANISATION.....	35

II.	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	35
II.1.	Méthodologie	35
II.2.	Caractéristiques du réseau	36
II.3.	Dysfonctionnements et points noirs	41
III.	ASSAINISSEMENT PLUVIAL	43
III.1.	Présentation du réseau unitaire et pluvial	43
III.2.	Dysfonctionnements hydrauliques du réseau unitaire et pluvial	45

C.	DEFINITION DES PROCHAINES INVESTIGATIONS	47
I.	CAMPAGNE DE MESURE SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT.....	48
II.	DIAGNOSTIC INITIAL DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .	48
III.	MODELISATION DU FONCTIONNEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ...	49
III.1.	Objectifs.....	49
III.2.	Méthodologie	49

D.	ANNEXES	51
	Arrêtés préfectoraux relatifs au système d'assainissement de la CAVIL	1
	Données synthétiques des stations hydrométriques du Morgon et de la Saône1	
	Inventaire des activités industrielles (données CAVIL).....	3

Liste des planches

Planche 1	- Localisation géographique	7
Planche 2	- Contexte géologique	9
Planche 3	- Contexte pédologique	10
Planche 4	- Occupation des sols	12
Planche 5	- Localisation des zones d'intérêt écologique ou paysager	14
Planche 6	- Réseau hydrographique et bassins versants associés	18
Planche 7	- Localisation des stations de suivi Qualité	22
Planche 8	- Localisation des principales activités industrielles	32
Planche 9	- Axes principaux du réseau et bassins versants associés	44
Planche 10	- Localisation des points noirs	46

Liste des annexes

Annexe 1 - Arrêtés préfectoraux relatifs au système d'assainissement de la CAVIL

Annexe 2 - Données synthétiques des stations hydrométriques du Morgon et de la Saône

Annexe 3 - Inventaire des activités industrielles (données CAVIL)

Cahier annexe : fiches ouvrages particuliers

Préambule

La Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône, regroupant les communes de Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche-sur-Saône, a souhaité établir un schéma directeur d'assainissement dont les objectifs portent sur les axes suivants :

- dresser un état des lieux de l'assainissement communautaire (**diagnostic**),
- élaborer un outil définissant les orientations de l'assainissement dans les prochaines années (**programme de travaux**),
- contribuer à la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- répondre aux obligations réglementaires de la loi sur l'eau de 1992 définies en son article 35-III (**Zonage d'assainissement des eaux usées**).

La Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône, assistée du bureau d'études BRL, a confié en octobre 2006 la réalisation de cette étude à la société Ginger Environnement.

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées et pluviales de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône a pour but de proposer aux élus les solutions techniques et économiques les mieux adaptées à la collecte, au traitement et au rejet dans le milieu naturel des eaux usées et des eaux pluviales.

La première phase de cette étude a consisté à :

- collecter l'ensemble des données caractéristiques de la zone d'études,
- établir un état des lieux des dispositifs d'assainissement collectif et des points noirs,
- dresser un état des lieux de l'assainissement pluvial,
- proposer les investigations à mener lors de la phase 2.

Ce rapport constitue le premier rapport intermédiaire.

A.

CONTEXTE GENERAL

I. Situation géographique

↳ *Planche 1 : localisation géographique*

La Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône est située au Nord-Est du département du Rhône. Elle est distante d'environ 34 Km au nord de Lyon.

La zone d'études s'étend au pied du Beaujolais, en bordure de la Saône qui constitue la limite Ouest du territoire communautaire.

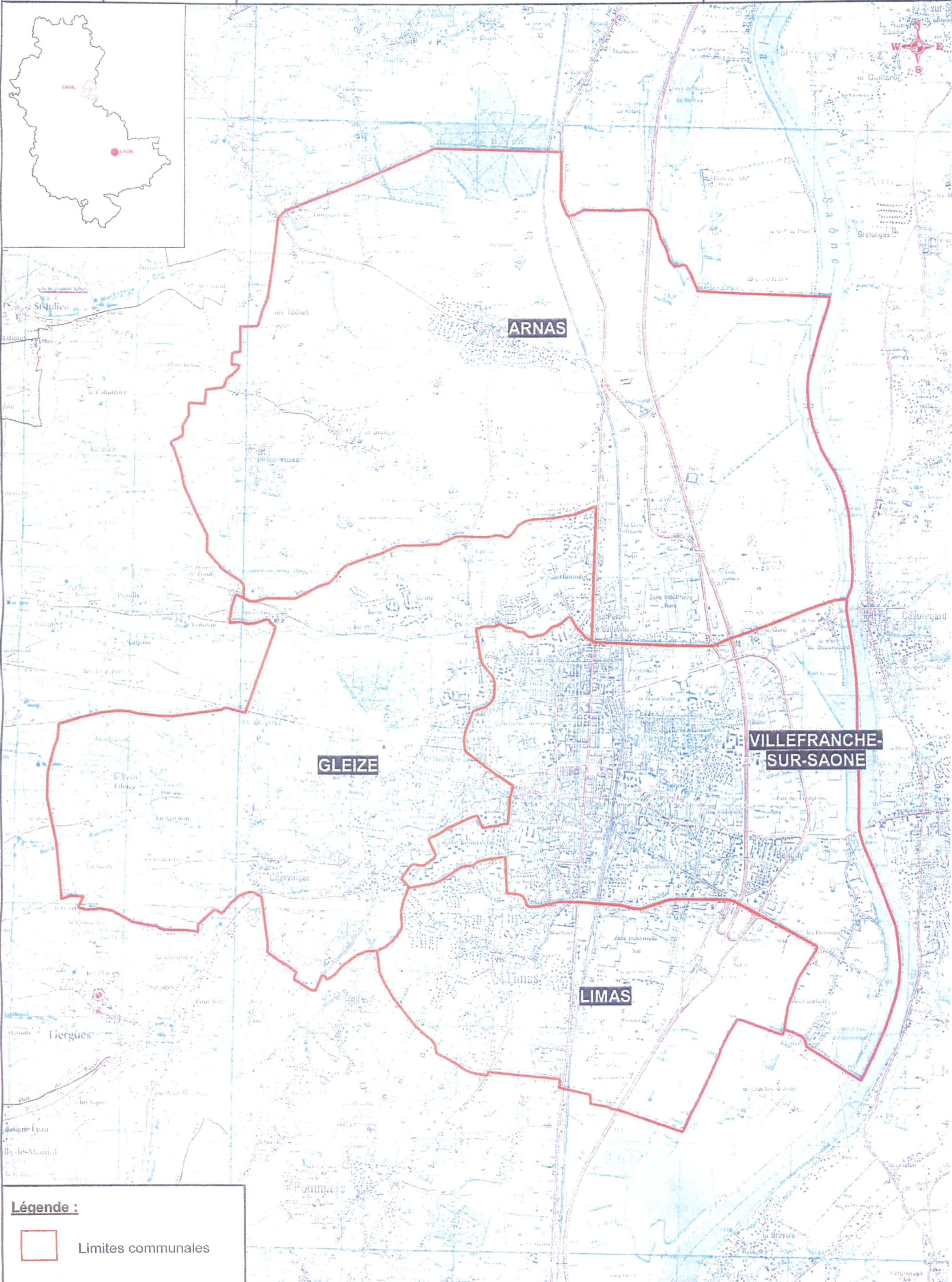
Elle est composée de 4 communes dont la sous-préfecture du Rhône, Villefranche sur Saône et trois communes limitrophes, Arnas au nord, Gleizé à l'Ouest et Limas au Sud. Les territoires communaux sont traversés par deux principaux axes nord-sud avec la nationale 6 et l'autoroute A6 et des axes secondaires avec la D43 à Arnas, la D504 à Gleizé et la D70 à Limas.

Les superficies des communes de la Communauté d'Agglomération sont respectivement de :

- 1 752 hectares pour Arnas.
- 1046 hectares pour Gleizé.
- 552 hectares pour Limas.
- 948 hectares pour Villefranche-sur-Saône.

Le territoire est vallonné, notamment sur sa partie Ouest, l'altitude varie de 167 m à 332 m environ. Le point le plus bas se situe à Villefranche-sur-Saône en bord de Saône, tandis que le point culminant s'élève sur les contreforts des monts du beaujolais sur la commune de Limas, à l'Ouest du territoire.

Dossier VLY60439



Légende :

 Limites communales

II. Contexte géologique

↳ *Planche 2 : contexte géologique*

La localisation de la zone d'études, dans la plaine alluviale de la Saône, a une incidence directe sur la géologie du secteur :

- La commune de Villefranche sur Saône est située sur des terrains sédimentaires: le sous-sol est homogène, principalement composé d'alluvions.
- Les sous sol d'Arnas et de Gleizé sont composés de divers types d'alluvions allant du sable à des lambeaux de cailloutis.
- Le sous-sol de Limas est plus hétérogène. Il est majoritairement composé d'alluvions mais il présente également des formations de grès, d'argiles, de calcaire marneux et d'éboulis que l'on trouve au sud du territoire communal.

III. Contexte hydrogéologique

Le territoire couvert par la Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône est entièrement drainé par la Saône, dont les alluvions constituent le principal aquifère d'intérêt économique, exploité pour les communes de la Communauté d'agglomération.

Les alluvions de la Saône ont une épaisseur aquifère de l'ordre de 6 à 10 m et une perméabilité de l'ordre de $1 \text{ à } 5 \cdot 10^{-4} \text{ m/s}$; elles sont le siège d'une circulation, normalement drainée par la Saône, qui doit son origine aux nappes des versants. L'exploitation de la nappe par des captages situés près des berges met à profit la réalimentation induite par la rivière ; elle comporte de ce fait certains risques de pollution liés aux substances pouvant être accidentellement dissoutes dans la rivière.

Ces captages se situent à l'Est du territoire intercommunal, en bord de Saône, au lieu dit *Beauregard*.

La présence d'une couche argileuse insuffisante et l'existence de voies de communication à très gros trafic font également peser sur cet aquifère un risque certain de pollution par déversement accidentel.

Dans la plaine immédiate, au niveau des zones urbanisées de Villefranche sur Saône, de Limas et d'Arnas, l'aquifère, plus épais, est fréquemment séparé en deux niveaux par une couche argileuse de très faible perméabilité qui peut assurer la protection des parties inférieures.

Ces deux chapitres ont été réalisés à partir des éléments recueillis dans la carte géologique de Villefranche sur Saône (1/50 000^e – n°674) parue aux éditions du BRGM.

IV. Contexte pédologique

↳ *Planche 3 : contexte pédologique*

Un extrait de la carte pédologique du Rhône, établie par l'INRA et le ministère de l'agriculture est présenté sur la planche 3.

Le bassin versant du Morgon peut être découpé grossièrement en 3 entités pédologiques.

- La tête du bassin versant et la vallée de la Galoche sont constituées en majeure partie de sols limono-argilo-sableux à argilo limoneux, caillouteux, peu profonds reposant sur des calcaires durs (F3).
- La partie centrale du bassin versant repose sur un sol limono-sablo-argileux profond à moyennement profond installé sur d'anciens cônes de déjections alluvionnaires (C7). En superposant la carte pédologique et la carte de l'occupation des sols, il ressort une corrélation entre la présence de vignes et le type de sol décrit précédemment, sur lequel les vignes reposent. Ce type de sols relativement profond et drainé en profondeur est propice à l'implantation et au développement des vignes.
- La partie inférieure du bassin versant occupé par les surfaces imperméabilisées de l'agglomération de Villefranche (100).

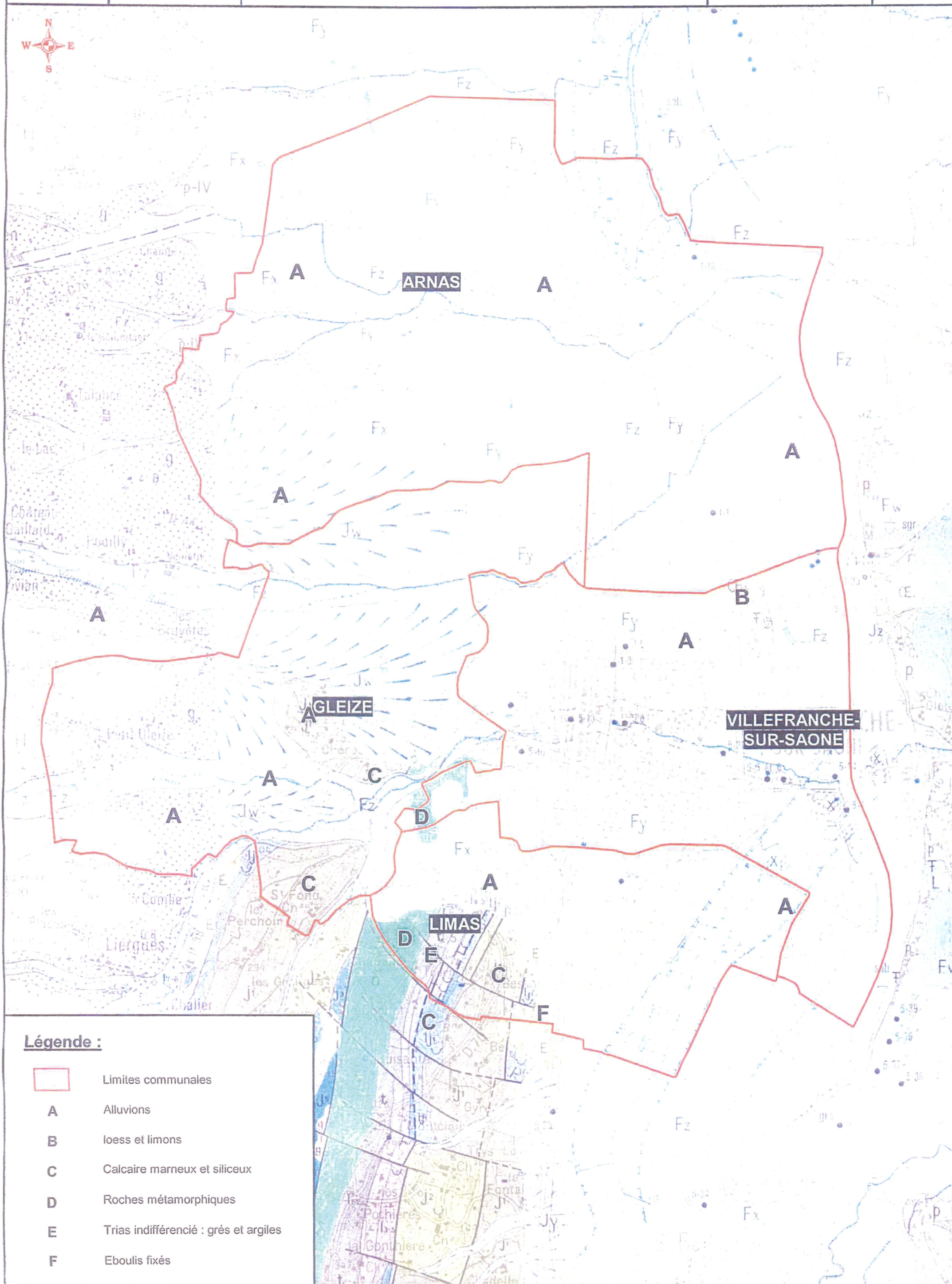
La composition des sols du Bassin versant du Nizerand est relativement disparate.

- Les sols de la tête du bassin versant est composé de sols bruns acides généralement grossiers et caillouteux, issus partiellement de l'altération de roches métamorphiques gneissiques ou granitiques (B2, B3, B4).
- La partie médiane repose en grande partie sur un sol limono-sablo-argileux profond à moyennement profond assis sur d'anciens cônes de déjections alluvionnaires (C7).
- L'aval du bassin versant est caractérisé par les surfaces imperméabilisées de l'agglomération caladoise (100).

La composition des sols du Marverand est également très hétérogène.

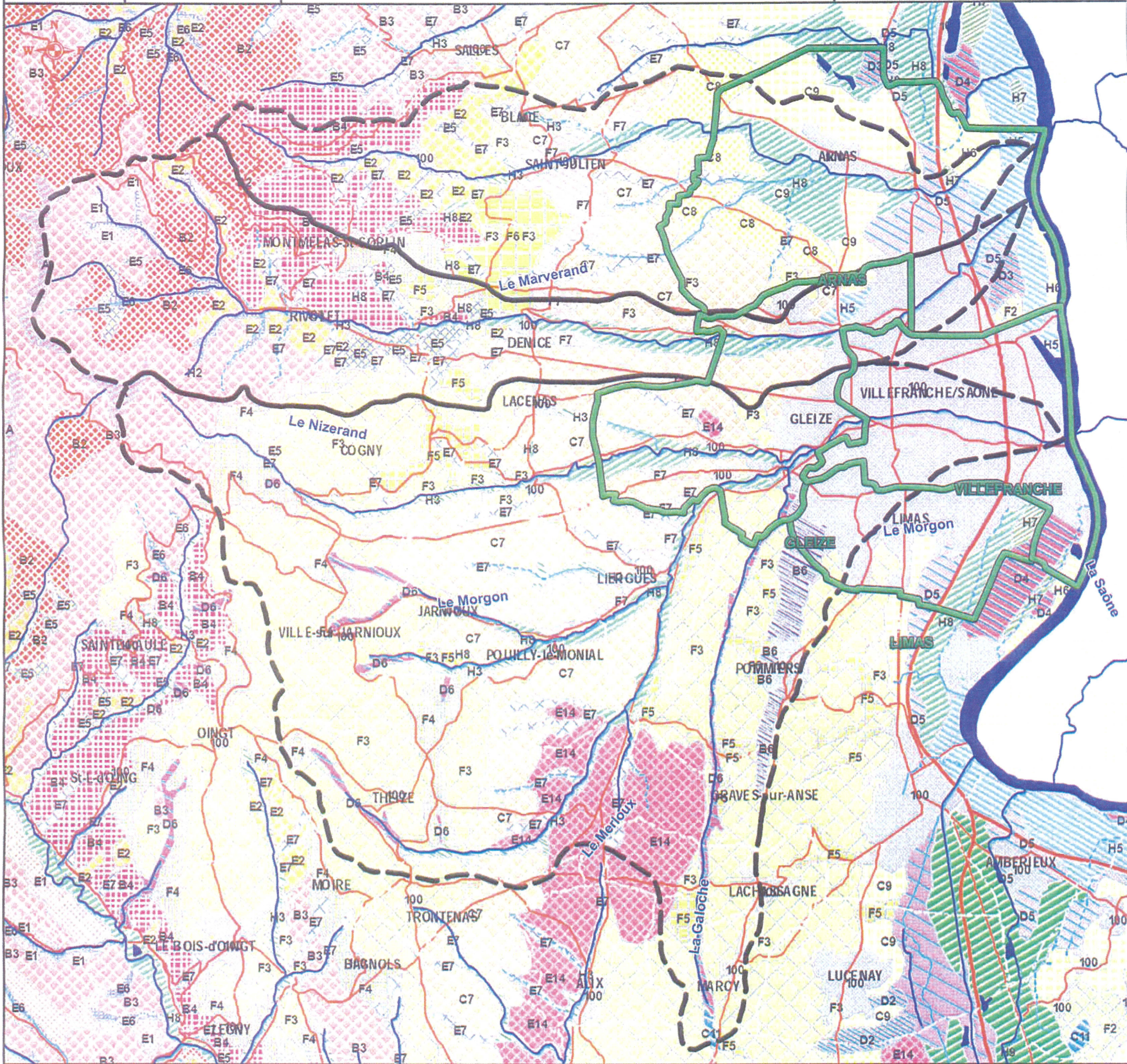
- La partie amont du bassin versant est composé de sols bruns grossiers peu profonds issus principalement de l'altération de roches métamorphiques gneissiques ou granitiques (B2, B4, E2).
- La partie médiane est composée soit de sols limono-argileux parfois limono-argilo-sableux assis sur un socle calcaire (F3, F6, F7) soit sur la partie inférieure, de sols limono-sablo-argileux implantés sur d'anciens cônes de déjection (C7).
- La partie inférieure du bassin versant, relativement plane, présente des sols profonds implantés sur une large terrasse alluvionnaire (C8, H8).

Les lits des différents cours d'eau sont marqués par des sols profonds très hydromorphes, composés d'alluvions fluviales plus ou moins grossiers (H3, H8).



Légende :

- Limites communales
- A** Alluvions
- B** loess et limons
- C** Calcaire marneux et siliceux
- D** Roches métamorphiques
- E** Trias indifférencié : grès et argiles
- F** Eboulis fixés



Légende

- Bassin versant
- Limites communales
- 100 Surface imperméabilisée
- B3 Sols sablo-limoneux à sable grossier superficiels à moyennement profonds - Aloc risols (brun acide)
- B6 Sols bruns acides limono-sableux, superficiels à moyennement profonds issus de basalte
- C7 Sols limono-sablo-argileux profonds à moyennement profonds sur cônes de déjection - Luvisol rédoxique (lessivé hydromorphe)
- C8 Sols profonds limono-sablo argileux sur moyennes terrasses - Néoluvisol rédoxique (brun lessivé hydromorphe)
- C9 Sols profonds à moyennement profonds, limono-sablo à sablo limoneux - Néoluvisol rédoxique (brun lessivé hydromorphe) à brunisol mésosaturé rédoxique (brun hydromorphe)
- E7 Sols limono sableux à sable limoneux de thalwegs, profonds à moyennement profonds - Colluviosol (colluvial)
- E14 Sols très caillouteux moyennement profonds sur cônes de déjection - Alocrisol brunique (brun acide, lessivé localement)
- F3 Sols limono-argilo saleux à argilo limoneux, caillouteux peu profond sur calcaires durs - Calcosol leptique (brun calcaire)
- F4 Sols limono-argileux à argilo limoneux, peu profonds sur marne - Calcosol leptique (brun calcaire)
- H8 Sols argilo-limono sableux très hydromorphes profonds - Rédoxisol réductif (alluvial hydromorphe à gley)

V. Occupation des sols

↳ *Planche 4 : Occupation des sols*

L'occupation des sols des bassins versants du Marverand, du Morgon et du Nizerand est globalement homogène (CORINE Land Cover 2000). Les terrains sont occupés en majeure partie par des vignes et des prairies.

	Marverand (%)	Morgon (%)	Nizerand (%)
Zone urbaine	3,7	14,9	9,3
Zone industrielle et commerciale	1,3	2,3	2,6
Forêts	7,1	8,8	26,5
Prairies	20,9	21,1	26,3
Surfaces agricoles	18,4	5,8	4,5
Vignobles	47,6	47,0	28,5
Autres	1,0	0,1	2,3

Répartition de l'occupation des sols des bassins versants du Marverand, du Morgon et du Nizerand, en pourcentage

❖ Le Morgon

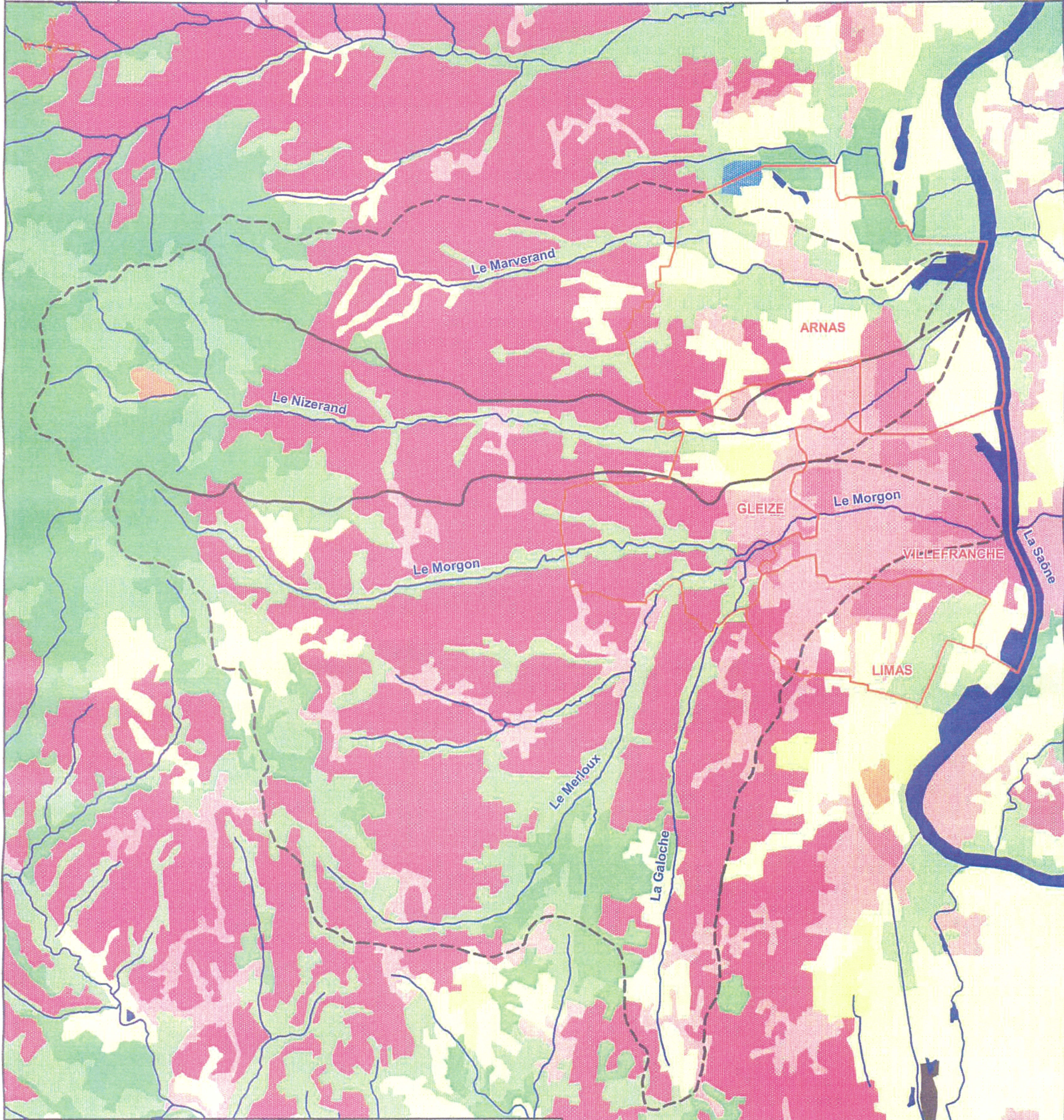
Le bassin versant du Morgon est occupé sur une grande partie par des vignes (47 %) entrecoupées de prairies implantées en bordure de ruisseaux. Les têtes de bassin sont occupées soit par des forêts (Morgon, Merloux), soit par des surfaces agricoles (Morgon et Galoche). L'aval du bassin du Morgon est occupé par les zones urbaines, industrielles et commerciales de Gleizé, de Limas et de Villefranche.

❖ Le Nizerand

La large tête du bassin versant du Nizerand est occupée par des prairies (26 %) et des forêts (27 %). La partie médiane est occupée par des vignes et des prairies situées en bordure de cours d'eau. L'aval est occupé par des surfaces agricoles, le complexe sportif de Gleizé et les zones urbaines, commerciales et industrielles de Gleizé, Arnas et Villefranche. La confluence du Nizerand et de la Saône est bordée par des zones de culture.

❖ Le Marverand

Tout comme le bassin versant du Morgon, le bassin versant du Marverand est principalement occupé par des vignes (48 %), notamment sur sa partie amont. La tête du bassin est occupée par une forêt. Le tiers inférieur est parsemé de prairies et de surfaces agricoles et occupé par les zones urbaines d'Arnas. La part des surfaces agricoles est relativement importante sur ce bassin versant (18 %).



Légende

- | | |
|--|------------------------|
| Bassin versant | Limites communales |
| Zone urbaine | Forêts et broussailles |
| Zone industrielle ou commerciale | Prairie |
| Infrastructure routière ou ferroviaire | Surface agricole |
| Carrière, espace en construction ou décharge | Vignoble |
| Equipement sportif et de loisirs | Surface en eau |

VI. Zones d'intérêt écologique ou paysager

↳ *Planche 5 : Cartographie des zones d'intérêt écologique ou paysager*

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône présente plusieurs sites d'intérêt remarquable d'un point de vue écologique, paysager ou patrimonial.

VI.1. Sites Inscrits

Ils sont définis par la loi du 2 mai 1930. Un site classé ou inscrit est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Les objectifs de l'inscription d'un site sont la conservation de milieux et de paysages dans leurs états actuels, de villages et de bâtiments anciens, la surveillance des centres historiques.

Dans cette zone, tout projet de modification de l'état des lieux, à l'exception des travaux d'entretien normal des constructions ou d'exploitation courante des fonds ruraux, doit être porté à la connaissance de l'Administration.

Un site inscrit est recensé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône, il s'agit du site « Centre ville de Villefranche sur Saône » d'une surface de 58 hectares et inscrit depuis 14 décembre 1977.

VI.2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique est un territoire où les scientifiques ont identifié des espèces rares, remarquables, protégées ou menacées du patrimoine naturel.

Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

On distingue :

- Les zones de type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.
- Les zones de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

❖ Zones de type I

La communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône présente plusieurs ZNIEFF de type 1.

- La zone "Pré de Joncs", qui s'étend sur 420 ha sur les communes de Villefranche et Arnas, en bordure de Saône.
- La zone "Prairie de Bourdelan", également en bordure de Saône, au Sud du Camping de Villefranche et intégrant le plan d'eau du Bourdelan.
- La zone "Marais de Boitray", situé au Nord Est de la commune d'Arnas, en bordure de Saône,
- La zone "Bois Baron", qui correspond à une chênaie de plaine, qui s'étend au Nord d'Arnas sur 178 ha

❖ Zones de type II

La zone d'études est concernée par une ZNIEFF de type II qui s'étend en partie ou en totalité sur les communes d'Arnas, Limas et Villefranche sur Saône. Il s'agit du Val de Saône méridional. Cet ensemble constitue la zone humide la plus étendue du bassin Rhône-Méditerranée et l'une des plaines alluviales les mieux conservées de France.

Ces inventaires sont par ailleurs en cours d'évolution, susceptible de concerner plusieurs zones présentées précédemment ou d'autres secteurs présentant un intérêt écologique (lit majeur de la Saône et Bois Baron sur Arnas, lit majeur de la Saône sur Arnas, Limas et Villefranche; prairies alluviales de Bourdelan sur Limas).

Remarque :

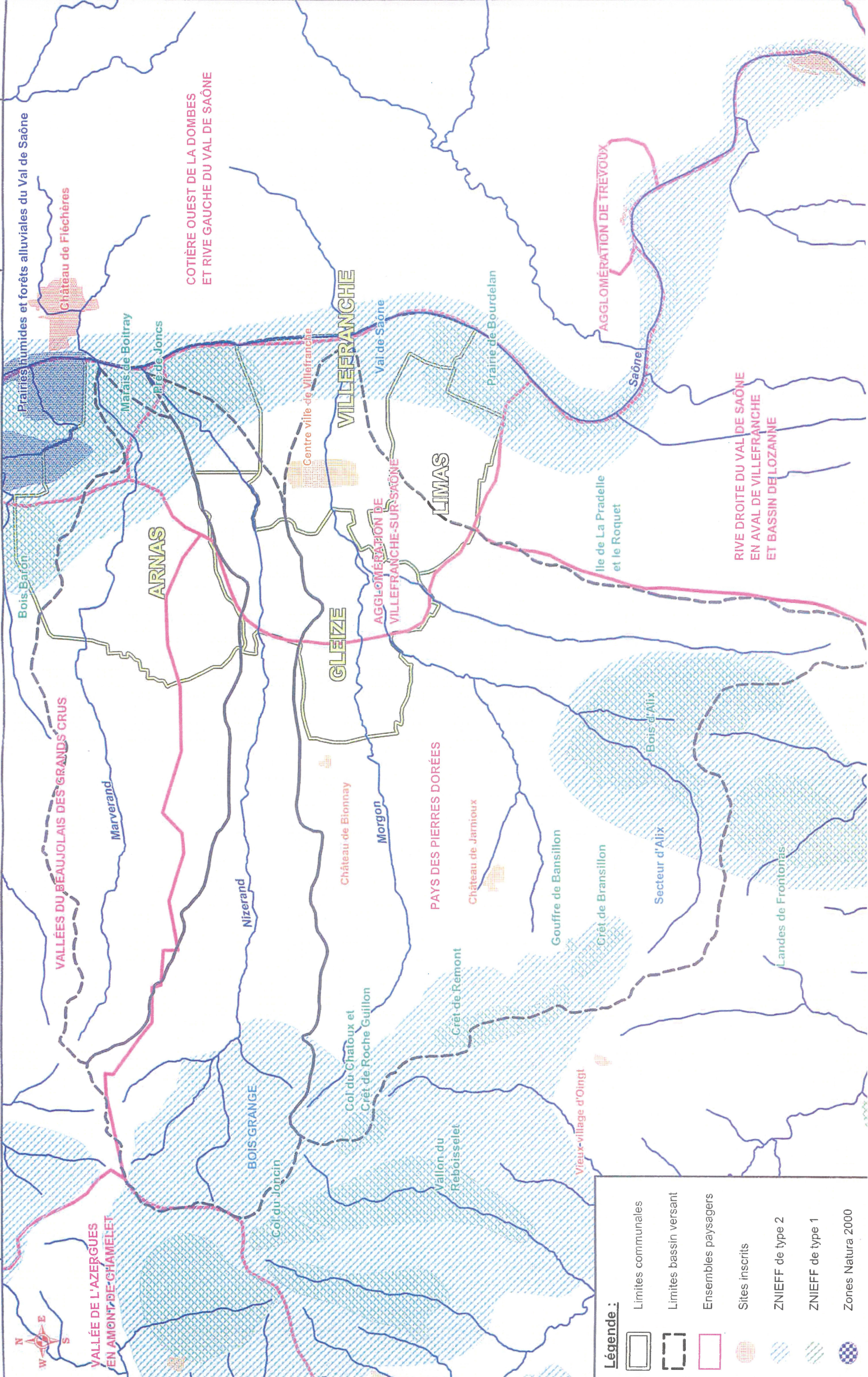
Dans les périmètres des ZNIEFF et des grands ensembles paysagers, aucune mesure réglementaire n'est imposée. Il s'agit d'inventaires d'espèces ou d'habitats remarquables de part leur valeur écologique ou esthétique.

En revanche, les activités et aménagements dans les surfaces des sites inscrits sont réglementés : dans ces zones tout projet de modification de l'état des lieux, à l'exception des travaux d'entretien normal des constructions ou d'exploitation courante des fonds ruraux, doit être porté à la connaissance de l'Administration.








VI.2.1. Les Zones Natura 2000

La constitution de ce réseau vise à maintenir et protéger les espèces et les habitats d'intérêt communautaire.

Seule la commune d'Arnas est concernée par le périmètre de la zone "prairies humides et forêt alluviales du Val de Saône".



Légende :

-  Limites communales
-  Limites bassin versant
-  Ensembles paysagers
-  Sites inscrits
-  ZNIEFF de type 2
-  ZNIEFF de type 1
-  Zones Natura 2000

VII. Milieu naturel

VII.1. Procédures de gestion des milieux aquatiques

VII.1.1. La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)

Texte majeur de la politique de l'eau, la Directive Cadre européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000 engage chaque état membre de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Son ambition : **le bon état écologique d'ici 2015** de tous les milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, lacs, eaux souterraines, eaux littorales et intermédiaires), sauf si des raisons d'ordre technique ou économique justifient que cet objectif ne puisse pas être atteint.

Les principales échéances de la DCE fixent l'élaboration :

- d'un état des lieux actuellement disponible ;
- de la mise en oeuvre d'un réseau de surveillance (2006) comprenant :
 - Un contrôle de surveillance ;
 - Un contrôle opérationnel pour évaluer l'efficacité des actions ;
 - Un contrôle d'enquête en cas de pollutions accidentelles, d'anomalies ;
 - Un contrôle additionnel en application des directives européennes antérieures.
- d'un plan de gestion d'ici 2009, qui fixera notamment les objectifs à atteindre pour 2015 modifications du SDAGE ;
- d'un programme de mesures à définir d'ici 2009 également.

Les principaux enjeux mis en évidence par le diagnostic sont, pour l'ensemble des rivières du Beaujolais :

- la pollution diffuse viticole (notamment contamination par les produits toxiques) : phytosanitaires, érosion des terres ;
- la pollution dispersée industrielle (pollution viticole saisonnière).

Les rivières de la Communauté d'Agglomération ne sont pas couvertes par un plan de gestion ou un programme de mesures particulier. Cependant, le Morgon, le Marverand et le Nizerand sont appréhendés dans le cadre du Contrat des Rivières du Beaujolais.

Dans le respect de la DCE, un diagnostic de l'état des milieux aquatiques et l'identification des enjeux ont été établis et publiés pour chacun des bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Soumis à l'avis des assemblées en 2004 puis du grand public en 2005, ils constituent le point de départ de la révision du SDAGE (cf. paragraphe ci-après).

VII.1.2. Le Schéma Directeur et d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse

Approuvé en 1996, le SDAGE RMC fixe les principes retenus pour l'aménagement et la gestion des eaux à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée Corse. Ce document constitue un cadre engageant la politique publique en matière de gestion des eaux et des milieux humides. Il rappelle les principes fondamentaux de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 :

« La protection, la mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. »

Le SDAGE, établi par le comité de bassin pour les très grands bassins hydrographiques, fixe 10 objectifs à atteindre :

Objectifs du SDAGE RMC	
1	Poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution.
2	Garantir une qualité d'eau à la hauteur des exigences des usages.
3	Réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines.
4	Mieux gérer avant d'investir.
5	Respecter le fonctionnement naturel des milieux.
6	Restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables.
7	Restaurer d'urgence les milieux particulièrement dégradés.
8	S'investir plus efficacement dans la gestion des risques.
9	Penser la gestion de l'eau en terme d'aménagement du territoire.
10	Renforcer la gestion locale et concertée.

Des objectifs et/ou des préconisations locaux ont aussi été définis par le SDAGE, au niveau de territoires cohérents. Les bassins versants des rivières du Beaujolais font partie du territoire « bassins viticoles de la Bourgogne au Beaujolais ». Il ressort de ce diagnostic :

- Qualité des eaux : Pollution importante (organique, métaux et phosphore) des eaux. Impact des rejets agricoles (vigne). Reconnaissance de l'Ardières et de la nappe de la Saône comme milieux particulièrement atteints par la pollution toxique ;
- Le classement en zone sensible, au titre de la Directive « Eaux Résiduaires Urbaines », du 21 mai 1991, en raison des risques d'eutrophisation sur le bassin versant de la Saône ;
- Le classement en zone vulnérable au titre de la Directive « Nitrates » du 12 décembre 1991 et le classement de la Saône comme nappe atteinte par les nitrates ;
- La reconnaissance de la nappe de la Saône en tant qu'aquifère fortement sollicité et dont l'altération poserait des problèmes immédiats pour les importantes populations qui en dépendent ;
- L'intérêt écologique du haut bassin versant de l'Ardières et du Val de Saône cette dernière étant identifiée comme une des plus grandes zones humides remarquables du bassin RMC ;
- L'érosion des terres agricoles et les risques naturels que représentent les crues rapides sur l'Ardières.

Le SDAGE souligne que « la taille limitée des cours d'eau, vignes et urbanisation du pied de côte sont les ingrédients des conflits et enjeux du territoire ».

Le plan de gestion de la Directive Cadre européenne sur l'Eau consistera en la révision du SDAGE RMC. Posant les bases de la gestion intégrée des milieux aquatiques sur notre bassin, cet outil de référence va être remis à jour afin d'intégrer de nouvelles problématiques, de mieux comprendre les problématiques en cours et de poursuivre la préservation des milieux aquatiques en adéquation avec les usages et les activités.

VII.1.3. Contrat départemental pour la réduction des pollutions générées par les viticulteurs

En 2001, un contrat départemental pour la réduction des pollutions générées par les viticulteurs a été signé sur les départements de la Saône-et-Loire et du Rhône. Ce contrat d'une durée de 5 ans, achevé en 2006, devait permettre de maîtriser les pollutions générées par les activités viticoles (essentiellement organiques), par la mise en place d'actions appropriées et concertées à l'initiative des exploitants soutenus par les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Conseil général, Région, Chambre d'agriculture...).

Les objectifs n'ont pas été atteints sur l'ensemble des deux départements. Ce contrat n'a pas été renouvelé ; les exploitations qui ne sont pas aux normes ont par conséquent l'obligation d'y remédier.

VII.1.4. Contrat de Rivières du Beaujolais

Une procédure de Contrat de Rivières a été lancée récemment sur l'ensemble des rivières du Beaujolais pour une durée de 5 ans. Le Contrat est porté par le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais. Son programme d'actions, visant à préserver et restaurer les milieux aquatiques, est défini en trois volets :

- *Volet A* : Qualité des eaux et assainissement
- *Volet B* :
 - *Volet B1* : Restauration, renaturation, entretien et gestion du lit et des berges. Mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages. Protection des espèces et des habitats.
 - *Volet B2* : Prévention des inondations et protection contre les risques concernant les zones urbanisées (travaux et mesures réglementaires).
 - *Volet B3* : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource (optimisation de la gestion des prélèvements, soutien des étiages, débits réservés) ainsi que la protection des ressources en eau potable.
- *Volet C* : Coordination, animation, suivi et réalisation du bilan du contrat.

La Saône fait également l'objet d'une procédure de contrat de rivière, le contrat de rivière du Val de Saône. La problématique majeure développée dans le cadre de cette procédure est le risque d'inondation des communes riveraines de la Saône.

VII.1.5. Arrêtés Préfectoraux

↳ *Annexe 1 : Arrêtés préfectoraux*

Le système d'assainissement de la CAVIL fait l'objet de deux arrêtés préfectoraux :

- l'arrêté préfectoral n°2000-2538 du 15 mai 2000, qui fixe les objectifs de réduction des flux de substances polluantes de l'Agglomération de Villefranche-sur-Saône
- l'arrêté préfectoral n° 2001-2323 du 21 juin 2001 relatif au renouvellement de l'autorisation de rejet des effluents de la station d'épuration de la CAVIL.

Une analyse détaillée et une vérification du respect des conditions fixées par ces arrêtés sera réalisée dans les prochaines phases de cette étude.

VII.2. Réseau hydrographique

↳ Planche 6 : réseau hydrographique et bassins versants associés

VII.2.1. Présentation

La Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône est traversée par 4 cours d'eau principaux, qui constituent le milieu récepteur des réseaux d'assainissement : le Morgon, le Marverand, le Nizerand et la Saône.



Le réseau hydrographique et les bassins versants associés sont présentés sur la planche ci-après.

Les communes d'Arnas et de Villefranche sont bordées sur leurs façades Est par la Saône. Gleizé est traversé au Nord par le Nizerand, au Sud par le Morgon et ses deux affluents le Merloux et la Galoche. Arnas est drainée par le Marverand et le Nizerand, qui délimite la partie sud du territoire communal. Limas est la seule commune de la Communauté d'Agglomération ne disposant pas de réseau hydrographique majeur. Quant à Villefranche, la commune est traversée en son centre par le Morgon et sur une partie de sa limite Nord par le Nizerand.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques de ces cours d'eau :

	Superficie du bassin versant (km ²)	Longueur (km)
Le Nizerand	27,8	16,6
Le Marverand	28,5	13,8
Le Morgon	68,6	15,7
<i>Le Merloux</i>		11,4
<i>La Galoche</i>		8,6
La Saône	29950	480

VII.2.2. Débits de référence

Il n'existe aucune station hydrométrique sur le Marverand et le Nizerand. Leurs débits de référence ont donc été déterminés par analogie avec le Morgon. Les caractéristiques topographiques, l'occupation des sols et les conditions climatiques locales relativement proches permettent une corrélation correcte entre les régimes hydrologiques de ces 3 cours d'eau.

Le module interannuel et le débit moyen mensuel sec de récurrence 5 ans (Q_{MNA5}) du Marverand et du Nizerand ont été déterminés au prorata de la superficie de leur bassin versant relativement à celle du bassin du Morgon.

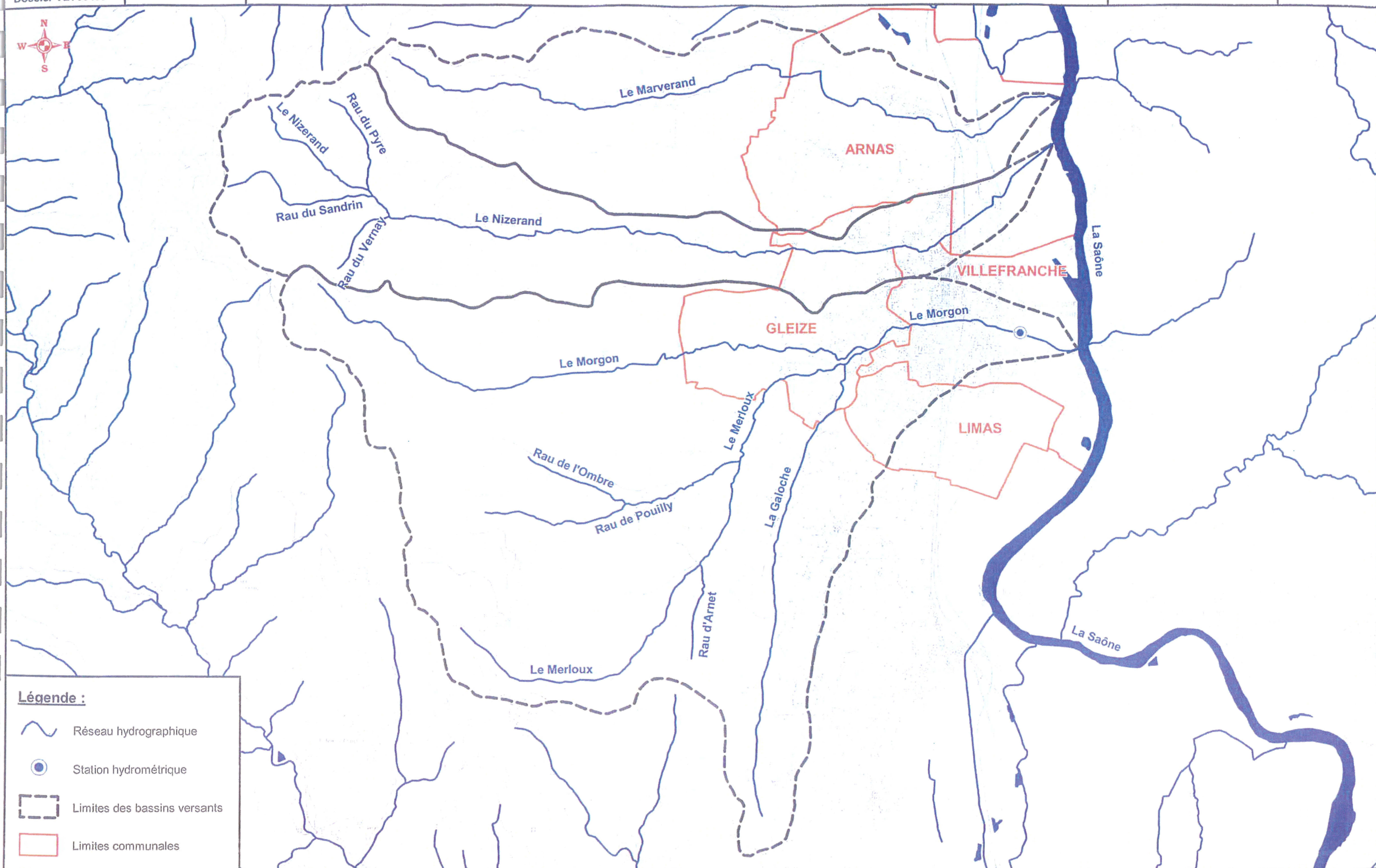
Les débits de crue ont été déterminés à l'aide d'une formule empirique usuelle de l'hydrologie basée sur une relation entre les débits de crue de deux bassins versants voisins. Cette relation tient compte de la disparité des superficies des bassins versants.

	Surface du bassin versant km ²	Module interannuel m ³ /s	Débit moyen mensuel sec de récurrence 5 ans QMNA5 m ³ /s	Débits instantanés Qix			
				Qi2 m ³ /s	Qi5 m ³ /s	Qi10 m ³ /s	Qi20 m ³ /s
Le Morgon à Villefranche	69,7	0,482	0,061	13	17	20	22
Le Marverand *	28,6	0,198	0,025	8	10	12	13
Le Nizerand *	28,5	0,197	0,025	8	10	12	13
La Saône à Couzon-au-Mont-d'or	29950	473	63	1700	2200	2500	2800





* Débits estimés par analogie avec les débits de référence du Morgon

Débits de référence des cours d'eau de l'agglomération, DIREN, 2007

Les données synthétiques des stations du Morgon et de la Saône sont présentées en annexe.



Légende :

-  Réseau hydrographique
-  Station hydrométrique
-  Limites des bassins versants
-  Limites communales

VII.2.3. Capacité hydraulique du Morgon

❖ Partie couverte

Dans la traversée de Villefranche-sur-Saône, le Morgon est couvert et canalisé sur près de 400 m. Sur cette partie, il s'écoule dans une cunette béton de section rectangulaire 2,30 x 0,90 m, bordée de berges bétonnées d'une largeur moyenne d'environ 1,50 m. La voûte qui le recouvre, est constituée d'anciens moellons maçonnés.



Vue intérieure de la couverture du Morgon

De part et d'autre du canal principal, s'écoule un double réseau unitaire collectant les effluents de la commune et bétonné dans les berges. Ces deux réseaux sont équipés de nombreux déversoirs qui permettent de délester les conduites par temps de pluie. De même les arrivées des branches annexes sur le collecteur principal sont équipées de déversoirs. Sur l'ensemble de la traversée, 18 ouvrages de délestage sont répertoriés.



Exemple de déversoir d'orage installé sur le collecteur principal du Morgon



Exemple de déversoir d'orage installé sur une branche annexe au collecteur principal du Morgon

Suite aux entretiens avec les membres de la CAVIL et aux observations réalisées lors des visites de terrain, il semblerait que la mise en charge du Morgon par temps de pluie, perturbe les écoulements dans le réseau d'assainissement.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques de la partie couverte du Morgon.

Profil			
Section (m ²)	18.4	23.0	15.4
Longueur (m)	77	82	231
Pente (%)	0.5	0.3	0.25
Capacité hydraulique maximale (m ³ /s)	52	53	28
Capacité hydraulique cunette béton (m ³ /s)	3		
Hauteur d'eau sur les berges lors d'une crue décennale (m)	1.10 – 1.20	1.30 – 1.40	1.50

* Capacités et hauteurs d'eau estimées à l'aide de la formule de Manning-Strickler sur la base d'un coefficient de rugosité $K_s = 40$

Ainsi, il semblerait que l'ensemble des ouvrages de délestage installés sur les collecteurs principaux du ruisseau et les branches annexes, soient perturbés par la montée des eaux du Morgon.

En effet, les crêtes des déversoirs d'orages situées à une vingtaine de centimètres sous le niveau de la berge pour les ouvrages des collecteurs principaux et entre 0 et 70 cm au dessus du niveau de la berge pour les ouvrages situés sur les branches annexes, sont submergés par une crue décennale du Morgon (débit de 20 m³/s) qui peut atteindre un niveau d'environ 1.40 m au dessus des berges.

Le Morgon influence donc par contrôle aval le fonctionnement hydraulique des ouvrages de surverse situés sur les branches de réseau annexes aux collecteurs principaux, et donc sur les écoulements des réseaux amont.

La mise en charge des collecteurs principaux parallèles au Morgon, par la montée des eaux du ruisseau contribue également à la perturbation des écoulements dans les réseaux amont.

❖ Partie à ciel ouvert

En amont du lieu-dit « Le Sotizon », le Morgon présente un profil relativement naturel. Le ruisseau, qui s'écoule principalement au milieu de prairies, présente de nombreux méandres.

Dans sa traversée de Villefranche à ciel ouvert, le Morgon présente un profil identique à celui de la partie couverte, à savoir, un chenal principal canalisé et bétonné de section rectangulaire et ce depuis le lieu-dit « La Claire » jusqu'au droit de la station d'épuration. Les conditions d'écoulement en période de crue sont donc semblables à celle de la partie couverte (environ 1 m d'eau sur les berges pour un événement décennal).

Le chenal principal bétonné s'élargit nettement après le pont du Boulevard Pierre Pasquier, pour atteindre une largeur de près de 7 m. La hauteur du chenal principal n'excède pas 30 cm.



Le Morgon au droit du pont de la rue Alexandre Richetta

En considérant un profil moyen de section trapézoïdale moyenne de largeur de base 7 m, avec une pente longitudinale de 0,5 %, et une pente de berges 1 :1, la hauteur d'eau dans le chenal serait d'environ 1 m pour un événement décennal.

Sur le restant de son parcours (en aval de la station d'épuration), le ruisseau présente un tracé rectiligne, encaissé et marqué par un profil transversal relativement homogène, d'une largeur d'environ 7 m et de pente de parement de 1 :1. Les berges sont végétalisées. Le niveau d'eau dans le chenal principal est estimé à environ 1,80 m.

La montée des eaux du Morgon sur sa partie à ciel ouvert perturbe donc certains rejets directs dans le ruisseau et le fonctionnement de certains ouvrages de délestage (cotes des ouvrages inférieures au niveau d'eau). Ces dysfonctionnements hydrauliques engendrent certainement des mises en charge dans les réseaux amont.

VII.2.4. Zones inondables

Différentes études menées sur les ruisseaux de l'agglomération, à savoir le Morgon, le Marverand et le Nizerand, ont permis de définir les cotes des crues centennales au droit des confluences avec la Saône.

Sur la Saône, un Plan d'Exposition aux Risques d'Inondations (PERI) est en cours d'établissement. L'évènement hydrologique retenue pour la définition de ce plan est la crue de 1840. La définition de la zone inondable sur la base de cette crue devrait être établie pour la fin du 1^{er} semestre 2007. Ces données seront donc intégrées dans les rapports suivants de la présente étude.

Néanmoins, les cotes de crue de la Saône au droit des confluences avec les ruisseaux de l'agglomération caladoise sont connues. Ces données, ainsi que les cotes des crues centennales des ruisseaux sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Point kilométrique *	Cote de crue centennale calculée	Cote de crue historique 1840 de la Saône
Confluence Morgon	40,3	172,82	174,27
Confluence Nizerand	44,0	173,17	174,40
Confluence Marverand	45,0	173,23	174,50

* L'origine des points kilométriques est la confluence de la Saône et du Rhône.

VII.2.5. Qualité du milieu récepteur

Planche 7 : Localisation des stations de suivi qualité

Sources : - Contrat des rivières du Beaujolais, dossier sommaire de candidature, EPTEAU, 2006

- Banque de données SEQ Eau en ligne, Agence de l'eau RMC, <http://siem.eaurmc.fr>

VII.2.5.1. Présentation

Les données présentées dans ce chapitre sont issues des études réalisées par le Conseil Général du Rhône et la Chambre d'Agriculture du Rhône (recherche de pesticides uniquement). La qualité des eaux a été évaluée sur la base du SEQeau version 235. Ces analyses sont pour l'ensemble relativement récentes (moins de 5 ans), une vaste campagne de mesures a en effet été lancée en 2002. Il est ainsi possible pour certaines stations d'apprécier l'évolution de la qualité des eaux sur une période plus ou moins longue (jusqu'à 30 ans).

Les stations de mesures de la qualité de l'eau qui s'avèrent intéressantes dans le cadre de cette étude sont celles qui sont localisées sur les bassins versants du Morgon et du Nizerand. La planche ci-après présente la localisation des stations de mesures.

Afin d'apprécier la qualité des eaux et de dresser un état des eaux en considérant l'impact de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône, l'analyse de la qualité a été effectuée sur 2 à 3 stations de mesures par cours d'eau. Le but est ainsi de disposer de données qualitatives du cours d'eau avant, pendant et après la traversée de Villefranche-sur-Saône et de juger de l'impact des rejets urbains.

Le tableau ci-dessous présente la légende du SEQ Eau.

Qualité ou aptitude	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Médiocre
	Mauvaise
	Absence ou insuffisance de données
	Indice de qualité ou d'aptitude à la biologie
AEP :	alimentation en eau potable
LOIS :	loisirs aquatiques
IRRI :	irrigation
ABR :	abreuvement
AQU :	aquaculture
HAP :	hydrocarbures aromatiques polycycliques

VII.2.5.2. Le Morgon

La qualité des eaux du Morgon au niveau de Gleizé est moyenne à très bonne suivant les paramètres, les matières azotées constituant le paramètre déclassant.

ALTERATIONS	QUALITE DE L'EAU	APTITUDE A LA BIOLOGIE	APTITUDE AUX USAGES DE L'EAU				
			AEP	LOIS	IRRI	ABR	AQU
Matières organiques et oxydables	77	77					
Matières azotées	55	55					
Nitrates							
Matières phosphorées	62	62					
Particules en suspension	75	93					
Température	80	80					
Minéralisation							
Acidification	77	77					
Effet des proliférations végétales	90	90					

Qualité du Morgon en 2002 à Gleizé, station 52570

Des données sont également disponibles légèrement en aval, 300 m après la confluence du Morgon avec le petit Gleizé. Les analyses y sont globalement meilleures, notamment du point de vue des matières organiques et oxydables ou des matières azotées, ce qui laisse supposer un apport en eaux de bonne qualité par le petit Gleizé. Une quantification des nitrates a cette fois été réalisée : le niveau détecté est moyen.

ALTERATIONS	QUALITE DE L'EAU	APTITUDE A LA BIOLOGIE	APTITUDE AUX USAGES DE L'EAU				
			AEP	LOIS	IRRI	ABR	AQU
Matières organiques et oxydables	83	83					
Matières azotées	72	72					
Nitrates	48	62					
Matières phosphorées	60	60					
Particules en suspension	71	90					
Température	80	80					
Minéralisation							
Acidification	77	77					
Effet des proliférations végétales	87	87					

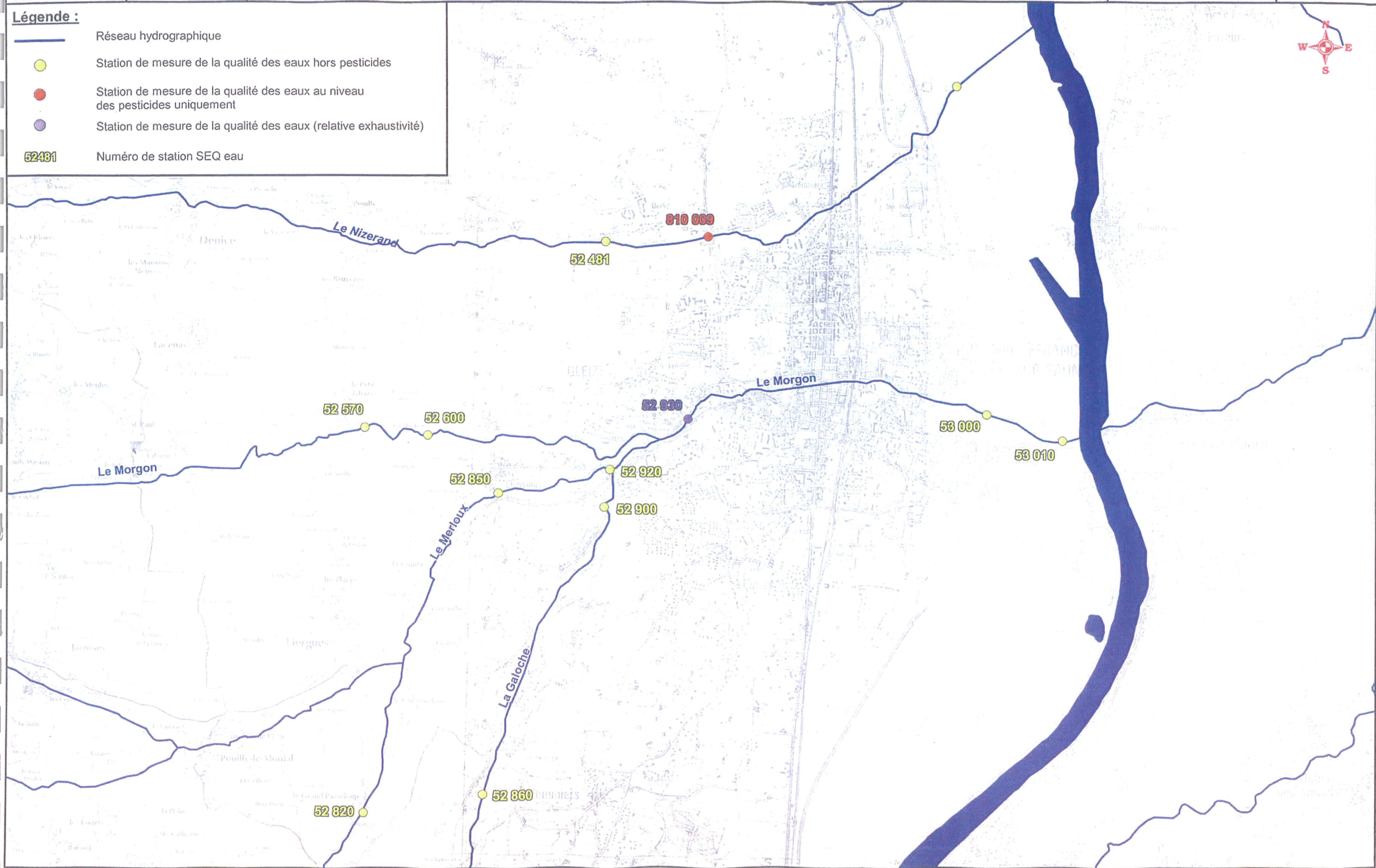
Qualité des eaux du Morgon en 2002, station 52600

Une station de mesure a également été effectuée en aval du lieu dit les Grands Moulins, avant la traversée de Villefranche. La qualité se dégrade par rapport à la situation en amont, notamment en terme de matières phosphorées. Les apports d'eau de mauvaise qualité issues du Merloux et les premiers rejets de Gleizé participent probablement à cette altération.

Dossier VLY 60439

Légende :

- Réseau hydrographique
- Station de mesure de la qualité des eaux hors pesticides
- Station de mesure de la qualité des eaux au niveau des pesticides uniquement
- Station de mesure de la qualité des eaux (relative exhaustivité)
- 52431** Numéro de station SEQ eau



PHYSICO-CHEMIE PAR ALTERATION				
ALTERATIONS	QUALITE DE L'EAU		APTITUDE A LA BIOLOGIE	
	1996	2002	1996	2002
Matières organiques et oxydables	89	55	89	57
Matières azotées	76	42	76	42
Nitrates	41	49	62	62
Matières phosphorées	27	30	27	30
Particules en suspension		79		98
Température	99	98	99	98
Minéralisation				
Acidification	85	93	85	93
Effet des proliférations végétales	76	84	76	84

Evolution de la qualité des eaux du Morgon entre 1996 et 2002, station 52930

Des analyses ont été réalisées de 1996 à 2002 à la station située en aval du rejet de la station d'épuration, après la traversée de Villefranche-sur-Saône. Les relevés de qualité de 1996 et 2002, attestent de la forte dégradation de la qualité du Morgon. Ainsi, les taux en matières organiques et oxydables, en matières azotées et en matières phosphorées relevés en 2002 correspondent à une mauvaise qualité.

PHYSICO-CHEMIE PAR ALTERATION				
ALTERATIONS	QUALITE DE L'EAU		APTITUDE A LA BIOLOGIE	
	1996	2002	1996	2002
Matières organiques et oxydables	93	0	93	2
Matières azotées	76	1	76	1
Nitrates	42	21	62	61
Matières phosphorées	29	1	29	1
Particules en suspension		43		71
Température	97	39	97	39
Minéralisation				
Acidification	63	77	63	77
Effet des proliférations végétales	44	80	44	80

Evolution de la qualité des eaux du Morgon entre 1996 et 2002, station 53000

En 2003, une extension et une rénovation de la station ont été réalisées. Ces travaux ont permis une amélioration nette du fonctionnement de l'unité et de ces rendements.

Conclusion :

La qualité des eaux du Morgon en amont des communes de l'agglomération est relativement bonne, à l'exception des concentrations en nitrates relativement élevées.

La qualité se dégrade en aval de la confluence avec le Merloux, en partie responsable de cette altération (qualité moyenne des eaux du Merloux)

Sur la partie aval, il est difficile de juger l'influence de l'agglomération caladoise sur la qualité des eaux du Morgon, par manque de données récentes (construction d'une nouvelle station d'épuration).

VII.2.5.3. La Galoche

La qualité des eaux de la Galoche relevée sur la commune de Pommiers 300 m environ en amont de la station d'épuration est relativement correcte. Seul le taux de nitrates s'avère médiocre.

PHYSICO-CHEMIE PAR ALTERATION							
ALTERATIONS	QUALITE DE L'EAU	APTITUDE A LA BIOLOGIE	APTITUDE AUX USAGES DE L'EAU				
			AEP	LOIS	IRRI	ABR	AQU
Matières organiques et oxydables	78	78					
Matières azotées	74	74					
Nitrates	33	61					
Matières phosphorées	66	66					
Particules en suspension							
Température	73	73					
Minéralisation							
Acidification	80	80					
Effet des proliférations végétales	86	86					

Qualité des eaux de la Galoche en 1996, station 52860

Des données sur la qualité des eaux de la Galoche sont également disponibles moins de 500 m avant la confluence avec le Merloux. Tout comme en amont, le taux de nitrates reste médiocre. La teneur en MOOX et matières azotées, bonne à très bonne en 1996, se dégrade en 2002.

PHYSICO-CHIMIE PAR ALTERATION				
ALTERATIONS	QUALITE DE L'EAU		APTITUDE A LA BIOLOGIE	
	1996	2002	1996	2002
Matières organiques et oxydables	65	58	65	
Matières azotées	87	45	87	63
Nitrates	35	34	61	62
Matières phosphorées	61	68	61	58
Particules en suspension	77	76	95	
Température	100	98	100	95
Minéralisation				
Acidification	93	96	93	72
Effet des proliférations végétales	84	87	84	92

Evolution de la qualité des eaux de la Galoche entre 1996 et 2002, station 52900

Conclusion :

La qualité des eaux de la Galoche est moyenne dans son ensemble. L'évolution de ces caractéristiques tend à montrer une aggravation de la situation.

VII.2.5.4. Le Merloux

Le Merloux, en aval de la confluence avec la Galoche, présentait un niveau de qualité des eaux très variable en 1996, les classes de qualité variant de mauvaise pour les matières phosphorées à très bonne pour les matières organiques.

Une nette dégradation des eaux s'est produite de 1996 à 2002 surtout au niveau des matières organiques et oxydables et des matières azotées. La teneur en matières phosphorées s'est légèrement améliorée.

PHYSICO-CHIMIE PAR ALTERATION				
ALTERATIONS	QUALITE DE L'EAU		APTITUDE A LA BIOLOGIE	
	1996	2002	1996	2002
Matières organiques et oxydables	84	48	84	54
Matières azotées	73	38	73	38
Nitrates	41	51	62	62
Matières phosphorées	13	24	13	24
Particules en suspension	65		85	
Température	98	98	98	98
Minéralisation				
Acidification	85	93	85	93
Effet des proliférations végétales	80	84	80	84

Evolution de la qualité des eaux du Merloux après la confluence avec la Galoche entre 1996 et 2002, station 52920

Conclusion :

La qualité des eaux du Merloux traduit une dégradation sur la partie amont, notamment au niveau du bourg de Liergues et du rejet de la station d'épuration communale. La comparaison des résultats entre 1996 et 2002 met en évidence une dégradation de la situation.

VII.2.5.5. Le Nizerand

Le niveau de pesticides relevé en 2004 au niveau de Gleizé par la chambre d'agriculture du Rhône reste moyen. Des analyses plus complètes sur la qualité de l'eau ont été réalisées en 2002 : il en ressort que la teneur en MOOX (Matières Organiques et Oxydables), en matières azotées et en nitrates reste bonne à très bonne. Seul le niveau de matières phosphorées reste moyen. On note une légère amélioration consécutive de la qualité de l'eau à cette station entre 1996 et 2002.

ALTERATIONS	QUALITE DE L'EAU	APTITUDE A LA BIOLOGIE	APTITUDE AUX USAGES DE L'EAU				
			AEP	LOIS	IRRI	ABR	AQU
Matières organiques et oxydables	82	82					
Matières azotées	62	62					
Nitrates	63	65					
Matières phosphorées	55	55					
Particules en suspension	77	96					
Température	90	90					
Minéralisation							
Acidification	77	77					
Effet des proliférations végétales	80	80					

Qualité des eaux du Nizerand mesurée en 2002, station 52481

Des mesures ont également été réalisées à Arnas, à 1 km environ avant la confluence avec la Saône. La qualité des eaux s'est globalement améliorée entre 1996 et 2002. Seule la teneur en matières phosphorées ne s'est pas améliorée durant cette période et reste excessive.

ALTERATIONS	QUALITE DE L'EAU	APTITUDE A LA BIOLOGIE	APTITUDE AUX USAGES DE L'EAU				
			AEP	LOIS	IRRI	ABR	AQU
Matières organiques et oxydables	69	69					
Matières azotées	71	71					
Nitrates	59	64					
Matières phosphorées	8	8					
Particules en suspension	75	94					
Température	51	51					
Minéralisation							
Acidification	75	75					
Effet des proliférations végétales	64	64					

Qualité des eaux du Nizerand mesurée en 2002, station 52485

Conclusion :

La qualité du Nizerand est moyenne à très bonne suivant les paramètres en amont du passage dans la zone agglomérée de Villefranche/Arnas. Elle passe de mauvaise à bonne en aval.

La qualité des eaux du Nizerand se dégrade d'une à deux classes dans la traversée de l'agglomération. Les rejets directs d'eaux usées et les activités agricoles périphériques sont les principales causes d'altération du milieu.

VII.2.5.6. Conclusion

Les prélèvements et analyses réalisées par le Conseil Général du Rhône en 1996 et 2002 mettent en évidence une dégradation nette des deux cours d'eau traversant l'agglomération.

Cette dégradation est d'autant plus marquée sur le Morgon, en aval d'une station d'épuration qui donnait en 2002 des signes de faiblesse et qui a bénéficié depuis d'une restructuration importante.

La campagne de prélèvements prévue dans le courant de l'année 2007 dans le cadre de la mise en place du contrat des rivières du Beaujolais permettra d'actualiser ces données.

L'influence de Gleizé et de Liergues sur la qualité des eaux du Morgon et de ses affluents est également importante. La qualité des eaux se dégrade sensiblement après la traversée de ces communes.

VII.3. Activités et usages

VII.3.1. Pêche

Les activités sur les cours d'eau de l'agglomération caladoise sont relativement limitées. La pêche de loisir constitue l'essentiel de ses activités, bien qu'elle soit relativement peu pratiquée sur l'ensemble des bassins versants du Morgon, du Marverand et du Nizerand. En effet, la fédération et les associations de pêches soulignent une très forte altération des peuplements piscicoles sur les parties médianes et avals de ces 3 cours d'eau, classés sur tout leur linéaire en 1^{ère} catégorie.

La partie amont du bassin versant du Morgon demeure relativement préservée. Elle fait d'ailleurs l'objet d'un Plan Départemental de Protection et de Gestion du patrimoine piscicole.

Trois Associations Agréées de Pêche, de Pisciculture et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), assurent la gestion piscicole et halieutique sur la majeure partie du réseau hydrographique de la CAVIL, avec l'appui technique de la fédération de pêche du Rhône et du Conseil Supérieur de la Pêche du Rhône. Les trois associations sont :

- AAPPMA de Denice, Nizerand
- AAPPMA de Liergues, Morgon et affluents
- AAPPMA de Saint-Julien, Marverand

A noter que la gestion piscicole de la Saône au droit de Villefranche est assurée par l'AAPPMA de Villefranche-sur-Saône.

VII.3.2. Baignade et sports nautiques

Les réseaux hydrographiques transitant sur le territoire communautaire ne constituent dans l'ensemble pas des lieux de baignade prisés. Seule la Saône est le siège d'une importante activité nautique (aviron, ski nautique, baignade, etc.).

On signalera également le plan d'eau du Bourdelan, situé au Sud du camping, en bord de Saône, qui accueille chaque année plus de 25 000 visiteurs.

VII.3.3. Alimentation en eau potable

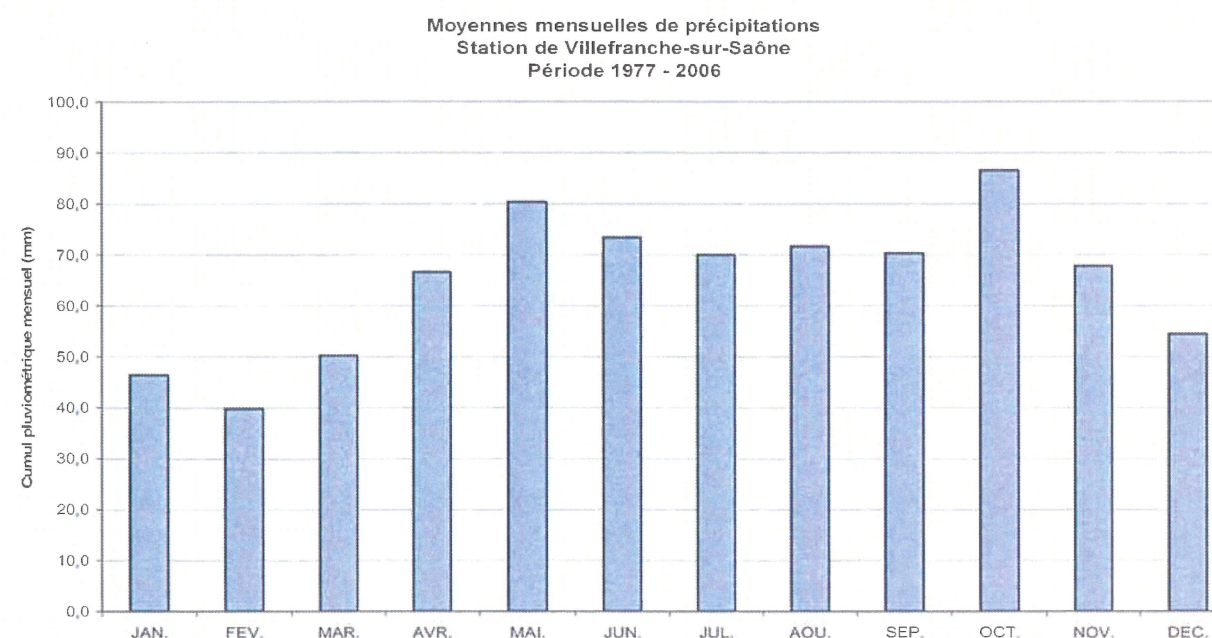
Un recensement de l'ensemble des captages a été réalisé auprès des services de la DDASS du Rhône. Deux principaux captages ont été recensés et notamment les captages (14 puits) de Beauregard qui alimentent la CAVIL en eau potable. On signalera également l'existence de plusieurs captages privés, dont celui de la coopérative laitière de Villefranche qui est destiné à la consommation humaine. Les périmètres de protection de ces ouvrages seront intégrés à l'étude dès réception par les services de l'état.

VII.4. Pluviométrie

VII.4.1. Généralités

Les conditions climatiques locales correspondent à un **climat de type continental**. L'amplitude thermique est importante et les précipitations annuelles sont modérées. L'effet de foehn engendré par les monts du Beaujolais qui bénéficie aux vignobles et le brouillard généré par la Saône sont les particularités du secteur. La vallée de la Saône est également balayée par un vent de direction Nord-Sud.

La lame d'eau moyenne précipitée annuellement à Villefranche-sur-Saône est de **730 mm**, soit 70 mm sous la moyenne nationale. La répartition mensuelle est relativement homogène avec un pic durant la période estivale générée par des orages violents.



VII.4.2. Analyse pluviométrique

La station météorologique la plus représentative des conditions locales et pour laquelle existent des données statistiques nécessaires à la détermination de pluies de projet est le **poste Météo France de Mâcon**. Ces données seront utilisées dans le cadre de la modélisation hydraulique du réseau.

Ainsi, le traitement statistique des intensités pluvieuses enregistrées sur la période 1960 – 2004 au poste de Mâcon, a permis d'établir des pluies de projet d'une période de retour donnée. A titre d'exemple, les pluies décennales pour des événements de durée intense 15 minutes, 1 heure et 1 jour sont présentées dans le tableau ci-dessous.

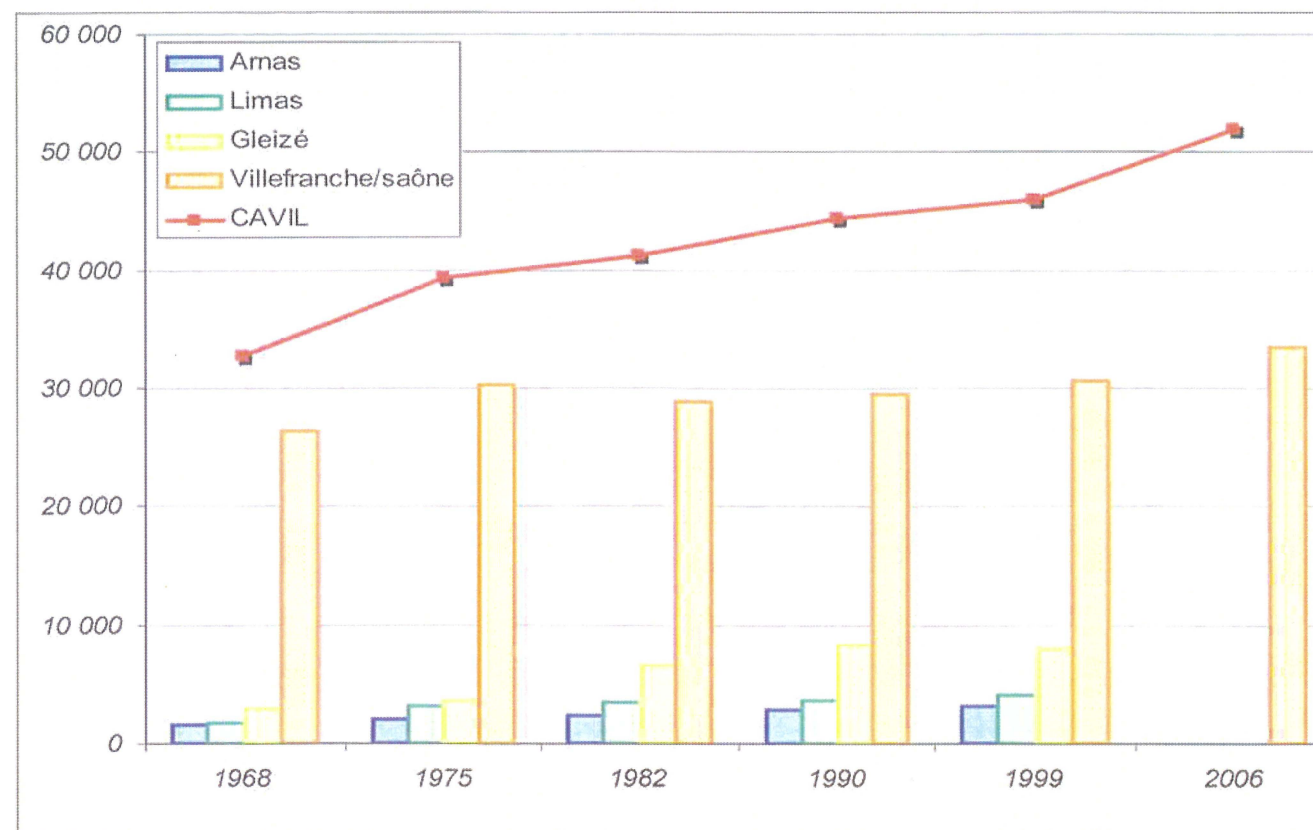
Durée	Hauteur d'eau précipitée (mm)
15 min	16.3
1h	49.4
1j	130.0

Pluies décennales pour différentes durées intenses, poste de Mâcon

VIII. Évolution démographique

Les données INSEE, extraites des cinq derniers recensements généraux de populations, sont regroupées dans les tableaux ci-dessous :

Communes	Année	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Arnas	Population	1 547	2 116	2 336	2 783	3 106	/
	Taux d'évolution annuel		4,6%	1,4%	2,2%	1,2%	/
Gleizé	Population	3 045	3 708	6 591	8 317	8 050	/
	Taux d'évolution annuel		2,9%	8,6%	3,0%	-0,4%	/
Limas	Population	1 770	3 216	3 463	3 652	4 151	/
	Taux d'évolution annuel		8,9%	1,1%	0,7%	1,4%	/
Villefranche/saône	Population	26 338	30 341	28 881	29 542	30 647	33 422
	Taux d'évolution annuel		2,0%	-0,7%	0,3%	0,4%	1,2%
CAVIL	Population	32 700	39 381	41 271	44 294	45 954	52 000
	Taux d'évolution annuel		2,7%	0,7%	0,9%	0,4%	1,8%



L'évolution démographique de la Communauté d'Agglomération est marquée par une croissance irrégulière depuis 1968. La population dépasse les 50 000 habitants depuis 2006, date à laquelle le District est devenu Communauté d'Agglomération.

La population de la CAVIL a augmenté de près de 60 % en moins de 40 ans. Cette évolution s'est par ailleurs accélérée ces dernières années, avec un gain de 13 % en 7 ans, soit un taux d'évolution annuel proche de 2 %.

L'évolution de la population des communes composant la Communauté est assez disparate.

L'évolution de la population d'Arnas a été la plus régulière des 4 communes, avec une progression marquée depuis ces trente dernières années par un doublement de la population.

Limas a fait l'objet d'un fort développement au début des années 1970 (près de 9% de taux d'évolution annuel entre 1968 et 1975), puis une progression plus mesurée depuis. Limas enregistre la plus grosse évolution durant ces 40 dernières années avec un accroissement démographique de 130 %

Gleizé a connu une explosion démographique entre 1975 et 1990, période durant laquelle la population a été multipliée par 2.2 (+124 %). On notera une légère décroissance dans les années 1990.

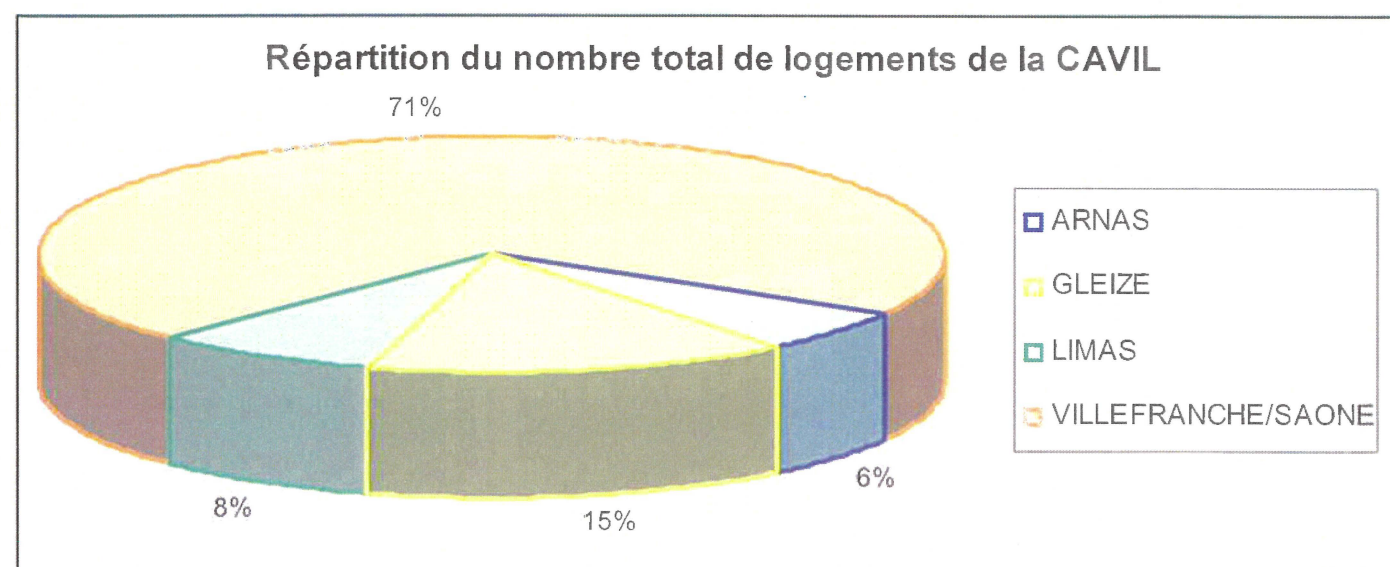
Villefranche sur Saône affiche une évolution démographique à la hausse, excepté durant la période 1975-1982 et atteint plus de 33 000 habitants en 2006.

IX. Caractéristiques de l'habitat

Le parc des habitations des communes de la Communauté d'agglomération de Villefranche sur Saône se décomposait de la manière suivante (RGP 1999):

Parc des habitations (RGP 1999)	ARNAS	GLEIZE	LIMAS	VILLEFRANCHE/ SAONE	CAVIL
Nombre total de logements	1199	3082	1643	14386	20310
Nombre de résidences principales	1142	2945	1557	12965	18609
Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels	22	29	23	221	295
Nombre de logements vacants	35	108	63	1200	1406
Population	3106	8050	4151	30647	45954
Nombre moyen d'occupants par logement	2,59	2,61	2,53	2,13	2,26

Le nombre moyen d'occupant par logement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération s'établit à environ 2.26 habitants/logement.



Plus de 70 % des logements sont situés sur le territoire communal de Villefranche sur Saône.

X. Population saisonnière

Arnas dispose d'une capacité d'accueil saisonnière de l'ordre de 302 personnes réparties comme suit :

- 35 logements vacants, soit 91 personnes (en considérant 2,59 hab. / résidence),
- 22 résidences secondaires, soit 57 personnes (en considérant 2,59 hab. / résidence),
- La polyclinique du beaujolais présentant 154 lits,

Limas dispose d'une capacité d'accueil saisonnière de l'ordre de 220 personnes réparties comme suit :

- 63 logements vacants, soit 159 personnes (en considérant 2,53 hab. / résidence),
- 23 résidences secondaires, soit 58 personnes (en considérant 2,53 hab. / résidence),
- Un Collège de 763 élèves,

On recense également plusieurs structures d'accueil et notamment :

- Un CFA
- 3 hôtels, environ 200 lits

Gleize dispose d'une capacité d'accueil saisonnière de l'ordre de 360 personnes réparties comme suit :

- 109 logements vacants, soit 284 personnes (en considérant 2,61 hab. / résidence),
- 28 résidences secondaires, soit 73 personnes (en considérant 2,61 hab. / résidence),

La commune est également le siège de plusieurs structures d'accueil dont :

- Le lycée louis Armand,
- Le Centre Hospitalier assure 1 200 repas par jours, soit une capacité de lits avoisinant les 600.

Villefranche sur Saône dispose d'une capacité d'accueil saisonnière de l'ordre de 4 000 personnes réparties comme suit :

- 1 200 logements vacants, soit 2 556 personnes (en considérant 2,13 hab. / résidence),
- 221 résidences secondaires, soit 471 personnes (en considérant 2,13 hab. / résidence),
- Le camping municipal de la plage comprenant 128 emplacements, soit environ 320 personnes
- Une quinzaine d'hôtels

Le territoire communal accueille également

- 2 collèges
- 2 lycées

XI. Activités professionnelles

XI.1. Préambule

Les communes de La Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône sont le siège de nombreuses activités industrielles et professionnelles.

On notera notamment les activités suivantes :

❖ Arnas

- ROMAIRE S.A : Traitement chimique des métaux,
- METALEUROP : Traitement de batteries et de filtres à huile usagés, station de transit, affinage de plomb,
- S.A. TRANSPORTS GIRAUD : stockage en entrepôt couvert,
- REGEMAT : Centre de transit et de tri de déchets industriels banaux,
- EXEL G.S.A. : Stockage de polymères,
- PLASTOHM S.A : Stockages de matières plastiques et installations de réfrigération et compression,
- UNION DES COOPERATIVES LAITIERES DE VILLEFRANCHE : Stockage, traitement, transformation de lait et produits issus du lait,
- ONTEX France : Broyage de produits minéraux ou organiques, chauffage par fluide caloporteur, dépôt de fuel,
- JOHNSON DIVERSEY SAS : Fabrication de détergents,
- TERRIER SA : Traitement de métaux et application de peinture,
- NATIONAL STARCH AND CHEMICAL : Installations de transformation et stockage de polymères, de chauffage, de réfrigération et de compression.

On notera également la présence de la Polyclinique du beaujolais.

❖ Gleizé

- COOPERATIVE VINICOLE INTERCOMMUNALE DE GLEIZE et GAEC DE CHABERT - GFA DE CHABERT : Préparation et conditionnement de vins,
- DISTILLERIE ROMANY : Production par distillation des alcools et eaux de vie, séchage des lies de vin, dépôt et distribution de liquides inflammables,
- ENTREPRISE RUMMLER : Stockage et récupération de métaux, dépôt de chiffons usagés, de papiers usés, séchage des peaux fraîches, découpage de métaux,
- SOCIETE DES BOIS ET PLASTIQUES INDUSTRIELS : travail du bois, application de vernis,

On notera également la présence du lycée Louis Armand et du centre hospitalier de Villefranche-sur-Saône.

❖ Limas

- BAYER CROPS SCIENCE France : Installation de réfrigération, emploi et stockage de substances et préparations solides très toxiques pour l'environnement aquatique, formulation et conditionnement de produits agropharmaceutiques toxiques,
- VILLEFRANCHE AUTO SA : Garage, tôlerie, application et séchage de peinture, dégraissage, installation de compression et dépôt de liquides inflammables,
- SOCIETE TITAN Travail mécanique du bois,

On notera également la présence d'un C.F.A., d'un C.E.S. et de trois hôtels.

❖ Villefranche sur Saône

- TEINTURES et IMPRESSIONS DE LYON : Activités de teinture et impression de matières textiles,
- BLEDNA : Broyage, concassage, etc. de substances végétales,
- ELYO : Incinérateur,
- TRANSPORTS ALLOIN : Application et séchage de peinture,
- S.B.T.N. : Transformation de polymères, stockage de pneumatiques, installation de réfrigération/compression,
- SPICER France : Traitement chimique des métaux,
- DECAMAT - SARL CHANCECAM : Traitement des métaux ou matières plastiques,
- abattoir de Villefranche sur Saône : Transformation des viandes,
- HOUGHTON : Dépôt de liquides inflammables, installation de mélange et de chargement, déchargement de liquides inflammables,
- NOVEXIA : Séchage de peinture, traitement électrolytique des métaux,
- ONYX AUVERGNE RHÔNE-ALPES : installation de tri de matières usagées combustibles à base de polymères, centre de pré tri et de transit de DIB, centre de tri et de transfert d'ordures ménagères, récupération de métaux,... ,
- SOCIETE B.M.R. : Production de poissons fumés, dépôt de poissons salés, saurés ou séchés,
- SOCIETE PLATTARD GRANULATS : Broyage, concassage, criblage de minéraux naturels.

On notera également la présence de trois hypermarchés, d'un collège et d'un lycée, d'une gendarmerie nationale, d'un camping, d'une zone d'équipement sportif, d'un centre nautique, de plusieurs hôtels et restaurants, etc.

XI.2. Activités viti-vinicoles

Le territoire communautaire, qui s'étend au pied du Beaujolais, est le siège d'une forte activité viticole et vinicole.

Un recensement des activités a été effectué auprès des communes et de la chambre d'agriculture.

▪ Arnas

La commune accueille une dizaine d'exploitations, dont la majorité n'est pas raccordée au réseau d'assainissement collectif.

La production globale s'établit autour de 5330 hl.

Deux exploitants ont un projet de raccordement à l'unité de traitement collective. Les volumes vinifiés représentent environ 450 hl.

▪ Gleizé

La commune accueille 7 exploitations, présentées dans le tableau suivant :

Exploitant	Lieu-dit	Volume vinifié (hl)	Traitement
M. Lechevin	Le petit Gleizé	360	Aucun (projet à l'étude)
M. Goujat	Le petit Gleizé	500	Aucun
M. Soviche	Les Bruyères	520	Aucun
M. Dumoulin	Les Bruyères	280	Epandage mobile
Domaine de Vaurenard	Vaurenard	1400	aucun
Mme de Gayffier	Rue des Chères	460	aucun
M. Alamartine	Rte du Saule d'Oingt	500	aucun
M. Perrier	La Rippe	270	Raccordé station
M. Casati	Château de St Fonds	1200	Raccordé station
M. Savoye	Rue des Ecoles	2000	Raccordé station

▪ Limas

Le territoire communal accueille deux exploitations.

Exploitant	Lieu-dit	Volume vinifié (hl)	Traitement
M. Jomain	Rte d'Anse	1000	Raccordé station
M. Gayot		600	Raccordé station

▪ Villefranche-sur-Saône

Aucune exploitation vinicole n'a été recensée sur le territoire communal.

▪ Synthèse

Commune	Nb d'exploitations	Volume vinifié (hl)	Part traitée en station
Arnas	10	5330	~ 450 hl (en projet)
Gleizé	10	7490	3470 (46 %)
Limas	2	1600	1600 (100 %)
Villefranche/Saône	0	0	-
Total	22	14420	5070 (35%)

XI.3. Synthèse des données collectées auprès de services de l'état

↳ *Planche 8 : Localisation des principales activités industrielles*

Le caractère fortement industrialisé du territoire d'étude rend difficile une analyse exhaustive des activités industrielles.

Une collecte de données a été réalisée auprès des services de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la DRIRE et des services de la CAVIL.

Un listing actualisé établi par les services techniques de la CAVIL est présenté en annexe.

Une cartographie spécifique a également été élaborée afin de localiser les activités principales présentes sur le territoire communautaire. Cette présentation intègre uniquement les activités soumises à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

XI.3.1. Recensement des activités soumises à déclaration ou autorisation

Le recensement des activités soumises à déclaration ou à autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement est présenté de manière sommaire dans le tableau suivant :

Commune	Installations soumises à Déclaration	Installations soumises à Autorisation
Arnas	22	20
Gleizé	9	3
Limas	11	2
Villefranche-sur-Saône	61	24

Cette présentation sera complétée lors de la prochaine phase de l'étude par une évaluation des flux rejetés au milieu naturel et au réseau d'assainissement, à partir des éléments transmis par la CAVIL et la CGE.

XI.3.2. Inventaire des activités soumises à autorisation

	Localisation	Type d'activité - Risque
ADESIA	ARNAS Parc d'activités rue de Chavanne	application et séchage de colle, sotckage de matières plastiques
C 2 P	ARNAS ZI Nord	réemploi de matières plastiques par extrusion, par broyage, stockage de matières plastiques, installations d'élimination de déchet industriels, installation de réfrigération
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VILLEFRANCHE	ARNAS Zone Portuaire Nord-Est	dépôt de houille
CHENIL DE LA TOUR	ARNAS chemin de la Tour	élevage de chiens
C.M.C. COUTURIER	ARNAS 208, rue du Nizerand ZI Nord	exploiter, à titre de régularisation, des installations de travail mécanique des métaux et traitement des métaux
CAVIL	ARNAS	déchetterie, station de transit
EPUR RHONE ALPES	ARNAS rue du Nizerand	récupération des métaux
GEODIS LOGISTICS RHÔNE-ALPES	ARNAS ZI Nord, rue du Champ du Garet	exploiter un entrepôt de marchandises combustibles
GRANULATS RHONE ALPES	ARNAS lieu-dit "Pré de Joux"	exploitation de carrière
JOHNSON DIVERSEY SAS	ARNAS Zone Industrielle rue Grange Morin	fabrication de détergents
LABORATOIRES ROCHE NICHOLAS	ARNAS rue du Champ Garet ZI Nord	exploitation d'entrepôts couverts
METALEUROP	ARNAS ZI Nord	installations de traitement de batteries et de filtres à huile usagés, station de transit, affinage de plomb
MINOT CI	ARNAS rue de l'Abbaye	installation de mise en oeuvre de produits de préservation du bois
NATIONAL STARCH AND CHEMICAL	ARNAS Zone Industrielle Nord 299, rue Grange Morin	fabrication et stockage de colle à base de liquides inflammables, installation de combustion
REGEMAT	ARNAS ZI Nord	exploiter un centre de transit et de tri de déchets industriels banals + agrément pour valorisation déchets d'emballages
ROMAIRE	ARNAS ZI Nord Impasse des prairie	Travaux de Tôlerie fine et moyenne. Exploitation des installations de traitement chimique des métaux
SOCIETE LYONNAISE D'ENROBES	ARNAS ZI Nord rue du Nizerand	fusion des asphaltes, brais, goudrons etc, dépôt de goudrons et matières bitumineuses dépôt de liquides inflammables, procédés de chauffage
SOCIETE PROCIDA	ARNAS ZI Nord-est	dépôt de produits phytosanitaires
SYTRAIVAL	ARNAS lieu-dit "Avé Maria"	unité de compostage de déchets végétaux
TERRIER	ARNAS ZI Nord rue de l'Abbaye	Production de pièces mécano-soudées. exploiter, à titre de régularisation, des installations de travail mécanique et de traitement de métaux et d'application de peinture
DISTILLERIE ROMANY	GLEIZE 326; 330, rue des Grillons	production par distillation des alcools et eaux de vie, séchage des lies de vin, dépôt et distribution de liquides inflammables
ENTREPRISE RUMMLER	GLEIZE lieu-dit "Chervinges"	stockage et récupération de métaux, dépôt de chiffons usagés, de papiers usés, séchage des peaux fraîches, découpage de métaux
SOCIETE DES BOIS ET PLASTIQUES INDUSTRIELS	GLEIZE	atelier où l'on travaille le bois, application de vernis

	Localisation	Type d'activité - Risque
RHONE POULENC AGRO	LIMAS 1, avenue Edouard Herriot	installation de réfrigération, emploi et stockage de substances et préparations solides très toxiques pour l'environnement aquatique, formulation et conditionnement de produits agropharmaceutiques toxiques
SOCIETE TITAN	LIMAS Route d'anse	atelier de travail mécanique du bois
AXIMA CENTRE	VILLEFRANCHE ZI de l'Echangeur Rue Gabriel Voisin	une activité de broyage, concassage, criblage de produits naturels ou artificiels
BLEDINA	VILLEFRANCHE 383, rue Philippe Héron	broyage, concassage...de substances végétales, installation de combustion...
CALADE AUTO PIECES	VILLEFRANCHE 168, boulevard Antonin Lassalle	dépôt de carcasses de véhicules hors d'usage
CEREGRAIN	VILLEFRANCHE Z. Indus et Portuaire	étendre les activités de stockage, séchage de céréales
COFF RECYCLING PURFER	VILLEFRANCHE ZI Nord Est 338, rue Camille Desmoulins	récupération et stockage de métaux, dépôt de caoutchouc..., dépôt de bois, papiers, cartons...
COMPAGNIE TEXTILE DE VILLEFRANCHE - C.T.V.I.	VILLEFRANCHE 1960, route de Frans	impression de matières textiles, procédé de chauffage par fluide organique combustible
DECAMAT - SARL CHANCECAM	VILLEFRANCHE 301, rue Richetta	traitement des métaux ou matières plastiques
GEANT CASINO	VILLEFRANCHE ZAC du Garet	exploitation des installations de réfrigération et compression
HOUGHTON	VILLEFRANCHE 259, rue Benoît Mulsant	dépôt de liquides inflammables, installation de mélange et de chargement, déchargement de liquides inflammables (régularisation)
JEC INDUSTRIE	avenue de l'Europe	exploiter des installations d'application de peinture et de traitement des métaux
LA MURE BIANCO	VILLEFRANCHE Port de Frans 501, avenue de la Plage	dépôt de liquides inflammables de 1ère Catégorie
NOVEXIA	VILLEFRANCHE 210, rue Léon Jouhaux	séchage de peinture, traitement électrolytique des métaux
ONYX AUVERGNE RHÔNE-ALPES	VILLEFRANCHE rue Georges Mangin	installation de tri de matières usagées combustibles à base de polymères, centre de pré tri et de transit de DIB, centre de tri et de transfert d'ordures ménagères, récupération de métaux,...
PLATTARD BETON	VILLEFRANCHE rue Charles Sève	stockage de polymères et transit de matériaux minéraux solides
POMPES FUNEBRES GENERALES	VILLEFRANCHE 644, rue Nationale	atelier où l'on travaille le bois, application de peinture, dépôt de liquide inflammable
SNC SOGEROS	VILLEFRANCHE rue des Frères Bonnet	entrepôt couvert, stockage de plastiques non halogénés, de PVC et autres plastiques halogénés
SOCIETE B.M.R.	VILLEFRANCHE rue Jean Chazy	production de poissons fumés, dépôt de poissons salés, saurés ou séchés
SOCIETE PLATTARD GRANULATS	VILLEFRANCHE Port de Frans	broyage, concassage, criblage de minéraux naturels
SOCIETE PLATTARD S.A.	VILLEFRANCHE avenue de la plage	poursuivre l'exploitation de son usine de fabrication d'éléments béton
SOREMETAL	VILLEFRANCHE 454, boulevard Lassalle	stockage et récupération de ferrailles
SOTRADEL S.A.S	VILLEFRANCHE 281, rue Jean Chazy	entrepôts couverts : stockage de matières, produits ou substances combustibles
SPICER FRANCE	VILLEFRANCHE rue Georges Mangin	traitement chimique des métaux
SYTRAIVAL BEAUJOLAIS DOMBES	VILLEFRANCHE rue des Frères Bonnet	incinération d'ordures ménagères avec récupération d'énergie
TEINTURES et IMPRESSIONS DE LYON	VILLEFRANCHE 1960, route de Frans	régularisation et extension des activités de teinture et impression de matières textiles



XII. Consommation en eau potable

La Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône dispose d'une station de captages composés de 14 puits et d'une station de potabilisation et d'une station de potabilisation de l'eau destinée à la consommation humaine.

La production et la distribution d'eau potable sont assurées par la Générale des Eaux.

Les données de consommation relatives à l'exercice 2006, fournies par la Générale des Eaux, font l'objet du tableau ci-dessous:

Consommations 2006

Commune	Nombre d'abonnés AEP	Nombre d'abonnés assainissement	Taux de raccordement	Volume facturé aux assujettis assainissement (m³/an)
Arnas	412	390	94.7%	218101
Gleize	2571	2371	92.2%	387754
Limas	1598	1451	90.8%	242225
Villefranche sur Saône	13694	13507	98.6%	2023345
TOTAL	18275	17719	97.0%	2871425

Le taux de raccordement au réseau d'assainissement sur la Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône est de 97 %. Il est supérieur à 90 % sur chaque commune.

Une approche théorique approfondie sera réalisée en phase 2 afin d'évaluer par bassin de collecte les flux hydrauliques attendus résultant des consommations d'eau potable. Cette analyse sera croisée avec les résultats de mesure afin de mettre en évidence d'éventuels apports d'eaux parasites ou défaut de collecte sur les réseaux d'assainissement.

XIII. Analyse des documents d'urbanisme et perspectives démographiques

Les communes de la zone d'études ont cédé leur compétence urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône.

Une révision de Plan Local d'Urbanisme est en cours de révision.

De nombreux projets de développement sont envisagés par la CAVIL.

Ces projets seront intégrés lors de la prochaine phase afin de vérifier la cohérence entre le développement envisagé et les capacités du système d'assainissement en terme de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales.

B.

ETAT DES LIEUX

I. Compétences et organisation

Les communes de Arnas, Gleizé, Limas et Villefranche sur Saône ont cédé leur compétence assainissement (collectif et non collectif) à la Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône (CAVIL), maître d'ouvrage de cette étude, à l'exception de la commune d'Arnas qui a souhaité conserver la compétence assainissement collectif

Le tableau suivant présente les spécificités administratives et organisationnelles des réseaux d'assainissement de chacune de ces communes :

Commune	Maître d'ouvrage	Mode de gestion des réseaux	Exploitant ou prestataire	Traitement
Arnas	Collectif ; Arnas Non collectif : CAVIL	Collectif : Affermage	SDEI	Station de Béligny (via poste de refoulement principal)
Gleizé	CAVIL	Régie directe, sauf gestion des postes de refoulement et des stations d'épuration confiée à la CGE		Station de Béligny
Limas				Station de Béligny Station de Limas
Villefranche sur Saône				Station de Béligny

II. Assainissement collectif

II.1. Méthodologie

L'objectif de cette phase a consisté à prendre connaissance du réseau d'assainissement communautaire et des dysfonctionnements dont il fait l'objet.

Pour ce faire, des entretiens avec les principaux intervenants concernés par les réseaux d'assainissement (Services techniques des 4 communes, services techniques de la CAVIL, CGE) ont permis d'appréhender le fonctionnement du système d'assainissement, et ses principales insuffisances.

Pour compléter ces informations, des visites de terrain ont été réalisées de manière ciblées, sur les ouvrages particuliers constituant le réseau : déversoirs d'orage, postes de refoulement, unité de traitement, bassins de rétention, etc.) et les secteurs présentant des dysfonctionnements.

Les plans des réseaux ont été communiqués au démarrage de l'étude par les services techniques de la CAVIL. Les mises à jour sont assurées par la CAVIL et ne font pas l'objet de la présente étude.

Le repérage des déversoirs d'orage, des postes de refoulement, des rejets directs et des bassins de rétention de la Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône a été réalisé durant les mois de décembre 2006 et Janvier, février 2007 sur la base des plans et d'une liste de localisation des déversoirs d'orage transmis par la CAVIL.

Un relevé de l'intégralité des déversoirs d'orage et des postes de refoulement a été effectué pour contrôler les plans disponibles et apprécier l'état général du réseau (tracé, nature et état des collecteurs).

Ce travail a également permis de prendre connaissance du réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales pour les investigations complémentaires (visite de nuit, diagnostic du réseau pluvial, etc.).

Les déversoirs d'orage et les postes de refoulement ont été identifiés par un numéro reporté sur le plan. Pour chacun des déversoirs d'orage et des postes de refoulement inspectés, une fiche individuelle a été dressée sur le terrain, conformément à l'exemple présenté page suivante.

Les travaux ont abouti à l'édition de deux plans actualisés du réseau d'assainissement digitalisé sur fond cadastral numérisé. Ces plans accompagnent le présent document.

II.2. Caractéristiques du réseau

↳ Plans des réseaux d'assainissement et campagne de mesures envisagée (plans AO) – cahier ouvrages

II.2.1. Répartition des réseaux

La station de Limas collecte les eaux du bassin versant Sud Ouest de la Communauté d'Agglomération avec comme limite Ouest la route Nationale, la rue de Guicharde à l'Est et la rue Ponot au Nord.

Tous les autres bassins versant de la Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône convergent vers la station d'épuration de Béligny située à Villefranche sur Saône.

II.2.2. Linéaires et typologies des collecteurs

Le réseau d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Villefranche sur Saône est en majorité à caractère unitaire.

Les réseaux séparatifs sont majoritairement présents dans les zones industrielles, Arnas, et Gleize.

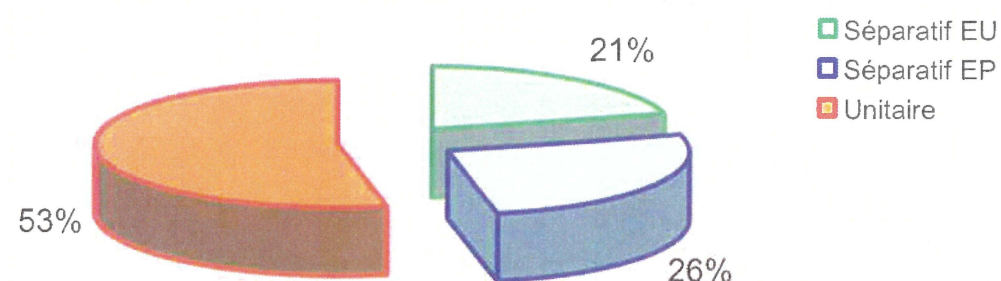
Les longueurs totales des réseaux d'assainissement **d'eaux usées unitaires et séparatifs** de la Communauté d'Agglomération de Villefranche identifiés lors du repérage des réseaux s'élèvent à environ respectivement **120 Km et 46 Km environ**, auxquels s'ajoutent **59 Km** de canalisations **d'eaux pluviales**.

Une analyse des collecteurs d'eaux usées est proposée suivant leurs caractéristiques :

➤ Analyse des collecteurs par type d'effluent

	CAVIL	Pourcentage
Séparatif EU (m)	46343	21%
Séparatif EP (m)	59450	26%
Unitaire (m)	120252	53%
<i>Total (m)</i>	<i>226045</i>	<i>100%</i>

Répartition des collecteurs par type d'effluent



La mise en place prochaine d'un Système d'Information Géographique (SIG) au sein de la Communauté d'Agglomération de Villefranche-sur-Saône devrait permettre une analyse plus fine des typologies du système d'assainissement.

II.2.3. Ouvrages spéciaux

II.2.3.1. Déversoirs d'orage

On considère comme déversoir d'orage tout ouvrage permettant un délestage de la canalisation unitaire vers le milieu naturel. Sont ainsi englobé dans cette terminologie les surverses, les trop pleins et les déversoirs.

92 déversoirs d'orage (déversoirs d'orages et trop-pleins) ont été recensés sur les réseaux communautaires.

Le repérage de ces ouvrages a été réalisé essentiellement à partir d'une liste communiquée par la CAVIL, comportant 56 équipements, d'une analyse fine des plans des réseaux et des entretiens avec le personnel exploitant le réseau.

Ces ouvrages ne figurent pas sur les plans existants. Par conséquent, cet inventaire n'est très probablement pas exhaustif.

Chaque ouvrage a fait l'objet d'une fiche descriptive présentée dans un document annexé au présent rapport.

n°	Type	Localisation			Diamètre du réseau EU		Collecteur de délestage		Observations		
		adresse	commune	numéro de regard associé	amont	aval	diamètre	exutoire	source de dysfonctionnement	Curage à prévoir	travaux à prévoir
1	Déversoir d'orage	Rue de Belleruche	Villefranche / Saône	14 359	2*500	500	500	réseau pluvial rue helene Boucher puis réseau unitaire	Réseaux obstrué partiellement >Déversement en temps sec	OUI	Non
2	Déversoir d'orage	Rue de Tarare	Villefranche / Saône	14 825	500+300	500	400	réseau unitaire longeant le morgon	/	non	non
3	Déversoir d'orage	Rue de Tarare	Gleizé	14 809	600 + 500	500	800	réseau unitaire longeant le morgon	/	non	non
4	Déversoir d'orage	Rue de Tarare	Gleizé	14 837	600 + 500	300	800	Le morgon	/	non	non
5	Déversoir d'orage	Route de Tarare	Gleizé	14 841	500	500	500	Le morgon	/	non	non
6	Déversoir d'orage	Route de Tarare / Chabert	Gleizé	14 005	1000 + 600	400	1 100	Le morgon	Dépôt et faible poutrelle > Déversement en temps sec	OUI	OUI
7	Déversoir d'orage	Rue François Giraud / Rue Auguste Aucour	Villefranche / Saône	14 753	T 900 + 500	500	T 900	réseau unitaire Rue François Giraud	/	non	non
8	Déversoir d'orage	Rue de Thizy / Rue D'anse	Villefranche / Saône	16 196	T 1 500	T 1 500	T 900	réseau unitaire Route Nationale	/	non	non
9	Déversoir d'orage	Rue des catalpas	Gleizé	1 047	500	500	600	réseau pluvial impasse du Morgon	/	non	non
10	Déversoir d'orage	Rue des écoles	Gleizé	1 034	500	250	400	réseau pluvial impasse du Morgon	Etanchéité du seuil > Déversement en temps sec	non	OUI
11	Déversoir d'orage	Rue Ernest Renan	Villefranche / Saône	72	1 000	800	500	réseau unitaire Rue Joseph Balloffet	/	non	non
12	Trop plein de réseaux	Rue Joseph Balloffet	Villefranche / Saône	9 371	500	150	400	réseaux pluviale collège de mongre	/	non	non
13	Déversoir d'orage	Palais des sports	Villefranche / Saône	11 257	1 000	600	1 000	Le Nizerand	/	non	non
14	Trop plein de réseaux	Rue Berthelot	Villefranche / Saône	3 231	T 1 000	T 1 000	400	réseaux unitaire rue Berthelot	/	non	non
15	Déversoir d'orage	Rue Camille Desmoulins	Villefranche / Saône	16 909	200	200	500	réseau pluvial rue Denis Papin puis Saône	Ouvrage mal façonnée > Déversement en temps sec	non	OUI
16	Déversoir d'orage	Impasse du Garet	Villefranche / Saône	7 380	1 000	350	T 1 600	réseau pluvial puis Morgon	/	non	non
17	Déversoir d'orage	ONYX	Villefranche / Saône	15 517	1 800	600	1 500	réseau pluvial longeant l'autoroute puis Morgon	/	non	non
18	Déversoir d'orage	Route de Frans	Villefranche / Saône	823	T 1 500 + 700	1100	T 1800	réseau pluvial puis Morgon	/	non	non
19	Déversoir d'orage	Rue Emile Zola	Villefranche / Saône	9 093	500	500	500	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
20	Trop plein de réseaux	Rue Emile Zola	Villefranche / Saône	7 028	500	500	500	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
21	Déversoir d'orage	Boulevard pierre Pasquier	Villefranche / Saône	3 428	T 1800	500	T 1500	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
22	Déversoir d'orage	Boulevard pierre Pasquier	Villefranche / Saône	4 117	T 1 800	T 1 800	1 100	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
23	Déversoir d'orage	Berges du Morgon amont passage souterrain	Villefranche / Saône	16 514	800	800	Cadre 700x500	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau / Difficile d'accès	non	OUI
24	Déversoir d'orage	Berges du Morgon amont passage souterrain	Villefranche / Saône	16 528	800	800	Cadre 700x500	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau / Difficile d'accès	non	OUI

n°	Type	Localisation			Diamètres du réseau EII		Collecteur de délestage		Observations		
		adresse	commune	numéro de regard associé	amont	aval	diamètre	exutoire	source de dysfonctionnement	Curage à prévoir	travaux à prévoir
25	Déversoir d'orage	Avenue Saint Exupéry	Villefranche / Saône	9 245	400	200	400	réseaux pluviale collège de mongre	/	non	non
26	Déversoir d'orage	Rue Philippe Héron	Villefranche / Saône	11 083	800 + 600 + 200	300	800 + 500	réseaux unitaire ou réseau pluviale puis Morgon	présence de rats / Ouvrage mal façonnée / Dépôt de bout de canalisation	non	OUI
27	Déversoir d'orage	Rue Paul Bert	Villefranche / Saône	11 353	600 + 500	500	Cadre 300x500	réseaux unitaire rue Corlin	/	non	non
28	Trop plein de réseaux	Rue Paul Bert	Villefranche / Saône	11 361	500	700	200	réseau pluvial puis réseau unitaire rue de la Barmondière	/	non	non
29	Déversoir d'orage	Rue Montplaisir / Rue Robert Schuman	Villefranche / Saône	3 068	Cadre 100 x 70	T 900	1 500	réseau pluvial Rue Montplaisir puis Morgon	/	non	non
30	Trop plein de réseaux	Rue Alexandre Richetta	Villefranche / Saône	7 001	800 + 600	800	600	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
31	Déversoir d'orage	Rue Alexandre Richetta	Villefranche / Saône	9 101	600	500	600	Le Morgon	Ouvrage mal façonnée	non	OUI
32	Déversoir d'orage	Rue Grange Blazet	Villefranche / Saône	1 908	1 200	1 000	1 000	réseaux unitaire Boulevard Louis Blanc	/	non	non
33	Déversoir d'orage	Rue de la sablonière	Villefranche / Saône	1 909	1 200 + 600	1 200	Cadre 700x1 250	réseaux unitaire rue Antonin Lassalle	/	non	non
34	Déversoir d'orage	Rue de la Sous Préfecture / Rue de la Barmondière	Villefranche / Saône	5 754	T 1 400	450	T 900	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
35	Déversoir d'orage	Rue de la Sous Préfecture	Villefranche / Saône	16 426	160	160	Cadre 600x300	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau / DO sur réseau séparatif Eaux Usées	non	OUI
36	Déversoir d'orage	Rue de la Sous Préfecture / Rue Corlin	Villefranche / Saône	11 345	1 000	300	Cadre 600x400	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
37	Déversoir d'orage	Rue de la Sous Préfecture	Villefranche / Saône	16 385	Cadre 400x800	Cadre 400x300	Cadre 400x300	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau / DO sur réseau séparatif Eaux Usées	non	OUI
38	Déversoir d'orage	Rue de la Sous Préfecture	Villefranche / Saône	16 382	2 x 100	200	Cadre 400x250	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau / DO sur réseau séparatif Eaux Usées	non	OUI
39	Déversoir d'orage	Rue de la Sous Préfecture	Villefranche / Saône	16 381	200	150	Cadre 400x200	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau / DO sur réseau séparatif Eaux Usées	non	OUI
40	Déversoir d'orage	Route Nationale	Villefranche / Saône	11 494	T 900	350	T 600	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau / Débordement visible	non	non
41	Déversoir d'orage	Route Nationale	Villefranche / Saône	9 147	T 1 500	600	Cadre 900x1200	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
42	Déversoir d'orage	Rue de la Sous Préfecture	Villefranche / Saône	16 370	200	200	Cadre 700x600	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau / Pas de Débordement visible	non	non
43	Déversoir d'orage	Rue de la Sous Préfecture	Villefranche / Saône	16 400	Cadre	200	Cadre 600x200	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau / DO sur réseau séparatif Eaux Usées	non	OUI
44	Déversoir d'orage	Rue de la Sous Préfecture / Rue Corlin	Villefranche / Saône	9 140	T 500	300	Cadre 400x100	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau / Débordement visible	non	non
45	Déversoir d'orage	Rue de la Sous Préfecture / Rue de la République	Villefranche / Saône	9 135	T 900	200	Cadre 600x400	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau / Pas de Débordement visible	non	non
46	Déversoir d'orage	Rue de la Sous Préfecture	Villefranche / Saône	11 472	Cadre 600x400	300	Cadre 600x400	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
47	Déversoir d'orage	Rue de la Paix	Villefranche / Saône	11 477	T 1 200	200	Cadre 650x700	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau Pas de trace de débordement	non	non
48	Déversoir d'orage	Hotel de Ville	Villefranche / Saône	16 450	T 900	200	Cadre 650x1 000	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau Pas de trace de débordement	non	non

n°	Type	Localisation			Diamètres du réseau EU		Collecteur de délestage		Observations		
		adresse	commune	numéro de regard associé	amont	aval	diamètre	exutoire	source de dysfonctionnement	Curage à prévoir	travaux à prévoir
49	Déversoir d'orage	Boulevard Jean Jaurès	Villefranche / Saône	11 471	1 000	300	Cadre 850x500	Le Morgon souterrain	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau Pas de trace de débordement	non	non
50	Trop plein de réseaux	Rue de la Quarantaine / Rue Michel Picard	Villefranche / Saône	16 181	1 000	200	Cadre 900x500	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau Pas de trace de débordement	non	non
51	Déversoir d'orage	Berges du Morgon aval passage souterrain	Villefranche / Saône	16 153	1 000	1 000	Cadre 800x350	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau Difficile d'accès	non	OUI
52	Déversoir d'orage	Berges du Morgon aval passage souterrain	Villefranche / Saône	16 195	1 000	1 000	Cadre 800x350	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau Difficile d'accès	non	OUI
53	Déversoir d'orage	Berges du Morgon aval passage souterrain	Villefranche / Saône	7 392	T 800	300	Cadre 600x400	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
54	Déversoir d'orage	Berges du Morgon aval passage souterrain	Villefranche / Saône	16 317	1 000	1 000	Cadre 800x350	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau Trace de débordement / Difficile d'accès	non	OUI
55	Déversoir d'orage	Berges du Morgon aval passage souterrain	Villefranche / Saône	16 312	1 000	1 000	Cadre 800x350	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau Trace de débordement / Difficile d'accès	non	OUI
56	Trop plein de réseaux	Place de la quarantaine	Villefranche / Saône	7 336	500 + 600	Cadre 400x700	Cadre 400x420	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
57	Trop plein de réseaux	Place de la quarantaine	Villefranche / Saône	regard non répertorié	500	300	Cadre 600x200	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
58	Déversoir d'orage	Rue Loyson de Chastelus	Villefranche / Saône	4 275	T 900	300	Cadre 600x500	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
59	Déversoir d'orage	Berges du Morgon amont passage souterrain	Villefranche / Saône	16 506	Cadre 500x500	400	Cadre 400x400	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau	non	non
60	Trop plein de réseaux	Rue de Belleroche	Villefranche / Saône	regard non répertorié	500	500	300	Réseau pluviale rue Jean Baptiste Martini puis Morgon	Dépôt important	OUI	non
61	Trop plein de réseaux	Route Nationale	Limas	273	400	300	300	Réseau unitaire route nationale	Accès difficile	non	non
62	Trop plein de réseaux	Route Nationale	Limas	327	400	300	300	Réseau unitaire route nationale	Accès difficile	non	non
63	Trop plein de réseaux	Collège de Mongre	Villefranche / Saône	9 359	1 000	1 000	500	Réseau eaux usée Collège de Mongre	Déversement du réseau pluviale vers le réseau eaux usées	non	OUI
64	Trop plein de réseaux	Route de Riottier	Villefranche / Saône	910	1 000	1 000	Cadre 900x1100	Réseau pluviale Av. Théodore Braun puis Morgon	/	non	non
65	Déversoir d'orage	Impasse Pierre Louvet	Villefranche / Saône	695	Cadre 1 000x1 000	600	600	Réseau pluviale Av. Théodore Braun puis Morgon	Trace de déversement	non	non
66	Déversoir d'orage	Martin Emballage	Villefranche / Saône	15 474	500	500	1 600	réseau pluvial longeant l'autoroute puis Morgon	Trace de déversement	OUI	non
67	Déversoir d'orage	La Chartonière	Villefranche / Saône	12 030	500	500	300	Le Nizerand	/	non	non
68	Trop plein de réseaux	Place Pierre Morin	Villefranche / Saône	9 010	T 1 600 + T 900	T 900	T 1 000	Réseau Unitaire Boulevard Jean Jaurès	/	non	non
69	Déversoir d'orage	Berges du Morgon au niveau du passage souterrain	Villefranche / Saône	16 457	800	800	Cadre 700x500	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau / Difficile d'accès	non	OUI
70	Déversoir d'orage	Berges du Morgon au niveau du passage souterrain	Villefranche / Saône	16 473	800	800	Cadre 700x500	Le Morgon	risque d'intrusion du cours d'eau dans le réseau / Difficile d'accès	non	OUI
71	Déversoir d'orage	Av de l'europe / Route de Frans	Villefranche / Saône	16 450	1 100	1 100	1 200	Le Morgon	Déversement visible en temps sec	non	OUI
72	Trop plein de réseaux	Rue Alexandre Richetta	Villefranche / Saône	7 000	600	500	600	Vers Déversoir d'orage N°30	/	non	non

n°	Type	Localisation			Diamètres du réseau EU		Collecteur de délestage		Observations		
		adresse	commune	numéro de regard associé	amont	aval	diamètre	exutoire	source de dysfonctionnement	Curage à prévoir	travaux à prévoir
73	Trop plein de réseaux	Rue Alexandre Richetta	Villefranche / Saône	7 012	500	500	300	Réseau Unitaire Rue Louis Jolivet	/	non	non
74	Trop plein de réseaux	Rue Charles Germain	Villefranche / Saône	11 423	500 + 400 + 500	500	500	Réseau unitaire route nationale	Trace de déversement	non	non
75	Déversoir d'orage	Rue Gantillon / Rue Pasteur	Villefranche / Saône	3 058	500 + T 900	600	T900	Réseau unitaire Rue Pasteur	Dépôt au niveau du trop plein	OUI	non
76	Déversoir d'orage	Rue du Nizerand	Arnas	15 075	1 000	600	1 000	Réseau EP Av de Joux	/	non	non
77	Déversoir d'orage	Rue de Tarare / Rue Jean Baptiste Martini	Villefranche / Saône	17 029	700	400	800	Réseau pluviale rue Jean Baptiste Martini puis Morgon	Trace de déversement	OUI	non
78	Trop plein de réseaux	Rue de Verdun / Rue Louis Jolivet	Villefranche / Saône	7 033	400	500	500	Réseau Unitaire Rue de Verdun	/	non	non
79	Déversoir d'orage	Route de Montmelas	Gleizé	12 721	300	300	200	Le Nizerand	/	non	non
80	Déversoir d'orage	Route de Frans	Villefranche / Saône	12 058	T 1 800	Cadre 1 500x1950	T 1 800	Réseau pluvial Route de Frans	/	non	non
81	Trop plein de réseaux	Rue François Giraud / Rue Montesquieu	Villefranche / Saône	14 917	T 900	T 900	500	Réseau Unitaire Boulevard Victor Vermorel	/	non	non
82	Trop plein de réseaux	Rue Pierre Montet	Villefranche / Saône	14 543	600	600	400	Vers Déversoir d'orage N°30	/	non	non
83	Trop plein de réseaux	Rue d'Anse / Rue Antoine Arnaud	Villefranche / Saône	1 926	T 1 500	T 1 500	T 900	Réseau Unitaire Rue Antoine Arnaud	/	non	non
84	Trop plein de réseaux	Avenue de la Libération	Limas	1 959	4 x 400	400	400	Réseau unitaire Avenue de la libération	Dépôt au niveau de l'exutoire principale	OUI	non
85	Trop plein de réseaux	Rue Gantillon / Rue Pasteur	Limas	1 659	600	600	300	Réseau unitaire Avenue de la libération	/	non	non
86	Trop plein de réseaux	Rue de la Corniche	Limas	1 665	600	600	400	Vers Déversoir d'orage N°84	/	non	non
87	Trop plein de réseaux	Avenue de la Libération	Limas	1 748	800	800	Cadre 500x500	Réseau unitaire Rue Jean Michel Savigny	/	non	non
88	Trop plein de réseaux	Rue de Riottier / Rue Loyson de Chastelus	Villefranche / Saône	4 225	T 1 800	T 1 800	T 900	Réseau Unitaire Rue Loyson de Chastelus	/	non	non
89	Déversoir d'orage	Route Berthelot	Villefranche / Saône	17 009	1 200	600	1 200	Réseau Unitaire Rue Georges Foulc	/	non	non
90	Trop plein de réseaux EP	Boulevard Burdeau	Villefranche / Saône	16 191	400	400	400	Réseau Unitaire Rue Georges Foulc	/	non	non
91	Déversoir d'orage	Station d'épuration	Villefranche / Saône	16 774	1 400	1 400	1 400	Le Morgon	/	non	non
92	Trop plein de réseaux	Route de Riottier	Villefranche / Saône	903	1 600	1 800	1 000	Réseau Impasse Pierre Louvet	/	non	non
93	Trop plein de réseaux	Rue François Polot / Route nationale 6	Villefranche / Saône	1 840	1 000 + 500	1 000	500	Réseau unitaire Rue Grange Blazet	/	non	non
94	Déversoir d'orage	Amont Station d'épuration	Limas	392	1 200	300	1 200	Réseau pluviale puis fossé vers la Saône	/	non	non
95	Trop plein de réseaux	Rue Joseph balloffet	Villefranche / Saône	9 407	500	160	400	Réseau Pluviale Collège de Mongre	/	non	non
96	Trop plein de réseaux EP	Rue Joseph balloffet	Villefranche / Saône	9 396	2 x 160 + 200	1 000	600	Réseau Pluviale Collège de Mongre	/	non	non
97		Rue de la maladière / Route nationale 6	Villefranche / Saône	7 428	Non Visité			/	/	/	

II.2.3.2. Poste de refoulement

14 postes de refoulement ou de relevage ont été recensés sur le réseau communautaire.

L'ensemble des postes a été visité en compagnie d'un agent de la CGE, gestionnaire de ces équipements.

N°	Identifiant	Localisation	Nb de pompes	Téléalarme	Télégestion	Trop-plein
N°1	Petit Joux	Impasse du Petit joux	2	Oui	Oui	Oui
N°2	Del Arte	Rue Berthelot	2	Oui	Oui	Oui
N°3	Meunier Vial	Rue Meunier Vial	2	Oui	Oui	Oui
N°4	Frères Bonnet	Rue des frères Bonnet	2	Oui	Oui	Oui
N°5	Parc Expo	Parking du parc des expositions	2	Oui	Oui	Oui
N°6	Piston	Avenue de l'Europe	2	Oui	Oui	Oui
N°7	CTT	Rue de Chazy	2	Oui	Oui	Oui
N°8	CTVI	route de Frans	2	Oui	Oui	Oui
N°9	La Plage	chemin des pommiers	2	Oui	Oui	Non
N°10	Camping	avenue de Riottier	2	Oui	Oui	Oui
N°11	Pommières	avenue de Riottier	2	Oui	Oui	Oui
N°12	Th.Braun	avenue Théodore Braun.	2	Oui	Oui	Oui
N°13	Pontsollières	rue Camille Jourdan	2	Oui	Oui	Non
N°14	Beauregard	route de Beauregard	2	Oui	Oui	Oui

Une fiche descriptive de l'ensemble de ces ouvrages a été établie et figure dans le rapport annexé à ce document.

II.3. Dysfonctionnements et points noirs

L'écoulement des eaux dans le réseau d'assainissement est perturbé sur certains secteurs par des mises en charges, des dépôts et des contres pentes.

II.3.1. Dépôts et mises en charge

Les secteurs les plus touchés sont notamment les suivants :

- Collecteur de la gare : ensablement.
- Rue Emile Zola : inversion de pente qui entraîne une obturation totale du collecteur rue de Verdun (mise en charge volontaire).
- Rue d'Anse : mise en charge permanente.
- Rue de Belleroche : contre pente et mise en charge du regard 14333 au 14341.

A noter également le branchement inversé au droit du collège. Par temps de pluie le réseau pluvial se jette dans le réseau d'eaux usées (DO 63, Regard 9359).

II.3.2. Déversoirs d'orage

Les visites de terrain ont également permis de mettre en évidence des dysfonctionnements sur les déversoirs d'orages. Les ouvrages de délestage 1, 6, 10 et 15 fonctionnent par temps sec :

- Le déversoir N°1 surverse lors des heures de pointe ;
- Le déversoir N° 6, dont les poutrelles de constitution de la crête de surverse ont été retirées, surverse continuellement ;
- Le déversoir N° 10, présente des défauts d'étanchéité au niveau du seuil et surverse par temps sec ;
- Le déversoir N° 15 surverse lors des apports amont du poste de refoulement (durée de refoulement trop importante).

Les visites prévues par temps de pluie, durant la campagne de mesure, devraient permettre de cerner avec davantage de précision le fonctionnement de ces ouvrages.

II.3.3. Rejets directs

L'ensemble du linéaire du Morgon et du Nizerand, dans leur traversée de l'agglomération a été parcouru de manière à localiser et identifier les rejets au milieu récepteur. Un inventaire exhaustif des points de rejets dans les ruisseaux a donc été établi.

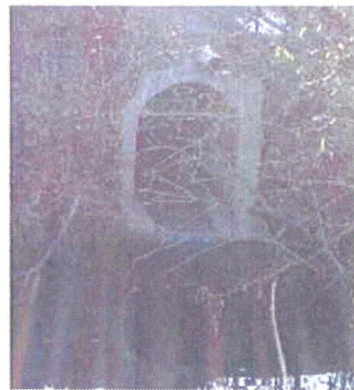
- Une cinquantaine de rejets d'eaux pluviales correspondant aux exutoires de réseaux et aux avaloirs a été recensée le long du Morgon (de la confluence avec la Saône jusqu'à l'impasse du Morgon).
- Le long du Nizerand, on dénombre une trentaine de rejets d'eaux pluviales correspondant aux exutoires de réseau ou aux raccordements des avaloirs. Il a été repéré un exutoire coulant par temps sec correspondant au réseau d'eaux pluviales de la rue Montmelas.

En ce qui concerne les rejets directs domestiques ou industriels, trois anomalies ont été repérées :



Teintures et impressions de Lyon : 1960 route de Frans. Le rejet correspond à des effluents industriels

Collecteur central unitaire de la rue Théodore Braun - T1600.



Blédina : 383, rue P. Héron. Le rejet observé correspond à des eaux usées domestiques. Ce rejet est la conséquence de la mise en charge régulière du déversoir d'orage interne à l'entreprise.

II.3.4. Postes de refoulement

Plusieurs postes de refoulement font l'objet d'intrusions massives d'eaux parasites lorsque la nappe de la Saône est élevée. Ce dysfonctionnement nécessite un arrêt des équipements à l'origine de rejets directs conséquents.

- Les postes de refoulement n°5, 6 et 10 sont très sensibles aux crues de la Saône.
- Les postes de refoulement n°9 et 12 sont très sensibles aux fortes pluies.

Ce dysfonctionnement surviendrait de manière régulière sur plusieurs postes.

III. Assainissement pluvial

III.1. Présentation du réseau unitaire et pluvial

III.1.1. Réseau et bassins versants

↳ *Planche 9 : Axes principaux du réseau et bassins versants associés*

Le réseau de l'agglomération caladoise est principalement à caractère unitaire. Les réseaux séparatifs stricts sont rares et se rejettent généralement, en ce qui concerne les branches d'eaux usées, dans des réseaux unitaires. Ainsi, la séparation stricte des effluents d'origine domestique et pluviale n'existe que ponctuellement sur le système d'assainissement.

La séparation est effective sur le réseau situé en rive gauche du Nizerand et sur une partie du réseau de Gleizé aux lieux-dits « Le Bourg » et « La Collonge ». Le réseau de la zone industrielle de Villefranche qui présente un double réseau, peut être considéré comme un réseau séparatif uniquement par temps sec. En effet, en période de pluie, les regards mixtes permettent le transfert des effluents d'un réseau à l'autre et notamment le rejet des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales.

Globalement, le réseau unitaire et pluvial exploité par la CAVIL draine un bassin versant d'environ 16 km². La planche suivante présente le découpage des bassins versants et les axes principaux du réseau unitaire et pluvial.

III.1.2. Ouvrages hydrauliques particuliers

↳ *Plans A0 – plan des réseaux d'assainissement*

Le réseau communautaire est équipé de plusieurs ouvrages permettant une régulation des flux hydrauliques :

✓ **Ouvrages de délestage :**

95 ouvrages de délestages (déversoirs d'orages et trop-pleins) ont été répertoriés sur la communauté d'agglomération. Environ la moitié d'entre eux (44) déversent en temps de pluie dans le milieu récepteur et notamment le Morgon.

✓ **Bassins de rétention :**

Sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération, 13 ouvrages de rétention et de régulation des eaux pluviales ont été répertoriés.

Six de ces ouvrages se situent sur la commune de Gleizé :

- Le bassin des Peupliers N°1, à proximité de la salle polyvalente rue des Peupliers ;
- Le bassin des Peupliers N°2, à proximité du stade rue des Peupliers ;
- Le bassin de la Rippe, situé au lieu-dit « La Rippe » ;
- Les 3 bassins de Saint-Fond, situés route de Saint-Fond (1) et chemin de Gleizé (2).

Les 7 autres ouvrages se situent sur la commune de Limas :

- Le bassin de Buisante, rue des Charretiers ;
- La noue de Buisante, avenue Général de Gaulle ;
- Le bassin Pierre Ponot, bassin enterré situé rue Pierre Ponot ;
- Le bassin du Martelet, rue Michel Aulas ;
- Les 3 bassins de Rollin, situés impasse de la Grange Rollin.

Trois autres ouvrages sont situés sur la commune de Pommiers, route de Saint-Fond. Bien que ces bassins ne soient pas gérés par la CAVIL, leur fonctionnement influe sur les écoulements de la Galoche et donc sur les écoulements du Morgon dans la traversée de Villefranche. A ce titre, ces ouvrages ont fait l'objet d'une fiche descriptive fournie dans le document joint.

✓ **Dessableurs :**

Quatre dessableurs sont présents sur le territoire de la communauté d'agglomération. Ces ouvrages sont implantés en aval de terrains agricoles (vignes) et permettent de piéger les sédiments charriés par les eaux de ruissellement. Les ouvrages se situent sur la commune de Gleizé et de Limas :







- Dessableur du Saule d'Oingt, rue du Saule d'Oingt, à Gleizé ;
- Dessableur de Chervinges, rue Benoit Branciard, au lieu-dit « Chervinges » à Gleizé ;
- Dessableurs de Forisant (2), chemin de Forisant, à Limas.

L'entretien des dessableurs, notamment le curage, est assuré par une société indépendante missionnée ponctuellement par la CAVIL.

L'ensemble de ces ouvrages a fait l'objet d'une fiche détaillée présentée dans un document joint et est localisé dans les deux plans A0 joints au cahier des fiches descriptives.



Légende :

-  Réseau hydrographique
-  Bassins versants pluviaux et unitaires
-  Axes principaux du réseau unitaire et pluvial
-  Rejet dans le réseau
-  Rejet dans le milieu récepteur
-  Station d'épuration

III.2. Dysfonctionnements hydrauliques du réseau unitaire et pluvial

↳ *Planche 10 : Localisation des points noirs*

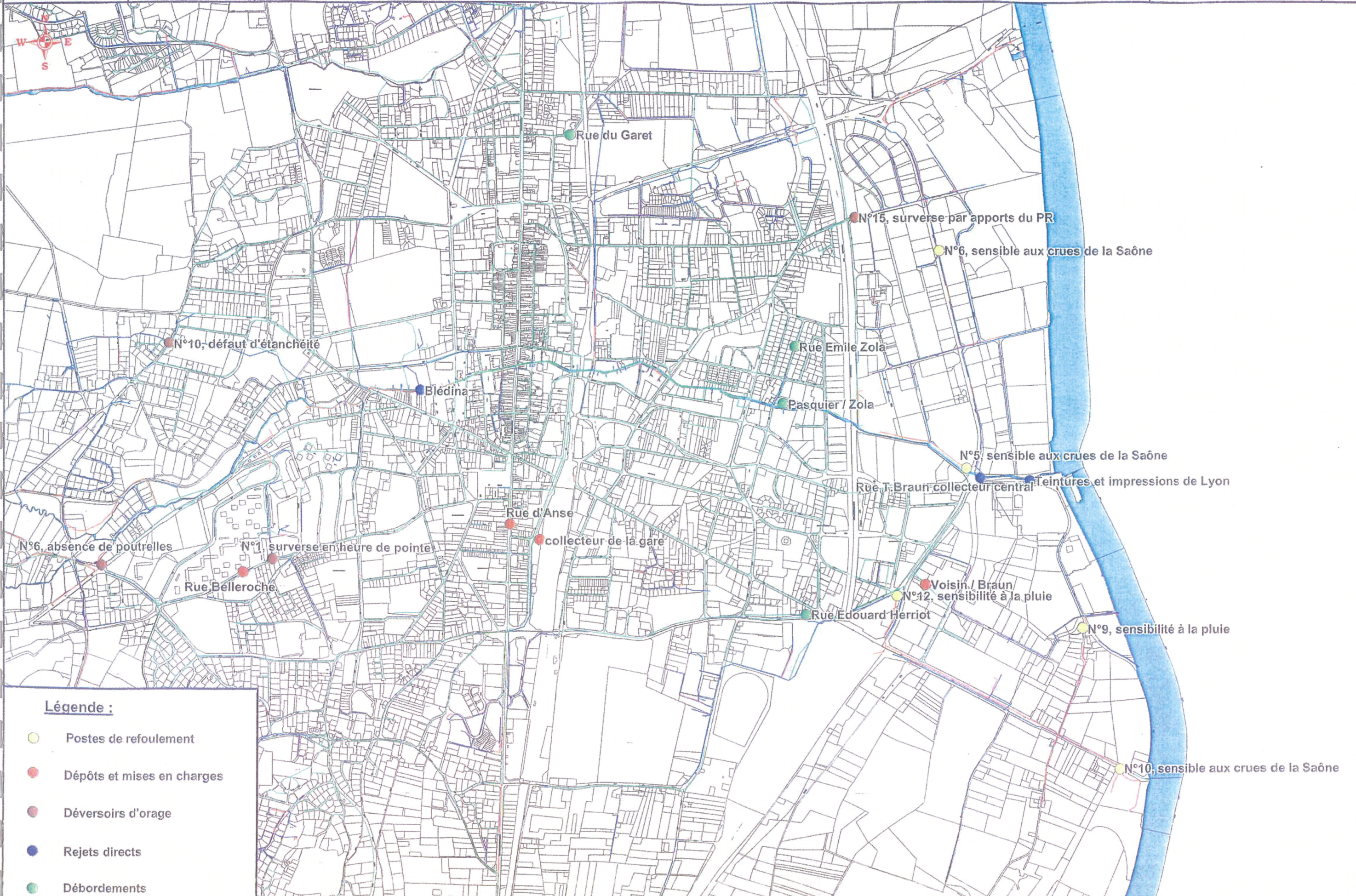
De nombreux points de dysfonctionnements ont été mis en évidence par la modélisation hydraulique réalisée par le CETE de Clermont-ferrand et finalisé en 2003. Ces dysfonctionnements se résument à des mises en charges du réseau et à des débordements sur chaussées. Une synthèse des axes de réflexion découlant de cette étude est proposée dans le tableau ci-dessous :

Localisation	Actions préconisées par le CETE
Canal aval du ruisseau de la Galoche (route de St Fonds)	Bassin de stockage de 75 000 m ³ avec débit aval maximum de 0.5 m ³ /s
Chemin de Chabert et chemin rural de Gleizé	Redimensionnement
La zone rue du stade, rue de Forest	Redimensionnement
Rue de Belleroche et son prolongement (rue du collège)	Redimensionnement
Rue Jean Michel Savigny et rue Porquerolles	Redimensionnement
commune de Limas rue Ponot, place de la mairie, Les Hauts de Limas, Rue de la Barre, chemin du Parasoleil, rue de la Corniche et chemin des Fourches	* Bassin de rétention chemin des vignes (4800 m ³) * Augmentation de la capacité du bassin de Buisante, portée à 4500 m ³ . * Bassin de rétention de la Sabrinière (600 m ³) * Bassin de rétention des carrières (1250 m ³) * Répartiteur de débits au droit du carrefour rue de la Corniche/rue du vieux Cep * Bassin enterré au droit du carrefour rue de la Barre/rue du 11 novembre (6140 m ³) * Bassin enterré rue du Martelet (7800 m ³)
RN 6 en direction de la station d'épuration de Limas	Répartiteur de débit chemin des Fourches
Rue de la Maladière, rue du 11 novembre, chemin du Marthelet, rue d'Anse, rue Grange Blazet	3 bassins de rétention enterrés (2840 m ³ , 1842 m ³ , 1554 m ³):
Rue Paul Claudel, avenue E. Herriot	Redimensionnement
Rue de la Grange Rollin, rue de l'écossais	Bassin de rétention (18 000 m ³) en aval de la rue de l'écossais
Route de la plage, route de Riottier, chemin du gros Terreau	Redimensionnement

Outre les dysfonctionnements observés sur les déversoirs d'orage, les entretiens avec les services de la CAVIL ont permis d'identifier plusieurs perturbations sur le réseau :

- Le réseau unitaire de la rue Edouard Herriot, qui traverse des parcelles privées, déborde par temps de pluie et engendre l'inondation des propriétés riveraines ;
- Le réseau unitaire, qui longe le Morgon entre le Boulevard Pierre Pasquier et la rue Alexandre Richetta, inonde par temps de pluie les habitations riveraines ;
- Le réseau unitaire de la rue Emile Zola, entre la rue Troussier et la rue de Verdun, déborde par temps de pluie ;
- Le réseau de la rue du Garet, régulièrement encombré, déborde par temps de pluie ;
- Le collecteur unitaire, qui joint la rue Gabriel Voisin et la rue Théodore Braun, est implanté sous une ancienne décharge. L'état et le fonctionnement hydraulique de cette branche du réseau sont mal connus. Il est probable que le réseau soit détérioré et que le transfert des effluents soit perturbé.

La planche ci-après présente la localisation des points noirs relevés lors des visites de terrain et des entretiens réalisés avec la CAVIL.



C.

**DEFINITION DES PROCHAINES
INVESTIGATIONS**

I. Campagne de mesure sur le réseau d'assainissement

La campagne de mesures envisagée dans le cadre de l'étude vise plusieurs objectifs :

- Evaluer les charges hydrauliques et polluantes en différents points du réseau, par temps sec comme par temps de pluie,
- Disposer d'une connaissance suffisante pour permettre un calage du modèle à partir de données de terrain,
- Déterminer les parts d'eaux claires parasites permanentes et les eaux d'origine pluviale véhiculées par les réseaux d'assainissement,
- Quantifier les flux hydrauliques et polluants rejetés directement au milieu naturel,
- Cerner le fonctionnement des déversoirs d'orage et des postes de refoulement par temps de pluie.

Pour ce faire, sous réserve de validation du groupe de travail, l'approche envisagée pour atteindre ces objectifs porte sur la réalisation d'une campagne de mesure sur 4 semaines dans un contexte météorologique favorable aux intrusions d'eaux claires parasites et aux événements pluvieux. La période mars/avril pourrait répondre à ces critères, en fonction des événements pluviométriques qui surviendront jusqu'à cette date.

Le choix d'implantation des points de mesures a été arrêté suivant les principes suivants :

- isoler des zones d'occupation des sols homogènes afin de définir la capacité de chaque type d'occupation de sols à générer d'une part du ruissellement et d'autre part des charges polluantes,
- définir précisément les écoulements dans les réseaux par temps sec et par temps de pluie,
- définir les charges polluantes véhiculées dans le réseau par temps sec et par temps de pluie,
- identifier précisément la nature et la quantité de charges polluantes transmises aux milieux récepteurs.

Compte tenu de l'étendue du système d'assainissement de la CAVIL (120 km d'unitaire, 46 km de séparatif EU, 59 km de séparatif EP), la priorité a été donnée aux rejets survenant dans le milieu naturel et notamment le Morgon, et dans une moindre mesure à la sectorisation du réseau d'assainissement.

Ainsi, les principaux déversoirs d'orage feront l'objet d'un suivi en continu.

Ainsi, il est envisagé de mettre en place :

- 63 points de mesures de débit en continu,
- 14 postes de refoulement à étalonner ; la télégestion permettra ensuite de suivre les temps de fonctionnement des pompes et d'évaluer par conséquent les flux hydrauliques transitant par ces ouvrages,
- un suivi en continu du poste de refoulement d'Arnas et un étalonnage des pompes,
- une analyse des données de l'autosurveillance de la station d'épuration,
- 25 points de prélèvements dont :
 - 10 bilans moyen 24h par temps sec
Analyses : DBO5, DCO, MEST, NH4, NTK, Pt, pH
 - 15 bilans par temps de pluie de type pollutogramme (6 échantillons par heure pendant 4 heures)
Analyses : DCO, MEST, NH4

La campagne de mesures permettra de caler d'un point de vue quantitatif et qualitatif, la modélisation menée en phase 3.

II. Diagnostic initial des dispositifs d'assainissement non collectif

Le démarrage du volet assainissement non collectif sera initié lors de la seconde phase de l'étude.

La stratégie de communication à mettre en place sera définie en concertation avec le maître d'ouvrage afin de sensibiliser et d'informer la population sur les investigations à venir, à savoir le diagnostic initial des installations d'assainissement non collectif.

III. Modélisation du fonctionnement des réseaux d'assainissement

III.1. Objectifs

En complément de la modélisation hydraulique du CETE finalisée en 2003, il est envisagé dans le cadre de ce schéma directeur d'assainissement, de réaliser une nouvelle modélisation visant à :

- ❖ Appréhender le fonctionnement hydraulique du réseau pour des pluies remarquables, et en particulier les tronçons non pris en compte dans l'étude CETE (collecteurs principaux du Morgon). Cette approche quantitative permettra, d'une part de dresser un diagnostic hydraulique précis de l'ossature structurante du réseau de la CAVIL et d'autre part d'évaluer l'impact des rejets du réseau sur les écoulements des milieux récepteurs. Les zones de ruissellement urbain par débordement seront également identifiées (**approche quantitative**) ;
- ❖ Evaluer les flux de pollution transmis aux milieux récepteurs au droit des principaux rejets (ouvrages de délestage). En effet, la modélisation réalisée par le CETE portait uniquement sur l'évaluation du fonctionnement hydraulique du réseau de la CAVIL. Aucune approche qualitative n'avait donc été développée. Ainsi, la nouvelle modélisation menée dans le cadre de ce schéma directeur permettra d'identifier les principales sources de pollution et d'envisager des aménagements visant à réduire les charges polluantes rejetées aux milieux (**approche qualitative**) ;
- ❖ Dimensionner des ouvrages permettant de résoudre les dysfonctionnements hydrauliques ponctuels et de limiter les impacts quantitatifs et qualitatifs sur les milieux récepteurs (bassins de rétention et/ou de dépollution, suppression de déversoir d'orages, ...);
- ❖ Intégrer les futurs projets d'aménagement dans la stratégie de gestion des eaux usées et pluviales à l'échelle de la communauté d'agglomération ;

III.2. Méthodologie

↳ *Planche 11 : Proposition de modélisation*

Suite à la reconnaissance du réseau unitaire et pluvial, les principaux axes et ouvrages hydrauliques du réseau ont été identifiés. Sur cette base, une ossature structurante a été définie. Cette ossature, présentée sur la planche 9, sera modélisée avec le logiciel Infoworks, en phase 3.

Ainsi, le modèle sera constitué de :

- ❖ 45 km de réseau ;
- ❖ 950 nœuds de calcul (regards et ouvrages) ;

- ❖ 220 sous-bassins versants.

La capacité de chaque sous-bassin à générer du ruissellement versant sera identifiée et déterminée par le biais de ses caractéristiques (longueur, pente, coefficient de ruissellement, point d'injection). De même, les pollutions générées par l'ensemble des surfaces raccordées au réseau seront définies sur la base des résultats de la campagne de mesures et des ratios issus de la littérature. Ainsi, les charges polluantes émises par les sous bassins versants urbains et ruraux seront définies en fonction de l'occupation des sols.

La seconde étape de la modélisation consistera à caler le modèle sur la base des mesures réalisées en phase 2. Cette étape indispensable, garante de la qualité de la modélisation, consiste à comparer et ajuster les flux simulés sur les débits et charges polluantes mesurés.

Le modèle ainsi validé permettra d'atteindre les objectifs définis précédemment.

Glossaire

Assainissement collectif

Système d'assainissement comportant un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration réalisés par un maître d'ouvrage public.

Assainissement autonome ou assainissement non collectif

Système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

DBO5 - Demande Biologique en Oxygène à 5 jours (mg/l)

Elle représente la quantité de pollution biodégradable. Elle correspond à la quantité d'oxygène nécessaire, pendant 5 jours, aux microorganismes contenus dans l'eau pour oxyder une partie des matières carbonées.

DCO - Demande Chimique en Oxygène (mg/l)

Elle représente la quantité totale de pollution oxydable. Elle correspond à la quantité d'oxygène qu'il faut fournir grâce à des réactifs chimiques puissants, pour oxyder les matières contenues dans l'effluent. Idem DBO5, incluses en plus les substances qui ne sont pas biodégradables.

MES - Matières En Suspension (mg/l)

Elles caractérisent la fraction de pollution non dissoute. Elles sont mesurées par pesée, après décantation, filtration ou centrifugation.

MA - Matières Azotées (mg/l)

Elles représentent le teneur en azote organique et ammoniacal (NTK) présent dans les eaux usées. Pour connaître la quantité globale d'azote (NGL) contenue dans les eaux, il faut additionner les nitrites (NO₂) et nitrates (NO₃).

MP - Matières Phosphorées (mg/l)

Elles représentent la quantité de phosphore total contenue dans les effluents sous diverses formes : phosphore organique, phosphates (PO₄).

pH

Il représente l'acidité ou la basicité de l'eau. Les valeurs s'échelonnent de 0 à 14. La neutralité correspond à un pH de 7.

Conductivité (µS)

Elle traduit le pouvoir qu'a l'eau de laisser le courant électrique. Elle est liée à la quantité de matières en solution.

Eaux ménagères

Eaux provenant des salles de bain, cuisines, buanderies, lavabos, etc.

Eaux vannes

Eaux provenant des W.C.

Eaux usées

Ensemble des eaux ménagères et des eaux vannes.

Eaux claires parasites

Eaux peu ou pas polluées pénétrant dans les réseaux d'assainissement. Elles gênent fortement le fonctionnement des stations d'épuration, celui-ci étant d'autant meilleur que la pollution est plus concentrée.

Effluents

Eaux usées+eaux pluviales+eaux claires parasites circulant dans les réseaux de collecte.

Equivalent-habitant (EH)

Il représente les quantités journalières de pollution prises en compte pour un habitant. Elles sont fixées par arrêté ministériel à :

150 l/j/hab – 90 g de MES (Matières En Suspension) – 57 g de MO (Matières Organiques) – 15 g de MA (Matières Azotées) – 4 g de MP (Matières Phosphorées)

Filière d'assainissement

Technique d'assainissement assurant le traitement des eaux usées domestiques, comprenant la fosse toutes eaux et les équipements annexes ainsi que le système de traitement, sur sol naturel ou reconstitué.

Géoassainissement

Procédé d'épuration utilisant les capacités épuratoires naturelles du sol.

Hydromorphie

Traces visibles dans le sol correspondant à la présence d'eau temporaire.

Karst

Roche calcaire fissurée abritant des nappes d'eau souterraines. L'eau et la pollution se propagent rapidement dans les systèmes karstiques.

Perméabilité

Capacité du sol à infiltrer de l'eau. Seul un essai de percolation permet d'évaluer ce paramètre.

P.O.S.

Plan d'Occupation des Sols :

Document qui régit le développement urbanistique sur le territoire communal.

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme :

Document qui régit le développement urbanistique sur le territoire communal.

Zone sensible

Délimitation réglementaire (issue d'une directive européenne) de bassins soumis à des problèmes d'eutrophisation du fait notamment des rejets des stations d'épuration. Cette délimitation entraîne des contraintes sur les rejets.

Zone vulnérable

Délimitation réglementaire (issue d'une directive européenne) de territoires soumis à des pollutions par les nitrates de sources agricoles. La délimitation entraîne la mise en oeuvre des programmes d'actions afin de réduire ces pollutions.

D.

ANNEXES

Annexe 1

Arrêtés préfectoraux relatifs au système d'assainissement de la CAVIL

ARRETE PREFECTORAL N° 2000-2538 DU 15 MAI 2000.

OBJET : OBJECTIFS DE REDUCTION DES FLUX DE SUBSTANCES POLLUANTES POUR L'AGGLOMERATION « ASSAINISSEMENT » AU SENS DU DECRET N° 94.469 DU 3 JUIN 1994 DE VILLEFRANCHE et BEAUJOLAIS.

Article 1 - Objet : L'objet du présent arrêté est de fixer les objectifs de réduction des flux de substances polluantes rejetées dans le milieu aquatique par l'agglomération de VILLEFRANCHE/SAONE et BEAUJOLAIS telle que décrite dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 - Objectifs de réduction de flux polluants par temps sec :

Les rejets des ouvrages de traitement par temps sec devront respecter les contraintes ci-dessous dans les conditions fixées à l'annexe II de l'arrêté du 22 décembre 1994 :

1/ Pour les rejets dans la Saône via le Morgon :

1.1 Normes à respecter :

Paramètres	Rendement
MEST	90%
DBO5	80%
DCO	75%
Nk	80%
PT*	80%

* pour ces paramètres, les contraintes sont fixées en moyenne annuelle.

1.2 Normes à respecter avant 2010 :

Paramètres	Rendement
MEST	90%
DBO5	80%
DCO	75%
NGL	70%
PT*	80%

* pour ces paramètres, les contraintes sont fixées en moyenne annuelle.

2/ Pour les rejets dans les autres milieux récepteurs :

Les rejets des systèmes d'assainissement de l'agglomération de Villefranche-Beaujolais dans les cours d'eau autres que la Saône, sont soumis au respect des objectifs suivants :

- Flux maximal admissible * par le milieu récepteur

- pour la Galoche : 13 kg/j de DBO5
- pour le Nizerand : 10 kg/j de DB05
- pour le Merloup : 12 kg/j de DB05
- pour le Morgon (amont confluent) : 5 kg/j de DB05

* sauf en période de vendange (15/09 au 15/11) pendant laquelle une augmentation de ce flux de 50 % est admise.

- Respect des objectifs de qualité correspondant à la classe 1B (concentration inférieure à 5 mg/l de DBO5)

- à l'amont du confluent Morgon/Merloup/Galoche
- à l'amont du pont de la RN6 sur le Nizerand.

Article 3 - Rejets des déversoirs d'orage ou égouts pluviaux dans la Saône :

Par temps sec, tout déversement direct au milieu naturel sans traitement sera supprimé, en dehors d'événements exceptionnels. Par temps de pluie, un programme cohérent devra être adopté par la commune, au plus tard le 31 décembre 2010. Les rejets ne devront pas déclasser le milieu récepteur de plus d'une classe de qualité. Les dépassements ne devront

pas excéder un cumul annuel de 25 jours. On considèrera que l'on est en temps sec tant que la hauteur de pluie tombée mesurée sur le pluviomètre le plus proche du centre de l'agglomération ne dépasse pas 1 mm en 24 h.

Article 4 - Le présent arrêté pourra être modifié pour prendre en compte les évolutions des objectifs de qualité qui seront déterminées dans le cadre des études faites dans le cadre du SDAGE.

Article 5 - Le secrétaire général de la préfecture du Rhône, le sous-préfet de Villefranche/Saône, l'ingénieur en chef du service de la navigation Rhône-Saône, les maires des communes d'Anse, Arnas, Cogny, Denicé, Frontenas, Gleizé, Jarnioux, Lacenas, Lachassagne, Liergues, Limas, Marcy-sur-Anse, Montmelas-Saint-Sorlin, Pommiers, PouillyleMonial,

Rivolet, Saint-Cyr-le-Chatoux, Theizé, Villefranche-sur-Saône et Villié-sur-Jarnioux et les présidents du district de l'agglomération de Villefranche/Saône, du syndicat intercommunal d'assainissement de Pont Sollières, du syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de la Galoche, et du SIVOM Beaujolais-Nizerand-Morgon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et dont une ampliation sera aussi adressée à :

- M. le Directeur régional de l'environnement Rhône-Alpes,
- M. le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales du Rhône,
- M. le Directeur départemental de l'équipement - Service aménagement des collectivités locales,
- M. le Directeur de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- M. le Président du Conseil Général - Service de la solidarité territoriale et du développement.

POUR LE PREFET, LA SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE,

ARRETE PREFECTORAL N° 2001-2323 DU 21 JUIN 2001.**OBJET : RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DE REJET DES EFFLUENTS DE LA STATION D'EPURATION DU DISTRICT DE L'AGGLOMERATION DE VILLEFRANCHESUR-SAONE.**

ARTICLE 1 - Objet de l'autorisation - Sont soumis aux conditions du présent arrêté :

• l'aménagement de la station d'épuration du District de Villefranche-sur-Saône permettant de porter sa capacité de référence à 130 000 équivalent-habitants ayant les caractéristiques suivantes :

Paramètres	Valeurs de référence		
	Origine domestique	Origine industrielle	Total
Volume journalier en m3	11 900	10 380	22 280
Flux journalier en Mes en Kg	5 828	2 028	7 856
Flux journalier en DBO5 en Kg	4 349	3 497	7 846
Flux journalier en DCO en Kg	9 712	13 161	22 873
Flux journalier en Nk en Kg	777	800	1 577
Flux journalier en PT en Kg	194	204	398
Débit horaire de pointe traité en m3/h			1930
Débit horaire de pointe de temps de pluie traité en m3/h			3 590

ARTICLE 2 - Conditions techniques imposées à l'établissement des ouvrages –

Le dispositif de rejet doit être aménagé de manière à réduire au minimum la perturbation apportée par le déversement au milieu récepteur aux abords du point de rejet, compte tenu des utilisations de l'eau à proximité immédiate de celui-ci. La canalisation de rejet en rive gauche du Morgon doit être aménagée de manière à ne pas créer d'obstacles à l'écoulement des crues. La station d'épuration sera entourée d'une clôture interdisant tout accès aux personnes non autorisées.

ARTICLE 3 - Conditions techniques imposées aux rejets et à l'usage des ouvrages –

Les rejets doivent répondre aux conditions suivantes définies conformément au code de l'environnement Livre II - Titre 1^{er} - ainsi qu'aux textes pris pour son application et notamment l'arrêté ministériel du 22 décembre 1994.

3.1/ Conditions générales

- * TEMPERATURE : La température doit être inférieure à 30° C.
- * PH : Le pH doit être compris entre 5.5 et 8.5.
- * COULEUR : La couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration du milieu récepteur.
- * SUBSTANCES CAPABLES D'ENTRAINER LA DESTRUCTION DU POISSON

L'effluent ne doit pas contenir de substances capables de gêner la reproduction du poisson ou de la faune benthique ou présenter un caractère létal à leur encontre à 50 m du point de rejet et à 2 m de la berge.

* ODEUR : L'effluent ne doit dégager, avant et après cinq jours d'incubation à 20° C, aucune odeur putride et ammoniacale.

3.2./ Conditions particulières

Le réseau d'assainissement aboutissant aux ouvrages de traitement est de type mixte, avec 40km de réseau pluvial, 30km de réseau eaux usées et 125 km de réseau unitaire au centre ville. Il est composé des collecteurs principaux suivants :

- les collecteurs latéraux du Morgon qui desservent le centre ville et où se raccorde le réseau du Syndicat du Pont Sollières
- le réseau Ouest
- le réseau Sud Est- Sud
- le réseau le long de l'autoroute A6
- le réseau Nord Ouest
- le réseau Centre Sud.

Les effluents sont transportés dans deux collecteurs au niveau de la station, l'un à dominante domestique (collecteur Morgon) et l'autre à dominante industrielle (collecteur Nord-Est). Le rejet dans le Morgon s'effectuera par l'intermédiaire d'une canalisation de rejet qui sera raccordée à l'existante.

3.2.1. - Normes applicables au rejet dans le Morgon dans l'immédiat et pendant une durée de 6 mois après la mise en eau de la future station d'épuration :

a/ Le débit maximal des eaux rejetées au milieu naturel ne dépassera pas 18 000 m3 par jour.

b/ Flux issus de la station d'épuration

PARAMETRES	Flux qui ne peut être dépassé pendant une période de 24 heures consécutives (en kilogrammes)
MEST	630
DBO5 (ATU)	450
DCO	2250
Nk	720

c) Concentrations à la sortie de la station d'épuration

PARAMETRES	La concentration de l'effluent rejeté est inférieure ou égale à (en milligrammes par litre)	
	Maximale	Moyenne sur 24 heures consécutives
MEST	70	35
DBO5 (ATU)	50	25
DCO	250	125
Nk	50	40

3.2.2. - Normes applicables à compter de 6 mois après la mise en eau de l'installation nouvelle :

3.2.2.1. Prescriptions de fonctionnement pour un débit inférieur au débit de référence

a) Le débit maximum des eaux rejetées au milieu naturel ne dépassera pas 22 280 m3 par jour.

b) Flux issus de la station d'épuration

PARAMETRES	Flux qui ne peut être dépassé pendant une période de 24 heures consécutives (en kilogrammes)
MEST	780
DBO5 (ATU)	557
DCO	2785
Nk	223
PT*	22.3

* : en moyenne annuelle

c) Concentrations à la sortie de la station d'épuration

PARAMETRES	La concentration de l'effluent rejeté est inférieure ou égale à (en milligrammes par litre)	
	Maximale	Moyenne sur 24 heures consécutives
MEST	70	35
DBO5 (ATU)	50	25
DCO	250	125
Nk	15	10
PT	2	1

* : en moyenne journalière

* *: en moyenne annuelle

d/ Rendement des ouvrages:

Paramètres	Rendement
MEST	90%
DBO5	80%
DCO	75%
Nk	85%
PT*	80%

* : en moyenne annuelle

3.2.2.2. Prescriptions au-delà du débit de référence

a) Le débit maximum des eaux rejetées au milieu naturel ne dépassera pas 3590 m³/h.b) Au-delà du débit de référence de 1930 m³/h, les eaux excédentaires, d'un débit maximal de 1 660 m³/h, issues du collecteur Morgon, devront subir un traitement physico-chimique : elles devront, en sortie, avoir des concentrations en Mes et en phosphore inférieures de 50% à celles de l'entrée.**ARTICLE 4 - Prescriptions particulières**

Le pétitionnaire devra :

1. dans un délai d'un an à dater de la signature de l'arrêté, fournir le planning des travaux d'élimination des eaux parasites sur le district et la convention de raccordement des réseaux du Syndicat de Pont Sollières et de la commune de Lacenas, conventions qui devront prévoir la réalisation dans des délais raisonnables (ne devant pas dépasser 2 ans) du bilan des eaux parasites sur ce réseau, le planning de réalisation des travaux d'élimination de ces eaux et la signature des conventions avec les industriels. Les conventions entre collectivités préciseront les flux admis au réseau districale et les moyens de contrôle des flux issus des réseaux syndicaux et communaux.

Le pétitionnaire devra fournir les taux de collecte et de raccordement futurs escomptés après la réalisation de ces travaux.

2. dans un délai de 12 mois à dater de la signature de l'arrêté, présenter un plan du réseau repérant l'ensemble des déversoirs d'orage et pour chacun d'eux, il indiquera le bassin versant assaini, la charge brute de pollution organique par temps sec collectée par le tronçon de réseau d'assainissement sur lequel est branché le déversoir d'orage, la conception de l'ouvrage, le milieu récepteur et la fréquence de déversement estimée ou déterminée. Le pétitionnaire devra déposer, dans un délai de 12 mois, un dossier complémentaire d'autorisation des rejets des déversoirs d'orage, en particulier dans le Morgon.

3. dans un délai de 6 mois, passer ou mettre à jour les conventions avec les principaux industriels raccordés au réseau. Le pétitionnaire devra fournir le modèle des conventions passées avec les industriels et un tableau des conventions signées avec les industriels donnant au moins le nom et l'adresse de ceux-ci, la date de signature, les flux de DCO, DBO5 et toxiques admis au réseau d'assainissement.

Le pétitionnaire devra contrôler ou faire contrôler les rejets industriels toxiques.

Le tableau devra être mis à jour chaque début d'année et transmis au service chargé de la Police de l'Eau.

4. dans le projet de station mis au concours, souligner la présence d'amidon dans les effluents et la gêne apportée par celui-ci au fonctionnement des biofiltres.

5. avant signature du marché, faire approuver, par le service de la police des eaux, une étude de fiabilité des Installations, et insérer les contraintes qui en découlent dans le marché en indiquant, en particulier, les solutions d'élimination des boues issues du traitement dans le cas où la filière actuelle serait interrompue ou insuffisante.

6. dans un délai d'un an à dater de la signature de l'arrêté, faire parvenir au service chargé de la police de l'eau, la convention passée avec le maître d'ouvrage de l'usine d'incinération des ordures ménagères pour l'incinération des boues

7. après le choix du traitement des boues, faire parvenir au service chargé de la police de l'eau :

une note indiquant la filière retenue et la filière de substitution en cas d'impossibilité d'incinération des boues ou la justification de la fiabilité des installations de l'usine d'incinération d'ordures ménagères.

la nouvelle convention passée avec le maître d'ouvrage de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

8. au plus tard dans un délai de trois ans avant la date d'expiration de la présente autorisation, présenter :

* une étude technico-économique relative au transfert du rejet en Saône, de la station d'épuration du District de l'Agglomération de Villefranche-sur-Saône. Cette étude devra inclure une évaluation du gain environnemental sur les milieux récepteurs concernés,

* un projet de complément de traitement de la station concernant la réduction de l'azote.

Le bruit en limite de propriété devra rester inférieur à 55 DBA et avoir une émergence inférieure à 5 DBA le jour et 3 DBA la nuit. En cas d'émissions d'odeurs susceptibles d'incommoder le voisinage, le pétitionnaire devra couvrir les installations à l'origine de ces nuisances.

ARTICLE 5 - Entretien des ouvrages

Le pétitionnaire doit constamment maintenir en bon état et à ses frais exclusifs les terrains occupés ainsi que les ouvrages de rejet, qui doivent toujours être conformes aux conditions de l'autorisation.

Pour tous travaux prévisibles nécessitant l'arrêt ou la réduction des performances de la station ou le rejet d'eaux brutes, le pétitionnaire devra établir un programme annuel de chômages qu'il communiquera au Service de la Navigation Rhône-Saône, chargé de la Police de l'Eau. En cas de travaux hors programme, il doit prendre avis auprès de ce service au moins un mois avant les opérations. Il précisera cette période et les dispositions qu'il compte mettre en oeuvre pour réduire l'impact du rejet sur le milieu récepteur.

Tous les travaux ou incidents imprévisibles se traduisant par une baisse des performances du système d'assainissement et d'épuration devront être signalés immédiatement au Service de la Navigation Rhône-Saône, chargé de la Police de l'Eau.

ARTICLE 6 - Prescriptions générales

Toute modification du traitement des effluents ayant pour effet de modifier l'origine ou la composition de ceux-ci devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation.

Tout changement aux ouvrages susceptible d'augmenter le débit instantané maximum de déversement devra faire l'objet d'une nouvelle réglementation.

Le pétitionnaire doit prendre toutes précautions utiles en raison des venues d'eau possibles par la canalisation du rejet.

Le pétitionnaire est tenu de se conformer à tous les règlements existants ou à intervenir sur la police des eaux.

Les agents des services publics, notamment ceux chargés de la police des eaux, doivent constamment avoir libre accès aux installations autorisées.

ARTICLE 7 - Caractère de l'autorisation

L'autorisation est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité.

Si, à quelque époque que ce soit, l'Administration décidait dans un but d'intérêt général, de l'industrie ou de la salubrité publique, de modifier d'une manière temporaire ou définitive l'usage des avantages concédés par le présent arrêté, le pétitionnaire ne pourrait demander aucune justification ni réclamer aucune indemnité.

Toutefois, si ces dispositions venaient à modifier substantiellement les conditions de l'autorisation, elles ne pourraient être décidées qu'après l'accomplissement de formalités semblables à celles qui ont précédé le présent arrêté.

L'autorisation peut être retirée ou modifiée dans les cas prévus par le code de l'environnement - Livre II - Titre 1^{er}.

Dans les cours d'eau navigables, le pétitionnaire est responsable des accidents et dommages causés aux tiers et des avaries qui peuvent survenir aux bateaux ou navires et aux ouvrages publics du fait du déversement d'eaux usées par ses installations. Faute pour l'exploitant de se conformer aux textes réglementaires en vigueur et aux prescriptions édictées dans le présent arrêté, il sera fait application des sanctions administratives et pénales prévues par le code de l'environnement - Livre II - Titre 1^{er}.

ARTICLE 8 - Réserve des droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 9 - Durée et validité de l'autorisation

La présente autorisation est accordée pour une durée de dix (10) ans à compter de la notification du présent arrêté.

L'autorisation de rejeter dans la rivière « Le Morgon » les effluents issus de la station d'épuration du District de l'agglomération de Villefranche sur Saône cessera de plein droit à la date d'expiration du présent arrêté.

Si le pétitionnaire désire obtenir le renouvellement de son autorisation, il devra, dans un délai d'un an au moins et six mois au plus avant la date d'expiration de la présente autorisation, en faire la demande par écrit, au préfet, en indiquant la durée pour laquelle il désire que l'autorisation soit renouvelée.

ARTICLE 10 - Notification

En cas de changement de domicile et faute pour le pétitionnaire d'avoir fait connaître son nouveau domicile, toutes les notifications lui seront valablement faites à la mairie de la commune du lieu de l'occupation.

ARTICLE 11- Contrôle des installations

11.1./ Contrôle des eaux traitées

Le pétitionnaire devra prévoir les dispositions nécessaires pour la mesure des charges hydrauliques et polluantes entrantes et sortantes. Ainsi, des points de mesures et de prélèvement doivent être aménagés :

- sur les nouvelles installations :

- en tête de station : sur le tracé de chacun des deux collecteurs (collecteur Morgon et collecteur Nord-Est) d'amenée des effluents aux installations de traitement

- en sortie de station : sur le tracé de chacune des deux filières de traitement

- au niveau du by-pass : sur le tracé de la canalisation de rejet des eaux brutes déversées au milieu

- au niveau du milieu naturel : à l'amont et à l'aval du rejet sur le Morgon et sur la Saône

11.2./ Protocole d'autosurveillance

Le pétitionnaire devra assurer le contrôle de son rejet conformément au programme ci-après :

- les eaux usées seront analysées :

- en entrée : avant traitement, à l'aval du poste de relèvement des effluents jusqu'à la mise en service des nouvelles installations, et, après cette mise en service, sur chacun des deux collecteurs d'amenée des effluents (collecteurs Morgon et Nord-Est),

- en sortie : après traitement, sur le rejet global jusqu'à la mise en service des nouvelles installations, et, après cette mise en service, sur chacune des deux filières.

Les prélèvements seront effectués proportionnellement au débit sur une période de 24 heures.

- sur le milieu naturel : les eaux seront analysées en amont et en aval du rejet en 4 points implantés, sur le Morgon et la Saône, en accord avec le service chargé de la police des eaux. Les prélèvements seront effectués sur des échantillons instantanés. Les fréquences et les paramètres à doser sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

PARAMETRES	Amont traitement*		Aval traitement		Milieux naturels (Morgon et Saône)	
	Collecteur Morgon	Collecteur Nord-Est	Eaux traitées*	eaux excédentaires de temps de pluie	amont rejet	aval rejet
Débit	C	C	C	C	-	-
MEST	H(3)	H(3)	H(5)	H(5)	T	T
DBO5 (ATU)	H(3)	H(3)	H(5)	H(5)	T	T
DCO	H(3)	H(3)	H(5)	H(5)	T	T
Nk	H(3)	H(3)	H(4)	H(4)	-	-
NH4	H	H	H(2)	H(2)	T	T
NO2	-	-	H(4)	H(4)	-	-
NO3	-	-	H(4)	H(4)	-	-
PT	H(3)	H(3)	H(4)	H(4)	T	T
Microtox**	M	M	M	M	-	-
Daphnies	M	M	M	M	-	-
Boues	-	-	H(4)	H(4)	-	-

* : le point de mesure et de prélèvements sera unique jusqu'à la mise en service des nouvelles installations.

** : pour ces paramètres, le rythme sera adapté en fonction des résultats obtenus la première année mais ne sera pas inférieur à cette fréquence.

Pour les eaux de temps de pluie, si, le jour de la mesure, le temps est sec, le pétitionnaire est dispensé de faire les mesures correspondantes.

C = mesure en continu J = mesure journalière

H = mesure hebdomadaire Q = mesure par quinzaine

M = mesure mensuelle T = mesure trimestrielle

S = mesure semestrielle A = mesure annuelle

D = mesure tous les 2 ans

Le chiffre entre parenthèses indique le nombre d'analyses dans la période considérée.

L'exploitant devra mettre à jour le manuel d'autosurveillance, qu'il transmettra, 6 mois avant la mise en eau de la station d'épuration, au Service de la Navigation Rhône-Saône, chargé de la Police de l'Eau. Ce manuel décrira de manière précise son organisation interne, les méthodes d'analyse et d'exploitation, les méthodes de suivi de ses rejets et des boues, les intervenants extérieurs et leur qualification pour la surveillance.

Le pétitionnaire est tenu d'adresser chaque mois les résultats de l'autosurveillance, dans le délai d'un mois à compter de leur production au Service de la Navigation Rhône-Saône, chargé de la Police de l'Eau, et à l'Agence de l'Eau.

Un bilan annuel récapitulera les résultats obtenus et proposera si nécessaire les améliorations envisagées. Il indiquera également le taux de raccordement et le taux de collecte de l'ensemble du système d'assainissement de l'agglomération raccordée à la station d'épuration.

Ce bilan sera adressé au Service de la Navigation Rhône-Saône et à l'Agence de l'Eau. L'exploitant tient à jour un registre indiquant les quantités de boues produites dans l'année (volumes bruts, quantité de matière sèche hors et avec ajout de réactif).

11.3./ Contrôles inopinés

L'administration se réserve le droit de procéder à des vérifications inopinées supplémentaires, notamment en cas de présomption d'infraction aux lois et aux réglementations en vigueur ou de non-conformité aux dispositions de la présente autorisation et à la charge exclusive du pétitionnaire sans limitation.

Pour ce faire, le pétitionnaire doit, sur leur réquisition, mettre les fonctionnaires du contrôle à même de procéder à toutes les mesures de vérification et expériences utiles et leur fournir le personnel et les appareils nécessaires. Les mesures doivent pouvoir être faites dans de bonnes conditions de précision.

L'accès aux points de mesure ou de prélèvement sur l'ouvrage d'évacuation doit être aménagé, notamment pour permettre l'amenée du matériel de mesure.

ARTICLE 12 - Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif compétent territorialement:

- par les demandeurs, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification,
- par les tiers, personnes physiques et morales, les communes intéressées ou leurs groupements, dans un délai de 4 ans à dater de sa publication au recueil des actes administratifs du département.

ARTICLE 13 - Publication

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur :

1) Une copie du présent arrêté sera publiée au recueil des Actes Administratifs de la préfecture et une copie sera déposée en mairies de Villefranche-sur-Saône, Anse, Lacenas (Rhône), Jassans Riottier (Ain) et pourra y être consultée ;

2) Un extrait du présent arrêté, énumérant les principales prescriptions auxquelles l'ouvrage

est soumis, sera affiché en mairies de Villefranche-sur-Saône, Anse, Lacenas (Rhône), Jassans Riottier (Ain), pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins du maire de chacune des communes précitées ;

3) Un avis sera inséré, par les soins du Préfet et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux ou régionaux, diffusés dans tout le département.

ARTICLE 14 – Exécution

La Secrétaire Générale Adjointe de la préfecture, l'Ingénieur en Chef du Service Navigation Rhône-Saône, le Président du District de l'agglomération de Villefranche-sur-Saône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au sous-préfet de Villefranche-sur-Saône, aux maires de Villefranche-sur-Saône, Anse, Lacenas, Jassans Riottier, chargés de l'affichage prévu à l'article 13 du présent arrêté, aux conseils municipaux des communes de Villefranche-sur-Saône, Limas, Anse, Lacenas, Jassans Riottier, Trévoux et Saint Bernard, au Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, au Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, au Directeur départemental de l'équipement, au Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes, au Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, au Directeur régional de l'environnement (Délégation de Bassin), et au Directeur des Voies Navigables de France.

POUR LE PREFET,

LA SECRETAIRE GENERALE ADJOINTE, CATHERINE SCHMITT.

Annexe 2

Données synthétiques des stations hydrométriques du Morgon et de la Saône

Annexe 3

Inventaire des activités industrielles (données CAVIL)

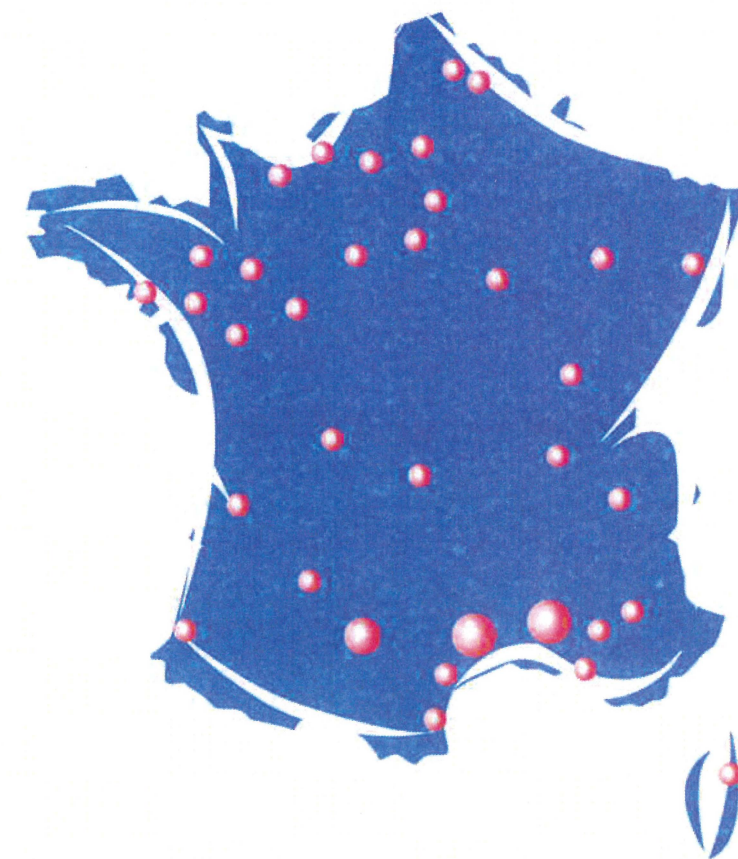
N°	Libellé Section	Code NAF	Libellé NAF	Nom de l'Établissement	Adresse				Nb Salariés	Nom de l'entreprise	Raccordé au RPA	ASD	CSD			
					N° voie	Type de voie	Voie	Commune					Code Postal	Signée	En cours	Sans objet
152	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	ZANET CARRON SUZANNE			LES BRUYERES	GLEIZE	69400	0	NET CARRON SUZANNE				x - ASD seule	
153	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	PINET CYRILLE			GRANGE CHERVET	GLEIZE	69400	0	PINET CYRILLE				x - ASD seule	
154	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	PIGUET PIERRE			LE PETIT GLEIZE	GLEIZE	69400	0	PIGUET PIERRE				x - ASD seule	
155	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	PERRUT BERNARD			LES BRUYERES	GLEIZE	69400	0	PERRUT BERNARD				x - ASD seule	
156	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	PERRIN MAURICE			LES BRUYERES	GLEIZE	69400	0	PERRIN MAURICE				x - ASD seule	
157	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	PERRIER PASCAL			LA RIPPE	GLEIZE	69400	0	PERRIER PASCAL				x - ASD seule	
158	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	AT MICHAUD BERTHE			AUX GRANDES MAISONS	GLEIZE	69400	0	MICHAUD BERTHE ODETTE				x - ASD seule	
159	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	FRAY MORIAUD MONIQUE			LE PETIT GLEIZE	GLEIZE	69400	0	FRAY MORIAUD MONIQUE				x - ASD seule	
160	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	MOLOZAY ANDRE			AUX GRANDES MAISONS	GLEIZE	69400	0	MOLOZAY ANDRE				x - ASD seule	
161	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	TIBLE BRUNO			EN MACHON	GLEIZE	69400	0	TIBLE BRUNO				x - ASD seule	
162	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	SOVICHE GILLES			LES BRUYERES	GLEIZE	69400	0	SOVICHE GILLES				x - ASD seule	
163	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	CHE DE GAYFFIER CHANTAL		R	DES CHERES	GLEIZE	69400	0	CHE DE GAYFFIER CHANTAL				x - ASD seule	
164	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BATTO LUCAS MARIANNE	95	RTE	DU MORGON	GLEIZE	69400	0	BATTO LUCAS MARIANNE				x - ASD seule	
165	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	LE DOMAINE DU MAS D'OUILLY	1860	RTE	DE MONTMELAS	GLEIZE	69400	0	LE DOMAINE DU MAS D'OUILLY				x - ASD seule	
166	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	LA DUE DU BEAU VALLON	15	R	DES CATALPAS	GLEIZE	69400	0	LA DUE DU BEAU VALLON				x - ASD seule	
167	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	SAVOYE DANIEL		R	DES ECOLES	GLEIZE	69400	0	SAVOYE DANIEL				x - ASD seule	
168	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	REMUET PIERRE	558	R	JOSEPH REMUET	GLEIZE	69400	0	REMUET PIERRE				x - ASD seule	
169	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	REMUET CYRIL	558	R	JOSEPH REMUET	GLEIZE	69400	0	REMUET CYRIL				x - ASD seule	
170	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	AT LARRAS GABRIELLE			LES BRUYERES	GLEIZE	69400	0	AT LARRAS GABRIELLE				x - ASD seule	
171	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	VILLON JEAN			EPINAY	GLEIZE	69400	0	VILLON JEAN				x - ASD seule	
172	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	LET ZANOTTO DANIELLE			CHALLER	GLEIZE	69400	0	LET ZANOTTO DANIELLE				x - ASD seule	
173	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	RIE LACONDEMINE SIMONE	12	IMP	SOTIZON	GLEIZE	69400	0	RIE LACONDEMINE SIMONE				x - ASD seule	
174	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	ALARSON ANTOINETTE			AUX GRANDES MAISONS	GLEIZE	69400	0	ALARSON ANTOINETTE				x - ASD seule	
175	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	ELIN VOUILLON SIMONE			BELLEROCHÉ	GLEIZE	69400	0	ELIN VOUILLON SIMONE				x - ASD seule	
176	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	ON QUINAULT-PAUTET			EN RONZIERE	GLEIZE	69400	0	ON QUINAULT-PAUTET				x - ASD seule	
177	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	VISION METGE GEORGES	72	CHE	DU LAVOIR	GLEIZE	69400	0	VISION METGE GEORGES				x - ASD seule	
178	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	DIVISION DUCROT	93	R	OLIVIER MESSIAEN	GLEIZE	69400	0	DIVISION DUCROT				x - ASD seule	
179	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	GOUJON JEAN LUC			OUILLY	GLEIZE	69400	0	GOUJON JEAN LUC				x - ASD seule	
180	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	AIN GILBERT CLAUDE	1496	RTE	D'ANSE	LIMAS	69400	0	AIN GILBERT CLAUDE				x - ASD seule	
181	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	ONGOIN JEAN BAPTISTE	14	CHE	DES MESANGES	LIMAS	69400	0	ONGOIN JEAN BAPTISTE				x - ASD seule	
182	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	LAFOND PIERRE NOEL	11	ALL	CHAMP FLEURI	LIMAS	69400	0	LAFOND PIERRE NOEL				x - ASD seule	
183	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BACHEVILLER RENE		LD	LE BESSON	LIMAS	69400	0	BACHEVILLER RENE				x - ASD seule	
184	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	OT PIERRE MARIE ALEXIS	8	R	DE LA BARBE	LIMAS	69400	0	OT PIERRE MARIE ALEXIS				x - ASD seule	
185	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	TERRAUD MARIE LOUISE	14	R	DU PARASOLEIL	LIMAS	69400	0	TERRAUD MARIE LOUISE				x - ASD seule	
186	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	GAYOT FRANCOISE JEANNE	8	R	DE LA BARRE	LIMAS	69400	0	GAYOT FRANCOISE JEANNE				x - ASD seule	
187	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	CINQUIN JEAN PAUL	19	CHE	DE LA CREUSE	LIMAS	69400	0	CINQUIN JEAN PAUL				x - ASD seule	
188	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BONNEFOND MARC CLAUDE		CHE	DES VIGNES	LIMAS	69400	0	BONNEFOND MARC CLAUDE				x - ASD seule	
189	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BONNEFOND ERIC		CHE	DES VIGNES	LIMAS	69400	0	BONNEFOND ERIC				x - ASD seule	
190	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BONNEFOND ANDRE			CHEMIN DES VIGNES	LIMAS	69400	0	BONNEFOND ANDRE				x - ASD seule	
191	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	CHEVILLIER GERARD		LD	LE BESSON	LIMAS	69400	0	CHEVILLIER GERARD				x - ASD seule	
192	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BEROUJON CLAUDE		LD	LE PELOUX	LIMAS	69400	0	BEROUJON CLAUDE				x - ASD seule	
193	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BESSON ANDRE			ECOLE PRIMAIRE	LIMAS	69400	0	BESSON ANDRE				x - ASD seule	
194	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	DEBORDE MADELEINE	20	R	DES FRERES LUMIERE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	DEBORDE MADELEINE				x - ASD seule	
195	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	DU DOMAINE PRAT	52	R	DE LA PAIX	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	DU DOMAINE PRAT				x - ASD seule	
196	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	GFA REVERDON	555	R	JEAN MICHEL SAVIGNY	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	GFA REVERDON				x - ASD seule	
197	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	VERMOREL ANTOINETTE	344	R	DU COLLEGE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	VERMOREL ANTOINETTE				x - ASD seule	
198	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	POND JEAN PAUL MARIE	397	R	DE THIZY	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	POND JEAN PAUL MARIE				x - ASD seule	
199	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	TIER RIONDELET CLAUDE	253	R	DE BELLEVILLE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	TIER RIONDELET CLAUDE				x - ASD seule	
200	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	DIVISION GUILLOT	288	R	DU COLLEGE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	DIVISION GUILLOT				x - ASD seule	
201	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	MOREL BERNADETTE	176	R	JULES FERRY	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	MOREL BERNADETTE				x - ASD seule	
202	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	OZ RAMAZAN	786	BD	BURDEAU	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	OZ RAMAZAN				x - ASD seule	
203	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	CHES MARGUERITE GEORGETTE	359	R	DE L'EGALITE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	CHES MARGUERITE GEORGETTE				x - ASD seule	
204	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	TERRAUD MARIE JOSEPH	194	R	PASTEUR	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	TERRAUD MARIE JOSEPH				x - ASD seule	
205	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BARRE JEANNE JOSETTE	555	R	JEAN MICHEL SAVIGNY	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	BARRE JEANNE JOSETTE				x - ASD seule	
206	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	PALDINO ANGELO	784	R	DE BELLEROCHÉ	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	PALDINO ANGELO				x - ASD seule	
207	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	COMPAGNONS DU BEAUJOLAIS	210	BD	VICTOR VERMOREL	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	COMPAGNONS DU BEAUJOLAIS				x - ASD seule	
208	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	GAYOT MARGUERITE MARIE	112	R	MONTESQUIEU	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	GAYOT MARGUERITE MARIE				x - ASD seule	
209	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	JANIN JEAN	423	R	JEAN BAPTISTE MARTINI	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	JANIN JEAN				x - ASD seule	
210	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	RENÉ JEAN LUCIEN	1043	R	NATIONALE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	RENÉ JEAN LUCIEN				x - ASD seule	
211	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	FAGE JEAN ALBERT	89	R	DU COLLEGE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	FAGE JEAN ALBERT				x - ASD seule	
212	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D15.9G	Vinification	HELAI		IMP	DES PRAIRIES	ARNAS	69400	1	HELAI				x - ASD seule	
213	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D15.9G	Vinification	VINIPRO		IMP	DES PRAIRIES	ARNAS	69400	6	VINIPRO				x - ASD seule	
214	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D15.9G	Vinification	LE INTERCOMMUNAL DE GLEIZE	1471	R	DE TARARE	GLEIZE	69400	1	LE INTERCOMMUNAL DE GLEIZE				x - ASD seule	
215				C M C	208	R	NIZERAND	ARNAS	69400		Groupe ALLIANCE METAL				x	
216				DECAMAT		R	ALEXANDRE RICHETTA	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400		DECAMAT				x	
217				LABO LAROCHE (INGENICA S.A.)				VILLEFRANCHE SUR SAONE	69655		LAROCHE (INGENICA)				x	
218				LYCEE TECHNIQUE		AV	DU BEAUJOLAIS	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400		TECHNIQUE					
219				ONYX Auvergne - Rhône Alpes		R	GEORGES MANGIN	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400		ONYX Auvergne Rhône Alpes				x	
220				SYNDICAT MIXTE BEAUJOLAIS DOMBES	343	R	DES FRERES BONNET	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400		MIXTE BEAUJOLAIS DOMBES				x	

n°	Libellé Section	Code NAF	Libellé NAF	Nom de l'Établissement	Adresse					Nb Salariés	Nom de l'entreprise	Raccordé au RPA	ASD	CSD			Redaction prioritaire
					N° voie	Type de voie	Voie	Commune	Code Postal					Cocher la case correspondante			
														Signée	En cours	Sans objet	
76	COLLECTIFS, SOCIAUX ET PE	O93.0B	Blanchisserie - teinturerie de détail	CHIRI IRMA	588	R	NATIONALE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	1	CHIRI IRMA						
77	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	UERRIER CHRISTOPH	2464	RTE	DU TOLERO	ARNAS	69400	0	RRIER CHRISTOPHE				x - ASD seule		
78	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	RIER RAYMOND FRAN				ARNAS	69400	0	ER RAYMOND FRANCOIS				x - ASD seule		
79	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	HAUTIN GRIERE ANNIE			LA CROIX	ARNAS	69400	0	JTIN GRIERE ANNIE				x - ASD seule		
80	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	LAVIGNE MONIQUE P			EN CHAVANNE	ARNAS	69400	0	VIGNE MONIQUE PIERRETTE				x - ASD seule		
81	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	INDIVISION BASSON	2009	RTE	DU TOLERON	ARNAS	69400	0	DIVISION BASSON				x - ASD seule		
82	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	CHAUD JEAN-FRANCO	1556	RTE	DU TOLERON	ARNAS	69400	0	AUD JEAN-FRANCOIS				x - ASD seule		
83	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	PICARD HENRI	51	RTE	DE LONGSARD	ARNAS	69400	0	PICARD HENRI				x - ASD seule		
84	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	PIGNARD GUY CLAUDE			LA GRANGE MENARD	ARNAS	69400	0	NARD GUY CLAUDE				x - ASD seule		
85	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	ROLLET BRUNO			LES RUES	ARNAS	69400	0	ROLLET BRUNO				x - ASD seule		
86	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	RT SANLAVILLE SUZAN			LES BRUYERES	ARNAS	69400	0	SANLAVILLE SUZANNE				x - ASD seule		
87	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	TINGUE LARGE ELIAN				ARNAS	69400	0	IGUE LARGE ELIANE				x - ASD seule		
88	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	SANLAVILLE ERIC			LES BRUYERES	ARNAS	69400	0	SANLAVILLE ERIC				x - ASD seule		
89	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	SNARD JAMOND JEAN			LES TOCHES	ARNAS	69400	0	ARD JAMOND JEANINE				x - ASD seule		
90	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	PIGNARD ERIC				ARNAS	69400	0	PIGNARD ERIC				x - ASD seule		
91	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	REL MELINAND MONIC				ARNAS	69400	0	L MELINAND MONIQUE				x - ASD seule		
92	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	NE DESSALLES SUZA	650	RTE	DES MAISONS NEUVES	ARNAS	69400	0	DESSALLES SUZANNE				x - ASD seule		
93	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	LANDRAS ROBERT JE			LE HERBAIN	ARNAS	69400	0	NDRAS ROBERT JEAN				x - ASD seule		
94	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	LARD MAURICE FRAN	180	RTE	D EPINAY	ARNAS	69400	0	RD MAURICE FRANCOIS				x - ASD seule		
95	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BFA DU MAS D OUILLY			LA GRANGE MENARD	ARNAS	69400	0	A DU MAS D OUILLY				x - ASD seule		
96	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	GNIER AMBROSIA JAN	2061	RTE	DU TOLERON	ARNAS	69400	0	ER AMBROSIA JANINE				x - ASD seule		
97	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	DUPONT RENE	60	R	LOUIS PLASSE	ARNAS	69400	0	DUPONT RENE				x - ASD seule		
98	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	DUCROUX DANIEL	2354	RTE	DE ST JULIEN	ARNAS	69400	0	UCROUX DANIEL				x - ASD seule		
99	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	ALETEL CANQUE JEAN			LE BOURG	ARNAS	69400	0	LET CANQUE JEANINE				x - ASD seule		
100	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	CHARBONNEL PATRICK	1766	RTE	DE ST JULIEN	ARNAS	69400	0	ARBONNEL PATRICK				x - ASD seule		
101	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	CHARBONNEL LOUIS	2556	RTE	DU TOLERON	ARNAS	69400	0	HARBONNEL LOUIS				x - ASD seule		
102	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	CHARBONNEL GUY			LES RUES	ARNAS	69400	0	HARBONNEL GUY				x - ASD seule		
103	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	ERLY PICARD JEANNI	51	RTE	DE LONGSARD	ARNAS	69400	0	LY PICARD JEANNINE				x - ASD seule		
104	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	NET DELORME MARIN			CHERVINGES	GLEIZE	69400	0	T DELORME MARINETTE				x - ASD seule		
105	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	UBAREAU DOMINIQU	204	CHE	DES ROUSSES	GLEIZE	69400	0	BAREAU DOMINIQUE				x - ASD seule		
106	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	LANC JEAN SEBASTIE	167	R	CAMILLE JORDAN	GLEIZE	69400	0	NC JEAN SEBASTIEN				x - ASD seule		
107	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BOUVIER ERIC	1176	R	JOSEPH REMUET	GLEIZE	69400	0	BOUVIER ERIC				x - ASD seule		
108	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BRACHET SIMONE			AUX GRANDES MAISONS	GLEIZE	69400	0	RACHET SIMONE				x - ASD seule		
109	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BURON DAVID			LES BRUYERES	GLEIZE	69400	0	BURON DAVID				x - ASD seule		
110	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	A DOMAINE DE CHABE			CHABERT	GLEIZE	69400	0	OMAINE DE CHABERT				x - ASD seule		
111	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	GAEC CHABERT	504	RTE	DE SAINT FONDS	GLEIZE	69400	0	GAEC CHABERT				x - ASD seule		
112	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	ORENC DENEKA CECI			CHERVINGES	GLEIZE	69400	0	ENG DENEKA CECILE				x - ASD seule		
113	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	DUCROUX STEPHANE	774	R	BENOIT BRANCIARD	GLEIZE	69400	0	CROUX STEPHANE				x - ASD seule		
114	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	HAMP BERRY BERNAD			LE PETIT GLEIZE	GLEIZE	69400	0	MP BERRY BERNADETTE				x - ASD seule		
115	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	OST DUMOULIN GILBE			LES BRUYERES	GLEIZE	69400	0	T DUMOULIN GILBERTE				x - ASD seule		
116	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	EFANO DUCROUX JA	774	R	BENOIT BRANCIARD	GLEIZE	69400	0	FANO DUCROUX JANINE				x - ASD seule		
117	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	NOELS BENOIT SUZA	543	R	BENOIT BRANCIARD	GLEIZE	69400	0	NELS BENOIT SUZANNE				x - ASD seule		
118	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	DEBISE JEAN LUC			LES BRUYERES	GLEIZE	69400	0	EBISE JEAN LUC				x - ASD seule		
119	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	ALAMARTINE CECILE			LE PETIT GLEIZE	GLEIZE	69400	0	AMARTINE CECILE JEANNE				x - ASD seule		
120	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BAY BARRAUD PAULE			LES BRUYERES	GLEIZE	69400	0	Y BARRAUD PAULETTE				x - ASD seule		
121	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	VET MAXIME JEAN JAC			LES BRUYERES	GLEIZE	69400	0	T MAXIME JEAN JACQUES				x - ASD seule		
122	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	RON ERIC RAYMOND F			LES GRANGES	GLEIZE	69400	0	N ERIC RAYMOND PAUL				x - ASD seule		
123	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	EARL LE NOILLY			EN NOILLY	GLEIZE	69400	0	EARL LE NOILLY				x - ASD seule		
124	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	RL BONCOMPAIN HEN	404	R	JOSEPH REMUET	GLEIZE	69400	0	BONCOMPAIN HENRI				x - ASD seule		
125	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	DUSSARDIER RENE	23	CHE	DU PRE BOSSU	GLEIZE	69400	0	USSARDIER RENE				x - ASD seule		
126	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	ONT RICHONNIER HEL	1	IMP	LAURENT BONNEVAY	GLEIZE	69400	0	T RICHONNIER HELENE				x - ASD seule		
127	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	RARDON DANIELLE ED			LA RIPPE	GLEIZE	69400	0	RDON DANIELLE EDMONDE FRA				x - ASD seule		
128	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	OULIN ISABELLE MAR			LES BRUYERES	GLEIZE	69400	0	ULIN ISABELLE MARTINE				x - ASD seule		
129	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	DUMAS PATRICE			CHABERT	GLEIZE	69400	0	DUMAS PATRICE				x - ASD seule		
130	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	DUMAS MICHEL	504	RTE	DE SAINT FONDS	GLEIZE	69400	0	DUMAS MICHEL				x - ASD seule		
131	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	CHAMPALLE OLIVIER			AUX GRANDES MAISONS	GLEIZE	69400	0	HAMPALLE OLIVIER				x - ASD seule		
132	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BRAILLON STEPHANE			AUX GRANDES MAISONS	GLEIZE	69400	0	AILLON STEPHANE				x - ASD seule		
133	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BOUVIER FRANCOIS			LA RIPPE	GLEIZE	69400	0	DUVIER FRANCOIS				x - ASD seule		
134	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BOUVIER BRUNO	256	CHE	DE LA RIPPE	GLEIZE	69400	0	BOUVIER BRUNO				x - ASD seule		
135	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BLANC CHRISTOPHE	167	R	CAMILLE JORDAN	GLEIZE	69400	0	ANC CHRISTOPHE				x - ASD seule		
136	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	AUJOGUE JACQUES	372		LE PETIT GLEIZE	GLEIZE	69400	0	JJOGUE JACQUES				x - ASD seule		
137	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	BELLE VERONIQUE			LES BRUYERES	GLEIZE	69400	0	ELLE VERONIQUE				x - ASD seule		
138	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	GOUJAT EMMANUEL			LE PETIT GLEIZE	GLEIZE	69400	0	DUJAT EMMANUEL				x - ASD seule		
139	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	OT GOUJAT MARIE-O			LE PETIT GLEIZE	GLEIZE	69400	0	GOUJAT MARIE-ODILE				x - ASD seule		
140	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	INDIVISION GIRARD			LE BOURG	GLEIZE	69400	0	DIVISION GIRARD				x - ASD seule		
141	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	DIVISION LARGE LUCI	388	R	DE L INDIENNERIE	GLEIZE	69400	0	ISION LARGE LUCIEN				x - ASD seule		
142	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	DN METGE YVAN ET G	247	R	JACQUES BREL	GLEIZE	69400	0	METGE YVAN ET GEORGES				x - ASD seule		
143	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	MICHAUD RENE			LÉS BRUYERES	GLEIZE	69400	0	MICHAUD RENE				x - ASD seule		
144	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	ID DE CLAVERIE ANTH			CHERVINGES	GLEIZE	69400	0	DE CLAVERIE ANTHELMINE				x - ASD seule		
145	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	METGE ERIC	72	CHE	DU LAVOIR	GLEIZE	69400	0	METGE ERIC				x - ASD seule		
146	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	THIEU MARCEL FRAN			EN NOILLY	GLEIZE	69400	0	EU MARCEL FRANCOIS				x - ASD seule		
147	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	MAS CLAUDE			EN NOILLY	GLEIZE	69400	0	MAS CLAUDE				x - ASD seule		
148	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	IN MARGUERITE ANTO	193	R	CAMILLE JORDAN	GLEIZE	69400	0	MARGUERITE ANTOINETTE				x - ASD seule		
149	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	LUCAS JEAN PIERRE			AUX GRANDES MAISONS	GLEIZE	69400	1	CAS JEAN PIERRE				x - ASD seule		
150	Agriculture, chaSse, sylviculture	A01.1G	Viticulture	EHEVIN JEAN-CLAUDE			AUX GRANDES MAISONS	GLEIZE	69400	0	HEVIN JEAN CLAUDE				x - ASD seule		

n°	Libellé Section	Code NAF	Libellé NAF	Nom de l'Établissement	Adresse					Nb Salariés	Nom de l'entreprise	Raccordé au RPA	ASD	CSD			
					N° voie	Type de voie	Voie	Commune	Code Postal					Signée	En cours	Sans objet	Redaction prioritaire
1	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D15.22	Industrie du poisson	F F VILLEFRANCHE S	350	R	CHAZY	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	20	F VILLEFRANCH	OUI	NON				OUI
2	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D15.5A	Fabrication de lait liquide et de produits frais	OP AGRIC LAIT.VILLE		LD	DU GARET	ARNAS	69400	50	AGRIC LAIT.VIL	OUI	OUI	x			
3	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D15.8T	Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques	BLEDNA	383	R	PHILIPPE HERON	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	600	BLEDNA	OUI	OUI	x			
4	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D17.2A	Tissage de l'industrie cotonnière	SPRINTEX	1900	RTE	DE FRANS	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	50	SPRINTEX	OUI	NON				OUI
5	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D17.32	Ennoblement textile	NIE TEXTILE DE VILLE	1860	RTE	DE FRANS	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	50	EXTILE DE VILLE	OUI	OUI	x			
6	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D17.32	Ennoblement textile	INNOVDESIGN 69	465	R	JEAN CHAZY	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	50	INNOVDESIGN 69	OUI	OUI				OUI
7	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D17.32	Ennoblement textile	ES ET IMPRESSIONS	1960	RTE	DE FRANS	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	100	ET IMPRESSION	OUI	OUI	x			
8	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D18.2A	Fabrication de vêtements de travail	ADOLPHE LAFONT	320	R	GEORGES FOULC	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	100	WINTET FRANCO	OUI	NON				OUI
9	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D18.2D	Fabrication de vêtements de dessus pour hommes et enfants	STK	150		CIENNE ROUTE DE BEAU	GLEIZE	69400	50	CEPOVETT SA	OUI	NON				OUI
10	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D18.2E	Fabrication de vêtements de dessus pour femmes et enfants	FRANCE RIVOIRE		LD	CHANTEGRILLET	ARNAS	69400	50	FRANCE RIVOIRE	OUI	NON				OUI
11	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D18.2E	Fabrication de vêtements de dessus pour femmes et enfants	TEATONS GUY DUBOU	490	R	DE TARARE	GLEIZE	69400	100	ATION GUY DUB	OUI	OUI	x			
12	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D21.2E	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	ONTEX FRANCE SA		R	DU CHAMP DU GARRET	ARNAS	69400	200	NTEX FRANCE SA	OUI	NON				OUI
13	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D24.1L	Fabrication de matières plastiques de base	C2P			ZI NORD	ARNAS	69400	20	ème site que Mét	OUI	OUI				OUI
14	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D24.2Z	Fabrication de produits agrochimiques	ER CROPSCIENCE FRA		BD	EDOUARD HERRIOT	LIMAS	69400	300	CROPSCIENCE F	OUI	OUI		x		
15	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D24.4C	Fabrication de médicaments	ATOIRES ROCHE NIC		R	CHAMP GARET	ARNAS	69400	50	OIRES ROCHE F	OUI	NON				OUI
16	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D24.6C	Fabrication de colles et gélatines	BERICOL	299	R	GRANGE MORIN	ARNAS	69400	100	AL STARCH & C	OUI	OUI	x			
17	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D24.6L	Fabrication de produits chimiques à usage industriel	HOUGHTON	259	R	BENOIT MULSANT	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	20	HOUGHTON	OUI	OUI				OUI
18	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D25.2C	Fabrication d'emballages en matières plastiques	MORANCE SOUDURE		IMP	EDOUARD MOREAU	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	50	FRANCE SOUDU	OUI	NON				OUI
19	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D25.2H	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques	PLASTOHM SA		R	DE LA GRANGE MORIN	ARNAS	69400	100	PLASTOHM SA	OUI	NON				OUI
20	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D25.2H	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques	LL INDUSTRIES FRAN	400	R	DE L'ECOSSAIS	LIMAS	69400	100	INDUSTRIES FR	OUI	NON				OUI
21	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D25.2H	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques	S.B.T.N.	560	R	JEAN CHAZY	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	50	S.B.T.N.	OUI	NON				OUI
22	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D26.6A	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	PLATTARD SAS	414	AV	DE LA PLAGE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	50	PLATTARD SAS	OUI	NON				OUI
23	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D27.4F	Production de plomb, de zinc ou d'étain	METALEUROPE SA			ZONE INDUSTRIELLE NOR	ARNAS	69400	20	METALEUROPE SA	OUI	OUI	x			
24	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.1A	Fabrication de constructions métalliques	METAL CONSTRUCTIO	45	R	D ALMA	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	10	L CONSTRUCTIO	OUI	NON				OUI
25	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.1C	Fabrication de menuiseries et fermetures métalliques	CREAL ALUMINIUM	3	AV	HERRIOT	LIMAS	69400	20	EAL ALUMINIUM	OUI	NON				OUI
26	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.3C	Chaudronnerie-tuyauterie	ATIV		R	DE LABBAYE	ARNAS	69400	10	ERIE INDUST VI	OUI	NON				OUI
27	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.3C	Chaudronnerie-tuyauterie	METALFORM			CHAMP DE JOUX	ARNAS	69400	10	METALFORM	OUI	NON				OUI
28	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.3C	Chaudronnerie-tuyauterie	TERRIER SA		R	DE LABBAYE	ARNAS	69400	100	TERRIER SA	OUI	OUI	x			
29	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.3C	Chaudronnerie-tuyauterie	ABLISSEMENTS ROMA		AV	DE JOUX	ARNAS	69400	50	ISSEMENTS RO	OUI	OUI	x			
30	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.3C	Chaudronnerie-tuyauterie	ABLISSEMENTS GIRO		IMP	DES PRAIRIES	ARNAS	69400	10	LISSEMENTS GI	OUI	NON				OUI
31	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.3C	Chaudronnerie-tuyauterie	NOEL METAL	3	IMP	GRANGE ROUGE	LIMAS	69400	10	NOEL METAL	OUI	NON				OUI
32	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.3C	Chaudronnerie-tuyauterie	CHRISTIAN COMBES		R	DES FRERES BONNET	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	10	HRISTIAN COMB	OUI	NON				OUI
33	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.5D	Mécanique générale	LEGROS MECANIQUE	86	LOT	DE GRANGE MORIN	ARNAS	69400	10	GROS MECANIQUE	OUI	NON				OUI
34	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.5D	Mécanique générale	POSANTS MECANIQUE	389	R	DE TARARE	GLEIZE	69400	10	SANTS MECANIQUE	OUI	NON				OUI
35	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.5D	Mécanique générale	R G M INDUSTRIES	29	R	DES DEUX RUISSEaux	GLEIZE	69400	20	G M INDUSTRIES	OUI	NON				OUI
36	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.5D	Mécanique générale	PRODIMECA	134	R	ALEXANDRE RICHEYTA	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	20	PRODIMECA	OUI	NON				OUI
37	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.5D	Mécanique générale	SARL SERMOP	170	R	BENOIT MULSANT	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	10	SARL SERMOP	OUI	NON				OUI
38	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D28.7L	Fabrication d'articles métalliques ménagers	EFAMA INTERNATION	246	CHE	DES POMMIERES	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	20	MA INTERNATIO	OUI	NON				OUI
39	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D29.2D	Fabrication d'équipements de levage et de manutention	REEL SA		R	DES FRERES BONNET	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	50	REEL SA	OUI	NON	x			
40	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D29.3D	Fabrication de matériel agricole	EXEL GSA		R	DE LABBAYE	ARNAS	69400	100	EXEL GSA	OUI	NON				OUI
41	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D31.1A	Appareils électriques et transformateurs électriques de puissance	GENELEC	82	R	NIZERAND	ARNAS	69400	20	GENELEC	OUI	NON				OUI
42	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D31.1C	Réparation de matériels électriques	ARTRU SERVICES	100	R	BENOIT MULSANT	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	20	ARTRU SERVICE	OUI	NON				OUI
43	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D31.2B	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	SIMPLEX-I.A.T.S.SIMP	210	R	LEON JOUHAUX	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	100	NOVEXIA	OUI	NON	x			
44	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D31.32	Fabrication de fils et câbles isolés	FILERIE ELECTRIQUE	46	R	ALEXANDRE RICHEYTA	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	20	ERIE ELECTRIQUE CALADOISE	OUI	NON				OUI
45	INDUSTRIE MANUFACTURIERE	D34.32	Fabrication d'équipements automobiles	SPICER FRANCE	11	R	GEORGES MANGIN	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	50	SPICER FRANCE	OUI	NON	x			
46	DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	E40.1E	Distribution et commerce d'électricité	PAYS AIN BEAUJOLA	90	R	MONPLAISIR	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	100	TRICITE DE FRA	OUI	NON				
47	DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	E40.1E	Distribution et commerce d'électricité	PAYS AIN BEAUJOLA	721	R	AMPERE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	20	TRICITE DE FRA	OUI	NON				
48	DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	E40.1E	Distribution et commerce d'électricité	ARTIC. ET PROFESSIO	721	R	AMPERE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	3	TRICITE DE FRA	OUI	NON				
49	DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	E40.2C	Distribution de combustibles gazeux	SECTION DES VENTES	19	R	AMPERE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	GAZ DE FRANCE	OUI	NON				
50	DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	E40.32	Production et distribution de chaleur	DALKIA FRANCE	736	BD	BURDEAU	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	6	DALKIA FRANCE	OUI	NON				
51	ATIONS AUTOMOBILE ET D'ART	G52.1D	Supermarchés	CENTRE LECLERC	1139	R	DE TARARE	GLEIZE	69400	100	CHE DISTRIBUTI	OUI	NON				
52	ATIONS AUTOMOBILE ET D'ART	G52.1D	Supermarchés	ATAC	420	R	PHILIPPE HERON	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	100	ATAC	OUI	NON				
53	ATIONS AUTOMOBILE ET D'ART	G52.1F	Hypermarchés	BEANT VILLEFRANCHE	1111	BD	BURDEAU	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	300	UTION CASINO	OUI	OUI	x			
54	SANTE ET ACTION SOCIALE	N85.1A	Activités hospitalières	C.A.T.T.P.	696	RTE	DES MAISONS NEUVES	ARNAS	69400	0	HOSPITALIER SPECIALISE	OUI	NON				
55	SANTE ET ACTION SOCIALE	N85.1A	Activités hospitalières	TAL DE JOUR PIERRE	696	RTE	DES MAISON NEUVES	ARNAS	69400	0	HOSPITALIER SPECIALISE	OUI	NON				
56	SANTE ET ACTION SOCIALE	N85.1A	Activités hospitalières	CLINIQUE DU BEAUJOLA	120		CIENNE ROUTE DE BEAU	ARNAS	69400	200	INIQUE DU BEAU	OUI	NON				
57	SANTE ET ACTION SOCIALE	N85.1A	Activités hospitalières	ALIER VILLEFRANCHE			OUILLY	GLEIZE	69400	1000	IER VILLEFRANC	OUI	OUI	x			
58	SANTE ET ACTION SOCIALE	N85.1A	Activités hospitalières	SSOCIATION JONATHAN	131	R	DE L ARC	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	6	OCIATION JONATHAN	OUI	NON				
59	SANTE ET ACTION SOCIALE	N85.1A	Activités hospitalières	C.A.T.T.P.	114	R	DE BELLEVILLE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	HOSPITALIER SPECIALISE	OUI	NON				
60	SANTE ET ACTION SOCIALE	N85.1A	Activités hospitalières	UNITE D AUTODIALYSE	16	R	RENE CASSIN	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	1	TION REIN ARTI	OUI	NON				
61	SANTE ET ACTION SOCIALE	N85.1A	Activités hospitalières	AL DE JOUR VILLEFRANCHE	339	R	DE THIZY	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	HOSPITALIER SPECIALISE	OUI	NON				
62	SANTE ET ACTION SOCIALE	N85.1A	Activités hospitalières	RE MEDICO PSYCHO	114	R	DE BELLEVILLE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	HOSPITALIER SPECIALISE	OUI	NON				
63	SANTE ET ACTION SOCIALE	N85.1A	Activités hospitalières	ESTHETIQUE DE VILLEFRANCHE	310	R	DES JARDINIERS	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	6	ARIOUL R INC...	OUI	NON				
64	SANTE ET ACTION SOCIALE	N85.1A	Activités hospitalières	C.A.T.T.P.	124	R	DE THIZY	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	HOSPITALIER SPECIALISE	OUI	NON				
65	COLLECTIFS, SOCIAUX ET PE	O93.0A	Blanchisserie - teinturerie de gros	ISSERIE HOSPITALIER			OUILLY	GLEIZE	69400	1	SERIE HOSPITALIERE SAUCONA	OUI	NON				
66	COLLECTIFS, SOCIAUX ET PE	O93.0B	Blanchisserie - teinturerie de détail	AN DISCOUNT PRESS	95	R	HANTIERS DU BEAUJOLA	LIMAS	69400	6	NICONAT SARL	OUI	NON				
67	COLLECTIFS, SOCIAUX ET PE	O93.0B	Blanchisserie - teinturerie de détail	AUVIN GILBERT PIERRE	882	RTE	DE FRANS	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	N GILBERT PIERRE ??	OUI	NON				
68	COLLECTIFS, SOCIAUX ET PE	O93.0B	Blanchisserie - teinturerie de détail	CENTRAL PRESSING	101	R	PAUL BERT	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	6	DOMIPRESS	OUI	NON				
69	COLLECTIFS, SOCIAUX ET PE	O93.0B	Blanchisserie - teinturerie de détail	CENTRAL PRESSING	977	R	NATIONALE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	1	DOMIPRESS	OUI	NON				
70	COLLECTIFS, SOCIAUX ET PE	O93.0B	Blanchisserie - teinturerie de détail	BET STEPHANIE ELIANE	171	R	D ANSE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	1	T STEPHANIE ELIANE	OUI	NON				
71	COLLECTIFS, SOCIAUX ET PE	O93.0B	Blanchisserie - teinturerie de détail	PRESSING DU NORD	1	R	NATIONALE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	DOMIPRESS	OUI	NON				
72	COLLECTIFS, SOCIAUX ET PE	O93.0B	Blanchisserie - teinturerie de détail	PRESSING RETOUCHE	169	R	DE BELLEVILLE	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	ER BAKALIAN CHRISTIANE	OUI	NON				
73	COLLECTIFS, SOCIAUX ET PE	O93.0B	Blanchisserie - teinturerie de détail	NET LAV	286	R	VICTOR HUGO	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	D COLOVRAY GENEVIEVE	OUI	NON				
74	COLLECTIFS, SOCIAUX ET PE	O93.0B	Blanchisserie - teinturerie de détail	ESPACE LAVERIE	410	BD	LOUIS BLANC	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69400	0	R FSPACE LAVERIE	OUI	NON	</			

Le réseau GINGER Environnement

Proximité, réactivité. Un spécialiste à votre porte.



GINGER ENVIRONNEMENT

AGEN

Tél : 05 53 48 26 71

BETHUNE

Tél : 03 21 56 43 43

BORDEAUX

Tél : 05 56 12 98 10

CHARTRES

Tél : 02 37 88 03 30

GRENOBLE

Tél : 04 38 72 93 93

LIMOGES

Tél : 05 55 30 16 16

LYON

Tél : 04 72 79 59 52

NANTES

Tél : 02 28 03 94 10

PARIS

Tél : 01 56 87 12 80

ROUEN

Tél : 02 35 12 36 45

SAINT ETIENNE

Tél : 04 77 30 32 55

STRASBOURG

Tél : 03 88 81 20 50

MARTINIQUE

Tél : 05 96 51 99 51

GINGER SIEE

AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 90 82 30

BASTIA

Tél : 04 95 55 07 83

GAP

Tél : 04 92 56 00 55

MONTPELLIER

Tél : 04 67 40 90 00

PERPIGNAN

Tél : 04 68 55 17 46

TOULOUSE

Tél : 05 61 73 67 54

GINGER STRATEGIS

MONTPELLIER

Tél : 04 67 40 75 40

GINGER SPI INFRA GINGER CAREX

AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 93 95 90

MONTPELLIER

Tél : 04 67 15 76 10

ILE DE LA REUNION

Tél : 02 62 59 99 58

POLYNESIE FRANÇAISE

Tél : 00 689 45 24 00

GINGER ATT

AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 93 64 70

CIE

BASTIA

Tél : 04 95 55 01 00

SOPRONER

NOUVELLE CALEDONIE

Tél : 00 687 28 34 80



ATT



CAREX



CIE



CONCERTO



SIEE



SOPRONER



SPI INFRA



STRATEGIS

sont des sociétés du Groupe GINGER